

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Annie Boudier, Jean-Paul Cadet, Didier Demazière

*Évaluer les effets des dispositifs
d'insertion pour les jeunes
et les chômeurs de longue durée*

Un bilan méthodologique

NUMÉRO 98 / SEPTEMBRE 1994

d o c u m e n t s
synthèse

ÉVALUER LES EFFETS DES DISPOSITIFS D'INSERTION POUR LES JEUNES ET LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE



UN BILAN MÉTHODOLOGIQUE

Annie Boudier, Jean-Paul Cadet, Didier Demazière

C é r e q

Document n° 98
Série Synthèse

Septembre 1994

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I	
ÉVALUER LES AIDES À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
CIBLÉES SUR LES JEUNES	11
1. Comment analyser le fonctionnement des mesures ?	
Le cas du crédit formation individualisé	12
1.1. Des évaluations endogènes ou intrinsèques des fonctions du CFI	13
■ Comparer des espaces locaux	
■ Construire des typologies	
1.2. Produire des outils de pilotage	18
1.3. L'introuvable système local d'insertion	22
2. Comment mesurer les effets des mesures sur le devenir des bénéficiaires ? ..	23
2.1. Mesurer l'efficacité en soi ou apparente	25
■ Mesurer le placement et l'accès à l'emploi	
■ Des variations difficiles à expliquer	
■ Une évaluation basique et statique	
2.2. Mesurer l'efficacité relative ou latente	29
■ Évaluation et enquêtes longitudinales	
■ Mesurer la place des mesures dans les cheminements professionnels	
■ Évaluer les rôles des mesures dans la construction des cheminements	
2.3. Approches mécanistes et approches stratégiques de l'efficacité	36
■ Quelle place pour les stratégies des jeunes dans l'évaluation ?	
■ L'évaluation des dispositifs et l'étude des processus d'insertion	

CHAPITRE II	
ÉVALUER LES AIDES À LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE CIBLÉES	
SUR LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE.	43
1. Comment analyser le fonctionnement des mesures ?	44
1.1. A quel niveau situer l'évaluation des dispositifs ?	45
1.2. Quelles variables construire ou utiliser ?	46
■ L'approche "micro-sociale"	
■ L'approche socio-institutionnelle	
■ L'approche socio-économique	
1.3. Quelles techniques et procédures d'enquête mobiliser ?	50
1.4. Quels traitement et exploitation des résultats opérer ?	52
2. Comment mesurer les effets des mesures sur le devenir des bénéficiaires ? . .	55
2.1. Quel champ et quelle population sélectionner ?	55
2.2. Comment caractériser les chômeurs de longue durée et leur situation ? . . .	57
2.3. Articuler cheminements professionnels et effets des mesures	61
2.4. Interpréter les résultats et expliquer les cheminements.	65
CONCLUSION	
COMMENT ÉVALUER LES DISPOSITIFS	
D'AIDE À L'INSERTION ET A LA RÉINSERTION ?	69
Bibliographie	76
Annexes	
Fiches descriptives des rapports d'évaluation analysés	79

INTRODUCTION

L'évaluation des politiques publiques d'aide à l'insertion et la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi constitue un enjeu social de plus en plus affirmé. Au fil des années quatre-vingt, le lancement de chaque nouveau dispositif s'est accompagné d'opérations d'observation visant à en apprécier les effets sur les bénéficiaires. Cette mobilisation de chercheurs, chargés d'études et consultants a permis un empilement considérable de données, constats et résultats. Cette accumulation est telle qu'il est bien difficile de repérer l'ensemble des contributions et rapports réalisés et plus encore d'en dresser un recensement exhaustif.

Dès lors, quelle signification peut avoir la tentative, dans laquelle nous nous sommes engagés à la demande du Fonds Social Européen, d'établir un premier bilan des méthodologies utilisées par les évaluateurs ?

Focaliser l'attention sur les méthodologies c'est extraire des évaluations les éléments qui ont le plus de permanence et le plus de solidité. En effet, alors que les résultats des évaluations sont relativement contingents puisque dépendant de tel ou tel dispositif ou de conjonctures socio-économiques, les procédures d'observation des politiques publiques sont plus transversales et cumulatives. Par ailleurs, les méthodologies engagent des paradigmes explicatifs et reflètent des visions du monde. Elles informent sur les approches qui ont été privilégiées pour observer les politiques publiques comme sur celles qui ont été négligées ou écartées.

L'engagement dans une telle entreprise était pourtant conditionné par la possibilité de dégager un sous-ensemble d'évaluations de la masse des travaux accumulés dans les bureaux des ministères, des collectivités locales et des administrations déconcentrées ou décentralisées. L'occasion nous a été fournie par le Fonds Social Européen, qui souhaitait s'appuyer sur un bilan méthodologique afin de préparer les évaluations ex post à venir. Le croisement de plusieurs critères a permis de sélectionner notre "matière première" : nous avons privilégié les évaluations réalisées au cours des trois années 1990-91-92, portant sur des dispositifs français et inscrits dans le cadre des objectifs 3 et 4 du FSE, donc ciblés sur les chômeurs de longue durée et les jeunes en difficultés. De plus, l'objectif était d'analyser

les évaluations portant sur les effets et impacts des mesures ; mais, compte tenu des enjeux sociaux et économiques liés à ces dispositifs, cela concerne la plupart des études.

Ainsi, ce n'est pas l'ensemble des mesures constitutives de la politique publique de lutte contre le chômage qui est concerné par ce bilan, mais plus étroitement ce que l'on peut appeler les aides aux personnes, dont les deux principales cibles sont les chômeurs de longue durée et les jeunes en difficulté d'insertion. Au sein même de cet ensemble, certaines mesures ont été exclues du champ d'analyse parce qu'elles n'étaient pas cofinancées par le FSE. Néanmoins, dès lors que les évaluations ciblées sur une mesure singulière sont complétées par des suivis de panels de population, un large spectre de dispositifs est finalement pris en compte, qu'il s'agisse de la formation (actions d'insertion et de formation, crédit formation individualisé), des subventions à l'emploi (contrats de retour à l'emploi, contrats de qualification, etc), des activités hors secteur marchand (contrats emploi solidarité).

Le bilan présenté ici repose donc sur un dépouillement et une analyse des rapports d'évaluation mis à notre disposition par les administrations françaises (Agence nationale pour l'emploi, délégation à l'emploi, délégation à la formation professionnelle, service des études et statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle). Le corpus ainsi constitué représentait une quarantaine de rapports, accompagnés pour certains de publications connexes (articles, notes, etc). Même si les évaluations consacrées aux mesures de formation et à l'observation longitudinale de panels représentent une part assez importante de cette production, celle-ci apparaît de prime abord extrêmement hétérogène, et ceci de plusieurs points de vue.

- Les mesures concernées sont très diversifiées, car si elles répondent au même objectif d'insertion ou de réinsertion, elles correspondent à des orientations et hypothèses hétérogènes : accès direct à l'emploi, acquisition préalable d'une qualification, réentrainement à la vie active, etc.
- Le statut des commanditaires, et par là-même leurs préoccupations, varient sensiblement et ont des incidences sur les commandes d'évaluation : les échelons administratifs déconcentrés s'intéressent beaucoup au fonctionnement local des dispositifs, l'échelon central cherche à saisir les effets des mesures dans leur globalité, l'agence pour l'emploi est désireuse de mieux connaître l'impact de ses interventions et ses marges de manoeuvre, etc.
- Les organismes évaluateurs sont également très diversifiés par leur statut et type d'intervention: se côtoient des cabinets d'études privés, des laboratoires d'université, des organismes publics ou parapublics, etc.
- L'ampleur des évaluations, et les conditions dans lesquelles elles ont été réalisées sont aussi très variées : certaines, les plus ponctuelles, ont duré quelques mois, tandis que d'autres s'évaluaient sur plusieurs années ; certaines ont mobilisé des équipes pluridisciplinaires tandis que d'autres étaient le fait de personnes isolées, etc.

- Les coûts financiers sont peu comparables d'une opération à l'autre, les marges de variation s'échelonnant de quelques dizaines de milliers de francs à plusieurs millions de francs.

Cette diversité témoigne de l'intérêt porté par les institutions administratives qui pilotent ces programmes pour la mesure de leurs effets et l'analyse de leur fonctionnement concret et réel. Elle montre que leurs préoccupations trouvent un large écho parmi les organismes d'études et de recherches, nombreux à s'impliquer dans les évaluations.

Cette richesse atteste aussi l'intérêt d'un examen approfondi de productions qui apparaissent ainsi très variées, tant au niveau des angles d'approche choisis (analyses institutionnelles, systémiques, longitudinales...), des objectifs poursuivis (études du fonctionnement des dispositifs, de leur impact sur le devenir des bénéficiaires, de leur utilisation par les publics-cibles...), des échelons géographiques concernés (monographies localisées ou échantillonnages nationaux...), ou des méthodologies mobilisées (enquêtes statistiques ou qualitatives...). Ces orientations dessinent un spectre très touffu, mais par là même également très peu lisible. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de réaliser un premier bilan de ces travaux d'évaluation.

L'objet de ce rapport est de présenter un tel bilan, en positionnant la confrontation de ces évaluations sur un plan méthodologique : quelles méthodologies d'évaluation sont utilisées, quels dispositifs d'enquête sont mis en place, quels types de résultats sont produits, quels sont les apports des différentes démarches ? Telles sont les questions de départ que nous avons posées. Cette analyse vise ainsi à dresser l'inventaire des démarches empruntées par les évaluateurs et à expliciter le type de résultats et d'apports de chacune d'entre elles. Elle vise moins à lister les résultats produits et à examiner dans quelle mesure ils sont cumulatifs, qu'à alimenter la réflexion sur les méthodes et techniques mobilisables.

Une telle perspective implique de ne pas se limiter à une analyse segmentée et cloisonnée de la quarantaine de rapports d'évaluation collectés. Il ne s'agit pas de porter des avis sur chacun des documents pris isolément, mais, par la confrontation des approches et méthodes, de dresser un bilan, global et détaillé à la fois, des opérations d'évaluation. Il s'agit d'identifier plutôt des options plus ou moins spécifiques, des orientations plus ou moins éprouvées, des alternatives non exclusives, mais aussi des zones d'ombre, des questions en débat, des noeuds de réflexion. Toutefois, nous avons rassemblé en fin de volume une fiche signalétique correspondant à chacun des rapports dépouillés.

Dans ce même souci de clarté, nous avons organisé ce rapport en deux parties, correspondant aux deux grands volets des aides publiques à l'insertion et la réinsertion professionnelle : la politique en direction des "jeunes en difficultés" et celle qui est ciblée sur les "chômeurs de longue durée". Ce calage sur ces deux catégories administratives nous a semblé le plus apte à montrer aux lecteurs les logiques internes et les spécificités des champs d'évaluation correspondants. Néanmoins, dans une conclusion générale, nous insisterons sur quelques questions récurrentes, qui se posent de manière plus transversale à

ce type d'évaluation : à quelles temporalités faut-il référer l'analyse de l'impact des mesures ; dans quels espaces sociaux et territoriaux les évaluations peuvent-elles s'ancrer ; comment articuler les effets "objectifs", inscrits dans les cheminements, et les effets "subjectifs", inscrits dans les attitudes et comportements des acteurs, parmi eux et au premier rang, les bénéficiaires des mesures ?

CHAPITRE I

Évaluer les aides à l'insertion professionnelle ciblées sur les jeunes

**ÉVALUER LES AIDES
À L'INSERTION PROFESSIONNELLE
CIBLÉES SUR LES JEUNES**

Dans les dernières années de la décennie 80, la politique d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes a connu un tournant important, avec le lancement en 1989 du crédit formation individualisé (CFI). Celui-ci ne correspond pas à de nouveaux dispositifs ou mesures, mais implique d'une part une restructuration de la définition et de la programmation de la politique d'insertion sur une base territoriale et locale, et d'autre part l'organisation de filières et de parcours structurés par des articulations variées entre les mesures disponibles. Si ces deux inflexions apparaissent plus comme des approfondissements que comme des ruptures dans la politique d'insertion professionnelle en direction des jeunes, il n'en reste pas moins vrai qu'ils en constituent des enjeux centraux. Aussi n'est-il guère étonnant de constater que les évaluations du CFI sont polarisées autour de ces deux enjeux : d'une part **l'organisation locale et inter-institutionnelle** du CFI, d'autre part **les cheminements des jeunes** dans le dispositif.

Toutefois ces orientations des évaluations ne sont pas exclusivement imputables aux caractéristiques propres du CFI ou aux préoccupations spécifiques de la Délégation à la Formation professionnelle. On les retrouve en effet, comme nous le verrons au chapitre II, à propos des dispositifs en direction des chômeurs de longue durée, alors même que les commanditaires d'évaluation sont plus diversifiés.

Tout se passe donc comme si la question des formes d'articulation entre les configurations spatiales pertinentes pour comprendre le fonctionnement des dispositifs et les perspectives temporelles nécessaires à la mesure de leurs effets sur les trajectoires des bénéficiaires apparaissait comme une dimension centrale des processus d'évaluation des aides publiques à l'insertion et la réinsertion professionnelle.

Dans le cas des dispositifs en direction des jeunes, le souci d'initier des évaluations assez lourdes et de ne pas émietter les opérations en de multiples études de faible ampleur semble assez évident. C'est ainsi que les évaluations financées s'intègrent dans des "opérations intégrées" structurant plusieurs études (c'est le cas pour les diagnostics du fonctionnement du dispositif, dont les résultats ont été rassemblés dans une série homogène de volumes), ou admettent des dispositifs statistiques assez lourds et sophistiqués, notamment en matière d'analyse longitudinale.

Le bilan proposé est organisé en deux parties correspondant à la fois aux deux enjeux principaux déjà évoqués, mais aussi largement à une partition des évaluations, qui développent rarement des approches transversales. Cette assez forte dissociation des approches est sans doute un effet direct des stratégies des commanditaires : l'étude de l'organisation locale du dispositif CFI a été conçue au moment du lancement de la mesure, dans la perspective d'accompagner la structuration de réseaux inter-institutionnels émergents, alors que l'étude des devenir des jeunes supposait un report du moment de l'observation. Aussi nous présenterons tout d'abord les évaluations du fonctionnement du CFI, puis celles qui se centrent sur les effets des mesures sur l'insertion des jeunes. Pour dresser ce bilan nous confronterons autant que de besoin ces évaluations constitutives de notre corpus avec d'autres travaux portant sur l'insertion et les mécanismes d'accès à l'emploi des jeunes.

1. COMMENT ANALYSER LE FONCTIONNEMENT DES MESURES ? LE CAS DU CRÉDIT FORMATION INDIVIDUALISÉ

Dès le début de l'année 1990, soit dans les mois qui ont suivi le lancement du crédit formation individualisé, une opération d'évaluation de son fonctionnement a été lancée à l'initiative de la Délégation à la Formation professionnelle. Cette première évaluation frappe par son ampleur, puisqu'elle a donné lieu à la publication de sept rapports d'étude, qui balaient les différentes fonctions du dispositif : accueil-orientation-suivi, bilan, formation, coordination des acteurs, fonctionnement des zones locales, etc. Dans la plupart des cas, chaque analyse s'organise autour de la comparaison de zones locales. La logique suivie n'a pas abouti sur la production d'évaluation intégrée, portant sur les formes d'articulation, dans différents territoires, de l'ensemble des composantes du dispositif : repérage des besoins, repérage des publics, réalisation de bilan-évaluation, construction de l'offre de formation, choix des prestataires de formation, recrutement des jeunes pour les actions de formation, organisation de parcours et suivi, analyse des résultats et effets sur les jeunes en difficultés. C'est une approche organisée autour de chacune des fonctions du dispositif, prises séparément, qui a été privilégiée, plutôt qu'une perspective plus intégrée centrée sur les modes d'articulation entre ces fonctions.

Cette perspective conduit à une certaine occultation des modes, nécessairement locaux, d'organisation et de structuration de la politique d'insertion professionnelle des jeunes.

En effet elle ne prend pas pour objet central les formes d'organisation et de traduction locales de l'insertion professionnelle des jeunes non ou faiblement qualifiés, et interdit de reconstituer, dans un espace clairement délimité, les réseaux d'acteurs, les systèmes de ressources et les configurations inter-institutionnelles qui participent localement à la construction de l'insertion des jeunes. Le dispositif est ainsi segmenté par l'analyse, et chaque fonction est évaluée pour elle-même, en tant que totalité pertinente, signifiante et autonome.

La présentation de ces observations localisées, mais structurées autour des fonctions du dispositif CFI sera organisée autour de deux axes :

- La première section montrera que ces études constituent, à des degrés variables, des **évaluations endogènes ou intrinsèques** du dispositif, c'est-à-dire des analyses qui minimisent les interdépendances entre celui-ci et des acteurs avec lesquels il est nécessairement en interaction : les jeunes et les acteurs de l'environnement économique et institutionnel. Cette perspective rend plus difficile le positionnement du dispositif par rapport aux dynamiques locales et aux stratégies des acteurs correspondants, jeunes et agents institutionnels ou économiques, qui contribuent pourtant directement à le traduire et le construire. C'est qu'il s'agit avant tout d'évaluer la capacité des acteurs et institutions de terrain assurant chacune des fonctions du CFI à intégrer les prescriptions officielles.
- La seconde section présentera quelques résultats ou produits auxquels aboutissent ces évaluations intrinsèques, à savoir des grilles formelles destinées à collecter des informations systématiques sur le fonctionnement de chacune des fonctions du dispositif.

1.1. Des évaluations endogènes ou intrinsèques des fonctions du CFI

A un bilan organisé autour de ces fonctions, on préférera une présentation plus transversale, d'autant que les démarches méthodologiques suivies, qui constituent le coeur de ce bilan, sont souvent très proches : des zones locales sont comparées, des typologies visant à organiser la diversité des pratiques observées sont construites, des grilles d'évaluation directement utilisables sont proposées à l'issue de l'analyse. Aussi les questions et problèmes méthodologiques sont-ils largement les mêmes :

- comment les zones d'observation ont-elles été sélectionnées, selon quels critères, quels principes de représentativité ?
- comment les pratiques sont-elles analysées, quelles méthodes sont mobilisées pour recueillir des informations sur les différents terrains d'enquête ?
- comment ces données sont-elles exploitées et traduites en résultats transmissibles, et en particulier quel est le sens des typologies qui sont fréquemment construites à l'issue de ces analyses ?
- enfin comment, mais nous verrons ce point plus loin, s'articulent les résultats produits et les grilles d'évaluation proposées, qui constituent une forme de transfert, et de généralisation, de la démarche à l'ensemble du dispositif, quel que soit le territoire où il est analysé ?

■ Comparer des espaces locaux

L'organisation des évaluations du fonctionnement du CFI autour de la comparaison de zones locales répond à la territorialisation de ce dispositif. Le CFI n'est pas une mesure nouvelle, il constitue un nouveau mode d'agencement de prestations pour la plupart préexistantes, et apparaît ainsi comme un système territorialisé d'articulation de prestations. Dans les évaluations, la prise en compte de cette territorialisation se traduit par des comparaisons de différents sites. Dès lors, une question centrale, qui engage sinon la fiabilité, du moins la généralisation possible des résultats, est celle des critères d'échantillonnage des zones d'étude. On relève les choix suivants dans les rapports :

- l'analyse de la fonction formation a été entreprise dans six zones de formation, correspondant peu ou prou à des bassins d'emploi : "*deux zones de banlieue, deux zones de villes moyennes et deux zones rurales ou semi-rurales*" (Durand, 1991) ;
- l'analyse de la fonction bilan a été faite dans neuf régions de la France métropolitaine (Lucas, 1991) ;
- l'analyse de la fonction accueil-suivi a été menée dans cinq communes ou conurbations sélectionnées selon deux critères : "*le premier consistait à choisir des sites à taille et à visage différents : trois grandes agglomérations, une ville moyenne, une commune de zone rurale. Le second critère était de choisir des types de structures pilotes différents : trois missions locales, une PAIO, un CIO*" (Dancoisne & alii, 1991) ;
- l'analyse de la fonction de coordonnateur de zone a été effectuée dans une trentaine de zones de formation, "*urbaines, rurales, semi-rurales*" (Aballéa & alii, 1991).

Selon les évaluations menées, ces critères de sélection des zones d'enquête sont donc variables, du moins pour ce qui concerne la dimension géographique du territoire : commune, zone de formation, région. Pour le reste, la dimension urbain / rural, éventuellement déclinée de façon différente (agglomération urbaine versus banlieue par exemple) apparaît comme le critère dominant, indiscutable, admis comme pertinent, même si une des études retient aussi un critère de structuration institutionnelle de l'accueil des jeunes.

Dans tous les cas, on notera l'absence de tout critère concernant l'environnement socio-économique du dispositif, concernant les caractéristiques de l'économie locale : le tissu économique et les structures des activités productives, ou les dynamiques locales d'emploi et de chômage. L'évaluation du CFI se fonde ainsi sur un certain découpage de la réalité qui conduit à analyser le dispositif pour lui-même, en le déconnectant des processus socio-économiques locaux avec lesquels on peut pourtant penser qu'il interagit. La sélection des zones d'enquête n'est donc pas fondée sur des hypothèses explicatives pouvant structurer la diversité des traductions du dispositif, ce qui posera, nous le verrons plus loin, des difficultés pour la production d'explications et d'interprétations à la diversité repérée au plan local.

Les méthodes qui sont mobilisées pour étudier les modes d'organisation des différentes fonctions du dispositif CFI sont exclusivement qualitatives : les monographies localisées se fondent sur des enquêtes par entretiens auprès des acteurs, qui tantôt se recourent, tantôt varient selon les objets des études.

- pour la fonction formation il s'agit d'entretiens ouverts du coordonnateur de zone, de un ou deux correspondants et de six organismes de formation (un responsable et un formateur) (Durand, 1991) ;
- pour la fonction bilan chaque site a été analysé en articulant plusieurs méthodes : interviews rapides d'une dizaine de jeunes, visite et observation approfondie d'un centre de bilan, réunion collective nationale avec plus de 120 acteurs (Lucas, 1991). Une grille d'évaluation très détaillée et précise structurait la démarche. Elle s'organisait autour de "critères de pertinence" (6 questions), "de cohérence interne et externe" (7 questions), "d'efficacité" (6 questions), "d'efficience" (5 questions), "d'opportunité" (5 questions), "de conformité" (3 questions), "d'adhésion et d'acceptation" (2 questions) ;
- pour la fonction accueil-suivi, chaque site a donné lieu à un entretien avec le délégué régional à la formation professionnelle, le coordonnateur de zone, le responsable de la structure pilote, quelques correspondants (29 en tout), quelques jeunes (Dancoisne & alii, 1991) ;
- pour la fonction de coordination de zone, il s'agit d'une enquête par entretien organisé autour de quatre items (*statut, motivation par rapport à cette fonction, vécu de sa situation professionnelle, représentations de sa fonction et de son rôle*) auprès d'une trentaine de coordonnateurs de zone (Aballéa & alii, 1991). Cette enquête a été complétée par des échanges avec des coordonnateurs au cours d'un cycle de formation et par d'autres rencontres dans le cadre d'autres études.

Les analyses sont donc appuyées sur des enquêtes non représentatives et menées auprès d'un nombre restreint d'individus (quelques dizaines tout au plus), qui semblent avoir été sélectionnés sans grande méthode.

Pour autant, ces études ne sont pas sans intérêt, bien au contraire, puisque sur de telles bases empiriques, elles mettent invariablement en évidence une grande diversité des modalités de structuration et de fonctionnement du dispositif CFI, ou plutôt de chacune des fonctions qui en sont constitutives. Les évaluations basées sur une observation in situ des dispositifs, au plan local où ils sont mis en oeuvre, montrent immanquablement combien une mesure nationale, un dispositif juridique et réglementaire d'insertion sont interprétés et appropriés de manière diversifiée par les acteurs locaux.

■ Construire des typologies

En dégagant cette grande variété des modes de fonctionnement du CFI, ces évaluations soulignent implicitement le caractère construit des politiques publiques, construction qui s'effectue à travers les appropriations qu'en font les acteurs. Avançant dans cette analyse, elles ne se contentent pas de décrire un dispositif éclaté, dispersé, émietté. Leur objectif est

aussi de produire de l'intelligibilité, ce qui débouche sur des opérations de classification, sur la production de nomenclatures, sur la construction de typologies visant à ordonner la diversité du réel. Des typologies d'organismes de formation, de zones de formation, de coordonnateurs de zones, de formateurs, etc, constituent autant de résultats de l'exploitation des entretiens d'enquête.

Il n'est pas dans l'objet de ce rapport de présenter les résultats des évaluations, et par conséquent de détailler le contenu de ces typologies. Pourtant celles-ci doivent être interrogées dans leurs significations, d'autant que leur degré de formalisation conduit à poser la question de leur validité générale, affranchie des terrains particuliers d'enquête, comme grille de lecture des configurations locales du dispositif CFI.

Les investigations auprès des organismes de formation conduisent à dégager quatre types de prestataires de formation, en fonction de "*leur attitude générale vis-à-vis du CFI et de la place occupée par l'individualisation dans la gestion pédagogique et administrative des publics de bas niveau*" (Durand, 1991, p45) :

- ceux qui participent au CFI par obligation,
- ceux qui s'y engagent de façon très prudente,
- ceux qui ont parié raisonnablement ou de façon risquée sur le CFI,
- ceux qui dépendent en grande partie de lui.

L'analyse montre qu'il y a donc, de la part des organismes de formation, des stratégies différentes de mise en oeuvre du CFI. Mais celles-ci ne peuvent être mises en perspective avec des stratégies plus globales de développement, de positionnement sur les différents marchés de la formation. En effet les organismes sont analysés en priorité sous l'angle de leurs pratiques pédagogiques plus que de leurs stratégies d'entreprise. Cette typologie des formes d'implication des organismes de formation dans le CFI serait sans nul doute éclairée par une analyse plus approfondie des modes de structuration du marché (des marchés) de la formation et de l'espace des positions qu'y occupent les entreprises de formation. En l'absence d'une telle analyse, qui ne figurait pas dans la commande publique, la typologie produite reste un résultat empirique inductif à faible capacité explicative.

La fonction formation est éclairée également par une analyse du fonctionnement des zones de formation et des caractéristiques des offres de formation qui sont ainsi localement produites. Deux grandes catégories de zones sont dégagées, selon qu'elles ont privilégié la prise en compte de la demande des jeunes ("*dispositifs à dominante mobilisation*") ou la validation des acquis ("*dispositifs à dominante qualification*") (Durand, 1991). Dans le premier cas, le rapport distingue trois cas de figure : "*mobilisation générale*", "*mobilisation improvisée*", "*mobilisation et immobilisme*" ; dans le second il distingue deux configurations, selon que les parcours sont plus ou moins bien balisés. Dominante mobilisation et dominante qualification représentent les deux grands types de stratégies locales à l'égard du CFI. La question de savoir comment émergent ces stratégies, pourquoi celle-ci plutôt qu'une

autre, reste sans réponse, en l'absence de mise en perspective des observations sur les dispositifs de formation dans le cadre du CFI avec d'autres données locales.

Les analyses centrées sur la fonction orientation-suivi soulignent les changements introduits par le CFI dans le fonctionnement des structures pilotes, tout en indiquant qu'il est trop tôt pour en dégager des effets, et s'orientent ensuite vers une analyse des acteurs en charge de l'accueil, l'orientation et le suivi des jeunes : les correspondants. L'analyse montre la diversité de leurs trajectoires, de leurs modes d'inscription dans le dispositif, de leurs statuts, des tâches qu'ils assument, de leurs propres conceptions de leur rôle, etc. Puis elle dégage ici aussi une typologie compréhensive de correspondants, sur la base des variables suivantes : statut, ancienneté dans la fonction, temps consacré à cette fonction, nombre de jeunes suivis, âge, passé professionnel, motivations personnelles dans l'engagement professionnel. Cette typologie est organisée en trois pôles :

- les "*vieux routiers*", qui ont des expériences professionnelles importantes dans le travail social et l'insertion, se définissent comme des spécialistes des jeunes, et ont des positions souvent critiques à l'encontre du CFI ;
- les "*novices*", qui occupent des fonctions nouvelles et inédites et ont quelques difficultés à se repérer dans les règles et enjeux institutionnels du CFI ;
- les "*reclassés*", qui ont une expérience personnelle importante et sont distants à l'égard du CFI et méfiants à l'égard des réunions d'information ou de formation (Dancoisne & alii, 1991, p 56-72).

Ici ce sont les trajectoires antérieures qui sont implicitement considérées comme les facteurs explicatifs de la diversité des pratiques des correspondants.

Tout en procédant d'une manière très similaire à celle qui vient d'être présentée à propos des correspondants, l'étude sur les coordonnateurs de zone ne débouche pas sur une typologie de pratiques ou conceptions de la fonction, mais sur un constat plus transversal. Elle affirme que, malgré des origines professionnelles très contrastées, une dominante se dégage : quel que soit leur positionnement initial, les coordonnateurs deviennent des chefs de projet des agents du changement organisationnel, dont les fonctions sont de nature plus "*politique et relationnelle*" que "*technique*" (Aballéa & alii, 1991).

Ces évaluations visent plus à dresser un diagnostic inductif et empirique qu'à relever des écarts par rapport à une référence ou à identifier des dysfonctionnements par rapport à une norme. Ce calage du diagnostic empirique sur un référentiel formel est néanmoins à la base de l'étude sur la fonction bilan dans le cadre du CFI (Lucas, 1991). Ici, le référentiel pris en compte est déduit des textes et circulaires administratives concernant le CFI et les centres de bilan inter-institutionnels, puis enrichi par d'autres apports, de l'INETOP, de Quatenaire Éducation (l'évaluateur), etc. Les pratiques observées sont situées par rapport aux critères requis et retenus dans ces cadres de référence. Cette démarche permet de repérer ce qui apparaît comme des difficultés à résoudre, ou, à l'inverse, des initiatives à soutenir, et d'identifier des acteurs à mobiliser et des critères de qualité.

Dans tous les cas, que l'évaluation débouche sur une typologie inductive ou qu'elle réfère les observations empiriques à une norme préétablie, ces analyses ont, par rapport à la diversité empiriquement observée, le statut de description ordonnée des pratiques des acteurs. Elles n'ont pas de statut explicatif des effets des dispositifs, car leurs résultats ne sont guère mis en rapport avec l'impact des mesures sur les jeunes ou avec les stratégies que ces derniers poursuivent par rapport aux offres d'insertion. Elles visent surtout à fournir une première description des pratiques des acteurs spécialisés dans chacune des fonctions identifiées, c'est-à-dire des réponses du "terrain" au volontarisme politique au fondement du CFI. Elles sont directement dépendantes d'une préoccupation administrative du pilotage d'un réseau institutionnel complexe suscité par le CFI. Il s'agit alors de mesurer la capacité des institutions spécialisées et acteurs fonctionnels à intégrer dans leurs pratiques les orientations produites par le CFI. Aussi ces descriptions ont-elles pour objectif essentiel de servir de base à la constitution de grilles et d'outils standardisés qui pourront être réutilisés pour évaluer de façon armée et formalisée telle ou telle fonction du dispositif. Il s'agit ainsi en quelque sorte d'une première étape, qui reste encore largement à exploiter, de préparation d'éventuelles opérations d'évaluation intrinsèque ou endogène plus consistantes.

1.2. Produire des outils de pilotage

L'objectif final de la plupart des évaluations conduites sur les différentes fonctions du CFI est de construire des outils et méthodologies standardisés d'évaluation. Il est impossible de reproduire ici les grilles d'évaluation qui, à l'issue des études du fonctionnement du CFI, sont proposées pour servir d'outils de pilotage sur le dispositif. On en indiquera les grandes lignes.

Les outils d'évaluation de la fonction formation ont été élaborés en référence à l'objectif de construction de parcours continus de formation, conduisant à la validation des acquis, valorisable sur le marché de l'emploi et prenant en charge le jeune au niveau qui est le sien.

L'évaluation de l'offre de formation au niveau des zones de formation vise à apprécier d'une part son niveau d'intégration, d'autre part son degré de cohérence (Durand, 1991). Quatre axes d'évaluation sont proposés à chaque fois, comportant une série d'indicateurs et d'indices, non détaillés ici.

Pour appréhender l'existence d'une offre de formation intégrée dans la zone, il faut :

- *apprécier sa cohérence "technique" (articulation verticale des modules),*
- *apprécier sa cohérence "chronologique" (schéma d'enclenchement des modules),*
- *apprécier sa cohérence "mécanique" (ajustement des places disponibles entre les modules),*
- *apprécier sa cohérence pédagogique.*

Pour appréhender la cohérence locale d'une offre de formation, il faut :

- *apprécier son adéquation qualitative et quantitative aux besoins des jeunes,*

- *apprécier si les qualifications proposées répondent aux besoins de l'économie locale,*
- *apprécier si les référentiels de formation correspondent aux exigences de la validation,*
- *apprécier la cohérence entre l'offre de formation et les autres formations en alternance.*

L'évaluation de l'intervention d'un organisme de formation vise à saisir son implication dans le dispositif de zone ("*cohérence externe*") et sa capacité à intégrer la logique et les actions du CFI dans son fonctionnement global ("*cohérence interne*"). Une série de critères et d'indicateurs, non reproduits ici, sont proposés pour mesurer ces cohérences.

Au premier plan il s'agit de mesurer :

- *sa capacité à participer aux différentes fonctions constitutives du dispositif de zone (accueil, suivi, formation, validation),*
- *sa capacité à répondre aux besoins de l'économie locale,*
- *sa capacité à participer au fonctionnement de la zone.*

Au second plan il s'agit de mesurer :

- *sa capacité à intégrer le CFI dans sa stratégie globale,*
- *sa capacité à intégrer les procédures administratives et financières du CFI dans son fonctionnement global,*
- *sa capacité à intégrer les exigences pédagogiques du CFI.*

L'analyse de la fonction accueil-suivi a débouché sur une description analytique, et prescriptive, du rôle du correspondant, permettant d'apprécier si les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent suivre un parcours "*adapté*" et débouchant sur la validation des acquis (Dancoisne & alii, 1991). Nous n'indiquerons ici que la liste des objectifs, sans mentionner les critères et indicateurs correspondants proposés dans le document d'évaluation. Trois objectifs généraux sont proposés, qui se subdivisent en deux ou trois finalités opérationnelles :

Apprécier si les conditions d'accueil sont réunies pour permettre la négociation d'une première ébauche de parcours avec le jeune :

- *apprécier si le correspondant est en mesure d'établir une relation personnalisée avec le jeune,*
- *apprécier s'il est en mesure d'informer le jeune sur les possibles,*
- *apprécier s'il est en mesure de faire un diagnostic.*

Apprécier si les conditions sont réunies pour que le correspondant puisse négocier avec le jeune un parcours qualifiant, adapté, sans rupture et menant jusqu'à la validation des acquis :

- *apprécier si le correspondant est en mesure d'élaborer un diagnostic de la situation du jeune et de son orientation,*

- *apprécier s'il est en mesure de prescrire un bilan permettant l'élaboration du parcours du jeune,*
- *apprécier s'il est en mesure d'élaborer avec le jeune un parcours de formation personnalisé.*

Apprécier si les conditions sont réunies pour que le correspondant puisse suivre le jeune jusqu'à la fin de son parcours (validation des acquis et insertion professionnelle) :

- *apprécier que le correspondant se tient régulièrement informé de l'évolution du jeune dans son parcours,*
- *apprécier qu'il est en mesure d'ajuster à tout moment le parcours du jeune.*

L'évaluation portant sur les coordonnateurs de zone a débouché sur une fiche d'analyse de la fonction de coordination, qui constitue une mise à plat des activités et tâches attachées à cette fonction, ainsi que des compétences requises pour la remplir (Aballéa & alii, 1991). L'analyse distingue cinq types de tâches :

- *d'étude et d'orientation,*
- *de planification et de gestion du système de formation,*
- *d'évaluation et de régulation du fonctionnement du système,*
- *de relations / communication,*
- *de gestion administrative.*

L'évaluation du fonctionnement des zones de formation a débouché sur une grille d'observation du système CFI considéré comme un ensemble articulant des fonctions diversifiées (Aballéa, 1991). Sans citer les critères et indicateurs retenus, on peut indiquer les grandes lignes de force qui structurent cette grille.

Caractéristiques des articulations entre les grandes fonctions du CFI :

- *Accueil / suivi,*
- *Suivi / bilan,*
- *Suivi / formation,*
- *Articulation suivi / formation par rapport aux relations correspondants-jeunes-organismes de formation,*
- *Formation/ validation.*

Agencement de ces différentes articulations avec les structures de coordination :

- *avec le groupe opérationnel de zone,*
- *avec la structure pilote d'accueil,*
- *avec la commission de validation,*

Le fonctionnement du système d'acteurs :

- *repose sur la capacité des acteurs à produire un organigramme sur la zone,*

- suppose l'existence de relations de coopération entre les acteurs de la coordination,
- repose sur la capacité des acteurs de la coordination à développer des actions de coopération entre partenaires techniques, et entre partenaires institutionnels,
- repose sur la capacité des acteurs administratifs à adapter leur logique à celle des acteurs de terrain,
- repose sur la capacité des acteurs décisionnels à mettre en place une déconcentration effective.

Le rapport portant sur la qualité des activités de formation propose un guide méthodologique de l'évaluation de cette qualité dans le cadre du CFI (Dartois & alii, 1991). Faute de pouvoir présenter ce guide *in extenso*, on peut mentionner ses axes d'organisation, sans expliciter les données à recueillir et critères d'analyse qui sont ainsi visés. Le premier volet, assez bref, concerne la gestion et l'organisation des organismes de formation, et s'organise autour de questions portant sur l'activité du centre, son personnel, et quelques critères d'auto-évaluation de son fonctionnement. Le second volet décline les composantes de l'activité de formation évaluée :

- les objectifs (généraux et pédagogiques), contenus, supports et méthodes pédagogiques mobilisés dans l'action de formation,
- les relations entre l'organisme de formation et l'apprenant, la contractualisation pédagogique, le suivi de la progression de l'apprenant, la mesure des acquis, leur reconnaissance et validation,
- les ressources humaines et moyens matériels affectés à l'action.

Le rapport sur la fonction bilan se termine également par la présentation de grilles d'évaluation de cette activité qui fait partie intégrante du CFI. Les propositions d'instrumentation concernent ici trois niveaux distincts : la "co-évaluation de la fonction bilan" dans le CFI, l'"auto-évaluation de l'équipe opérationnelle", l'"auto-évaluation des utilisateurs de bilan" (Lucas, 1991).

- Le premier axe consiste à collecter et traiter, chaque semestre, des informations quantitatives d'une part qualitatives d'autre part sur les caractéristiques des bilans réalisés, les outils mobilisés, les méthodes utilisées.
- Le deuxième axe, beaucoup moins développé, vise surtout à rendre compte des activités de chaque opérateur de bilan.
- Enfin la grille d'auto-évaluation des consultants s'organise autour des conditions matérielles du bilan, des méthodes et outils utilisés, de la relation avec les intervenants, de la prise de conscience d'acquis personnels au cours du bilan (chacun de ces items pouvant faire l'objet d'une note chiffrée et synthétique).

1.3. L'introuvable système localisé d'insertion

Les études examinées ne proposent pas tant des résultats d'évaluation du fonctionnement du dispositif CFI qu'elles ne formalisent, sur la base d'observations localisées, des outils et procédures pouvant servir à développer par la suite des évaluations des différentes fonctions du CFI.

La logique d'évaluation qui est mobilisée dans ces études est fondée sur la confrontation d'un dispositif officiel et formel et d'un dispositif réel et concret, repéré à partir de l'observation des pratiques des institutions d'accueil, de bilan, d'orientation, de formation, de coordination, etc. Pour ce faire, elles rendent compte d'observations empiriques, qui sont le plus souvent classées en catégories ; mais elles ne débouchent pas sur la production d'explications des différences locales de traduction du dispositif CFI. Celui-ci n'est pas analysé dans son fonctionnement global, comme un système local d'insertion, doublement articulé, d'une part aux dynamiques socio-économiques locales correspondantes, d'autre part aux trajectoires des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle. Il est construit comme une juxtaposition de fonctions spécifiques dont il convient d'analyser le mode de fonctionnement dans l'optique de le situer par rapport aux prescriptions administratives. Le cloisonnement de la commande, qui s'est coulée dans la spécialisation fonctionnelle du dispositif, explique cette situation.

Dans une telle perspective, le local n'est pas construit ici comme une configuration complexe d'interactions et de processus sociaux ; il ne constitue pas un objet d'analyse, mais un cadre concret d'enquête, un espace dans lequel on peut faire des photographies, qui pourront être ensuite confrontées avec la photographie officielle, bref, un terrain. Ainsi, les mécanismes d'organisation des appareils d'insertion des jeunes ne sont pas analysés en tant que tels. C'est pourquoi sans doute, les résultats produits ne sont pas non plus mis en perspective avec les jeunes, leurs logiques, leurs trajectoires, leurs devenirs, leur insertion.

Par ailleurs, ces études qui portent sur les institutions et structures d'insertion étudient peu leurs effets en retour sur l'insertion des jeunes et le retour à l'emploi. Ces éléments, qui constituent l'objectif final du dispositif ne constituent pas les référents de l'évaluation. Les jeunes ne sont, dans la plupart des cas, pas interviewés, mis à part dans deux études. La première est celle qui porte sur les correspondants, où est très succinctement mise en évidence la difficulté pour le jeune d'appréhender le rôle du correspondant et l'engagement dans le CFI. La seconde est spécifiquement consacrée au jeunes "*en difficultés spécifiques*" (Aballéa & alii, 1991). Elle est centrée sur l'analyse des manières dont le dispositif fait une place, accueille et construit des parcours de formation pour une catégorie particulière de jeunes. *A contrario*, pour tous les autres jeunes, ceux qui apparaissent le public naturel du CFI, c'est-à-dire les jeunes de bas niveau scolaire ne présentant pas de handicaps sociaux importants, le caractère bénéfique et positif du CFI est implicite et n'est pas interrogé comme tel.

Ajoutons néanmoins qu'une évaluation, qui ne porte pas sur le CFI, mais sur les dispositifs de formation en alternance, a procédé, sur la base d'un échantillon de 41 entreprises, à des

entretiens auprès des chefs d'entreprise, des tuteurs, des jeunes, et le cas échéant des formateurs (Bouquillard & alii, non daté). La procédure méthodologique utilisée permet ainsi de confronter le point de vue des différents acteurs, mais les objectifs de l'évaluation sont principalement centrés sur la mise en évidence de logiques différenciées, de la part des entreprises, de recours aux formules d'alternance ; ces logiques ne sont pas mises en perspective avec le devenir des jeunes, qui ne sont pas analysés. Du moins la démarche retenue a-t-elle permis de montrer comment des acteurs (ici des entreprises) construisent les dispositifs de formation en alternance comme des filières de formation, sinon d'intégration, professionnelle pour certains jeunes : les plus démunis scolairement et socialement en sont exclus.

Finalement, les évaluations centrées sur le fonctionnement du dispositif CFI cherchent à repérer comment se structurent les différentes fonctions constitutives du dispositif au plan local. Mais elles sont des évaluations endogènes, qui ne portent pas sur la question, centrale dans la perspective d'appréciation de l'efficacité de la mesure, des effets sur l'insertion des jeunes en difficultés des formes différenciées d'organisation des politiques et systèmes d'insertion au plan local.

Le modèle explicatif implicite de l'insertion des jeunes privilégie des variables individuelles, des caractéristiques sociales, et négligent des facteurs structurels de ce type. Dès lors la mesure de l'efficacité des politiques publiques d'insertion est située hors champ des analyses du fonctionnement du dispositif. Elle est abordée exclusivement dans d'autres études, qui s'appuient *a contrario* sur des enquêtes auprès des jeunes.

2. COMMENT MESURER LES EFFETS DES MESURES SUR LE DEVENIR DES BÉNÉFICIAIRES ?

En dépit de leur relativement faible nombre, les évaluations qui portent de façon centrale sur l'analyse des effets du passage en "mesures jeunes" en termes d'insertion professionnelle révèlent un ensemble particulièrement important d'options et de questions méthodologiques. Celles-ci non seulement conditionnent directement les résultats produits, et à ce titre contribuent à construire les analyses et discours sur l'efficacité des différents dispositifs et mesures, mais, plus largement, elles engagent également des conceptions, explicites ou non, de l'insertion professionnelle, du rôle des politiques publiques, des mécanismes et processus de passage du monde scolaire vers celui du travail.

C'est pourquoi ce bilan ne peut se limiter à un registre purement technique et instrumental de repérage et inventaire des outils, indicateurs et critères mobilisés pour mesurer l'efficacité de ces politiques. En effet, l'efficacité n'est pas une donnée naturelle dont la signification s'imposerait à tous ; elle peut recouvrir plusieurs sens, renvoyer à plusieurs logiques sociales qu'il est important de décrypter et mettre à jour. Symétriquement, les possibles méthodologiques qui s'ouvrent à tout évaluateur des effets sur les bénéficiaires des dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes sont extrêmement nombreux. Mais les

procédures retenues ne dépendent pas exclusivement de l'évaluateur, mais aussi des délais fixés par le commanditaire, des enveloppes financières allouées, des préoccupations des pouvoirs publics. Sans prétendre dresser ici une liste exhaustive, il est possible de pointer quelques-uns des choix qu'il lui convient d'opérer :

- définition du champ de la population d'enquête : jeunes passés au cours d'une période donnée dans une (ou des) mesure(s) ; ou à l'inverse cohorte de jeunes d'une génération (d'âge ou scolaire) donnée, dont certains membres passent et d'autres pas par les "mesures jeunes", ce qui permet de constituer des groupes-témoins ;
- précision du champ des dispositifs couverts par l'enquête : un seul dispositif isolé ; ou une comparaison de plusieurs dispositifs étudiés isolément les uns des autres ; ou encore un ensemble de dispositifs par lesquels les jeunes peuvent passer ;
- choix des variables caractérisant les jeunes en difficultés d'insertion : variables socio-démographiques classiques telles le sexe, l'âge, etc ; variables de cheminements scolaire et social, telles le niveau de diplôme, la filière de sortie du système éducatif, etc ; variables comportementales ou stratégiques : attitudes à l'égard de l'emploi, de la formation, etc ;
- recours à des outils méthodologiques de nature quantitatif ou qualitatif, donc inscription dans une logique statistique voire représentative, ou une logique plus compréhensive ;
- organisation de l'enquête autour d'une seule interrogation, éventuellement rétrospective, ou de plusieurs vagues d'interrogations selon la méthode du panel ;
- structuration de la production de données autour de coupes transversales dans les itinéraires basées sur le renseignement de dates fixes, ou à l'inverse autour de la reconstitution rétrospective des différents éléments et phases composant l'itinéraire ;
- réalisation des traitements des données sur la base de tris croisés privilégiant une description critériée des phénomènes et visant à repérer quelques corrélations et variables clivantes ; ou sur la base de techniques fournissant une description en termes de totalité monographique et conduisant à délimiter des espaces sociaux au sein desquels les itinéraires varient ;
- production de variables considérées comme des indicateurs d'insertion, des indices du résultat du processus d'insertion ; ou modélisation de trajectoires d'insertion rendant compte des processus temporels de construction de l'insertion professionnelle.

Cette liste de choix méthodologiques possibles n'est sans doute pas exhaustive, mais elle montre combien toute mesure des effets d'un dispositif est dépendante de l'outil qui les produit. Cette grande diversité de questions méthodologiques rend particulièrement difficile la présentation des démarches suivies par les opérateurs des évaluations. Nous avons organisé cette analyse autour de trois axes, correspondant chacun à des enjeux méthodologiques particuliers qui mobilisent certaines conceptions implicites de l'insertion des jeunes, et qui délimitent par conséquent des approches singulières de l'évaluation des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes en difficultés.

- La première section présentera une première logique d'évaluation des effets des politiques d'insertion, structurée par la question suivante : les bénéficiaires ont-ils obtenu un emploi après être passés par le dispositif ? Dans cette perspective, que nous avons appelée mesure de l'**efficacité en soi ou apparente** des dispositifs, le lancement d'enquêtes ponctuelles réalisées après un délai variable consécutif à la sortie du dispositif constitue la démarche méthodologique la plus fréquente.
- La deuxième section rendra compte d'une deuxième logique d'évaluation, organisée autour de la question du rôle des différentes mesures constituant la politique d'insertion dans les cheminements professionnels de cohortes de jeunes. Dans cette perspective, que nous avons appelée mesure de l'**efficacité relative ou latente** des dispositifs, la base méthodologique est constituée par des enquêtes longitudinales permettant de retracer les étapes des trajectoires d'entrée dans la vie active des jeunes.
- Enfin la troisième section traitera des modalités selon lesquelles les jeunes sont décrits et caractérisés dans les travaux d'évaluation. Cette analyse permettra de montrer la domination des **approches mécanistes de l'efficacité** des dispositifs, fondée principalement sur des enquêtes statistiques dans lesquelles le jeune apparaît comme un acteur *sui generis*, et la faiblesse des **approches stratégiques de l'efficacité** des dispositifs, visant à élucider les comportements des différents acteurs de l'insertion et les manières dont ils traduisent les politiques de l'emploi.

2.1. Mesurer l'efficacité en soi ou apparente

La mesure de l'efficacité en soi ou apparente des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes est sans doute l'approche la plus classique, du fait de la simplicité des critères d'évaluation mobilisés comme des instruments de mesure utilisés. Le critère le plus courant d'évaluation, devenu usuel, est celui des débouchés des mesures sur le marché du travail : quelle proportion de bénéficiaires obtient un emploi après la sortie du dispositif ? L'instrument de mesure du devenir des bénéficiaires consiste en une enquête "n" mois après la sortie du dispositif. Le délai choisi peut être variable, mais il est généralement de trois à six mois. Cette procédure est régulièrement utilisée par les appareils administratifs pour collecter des informations sur l'efficacité des mesures. Le caractère très élémentaire de ces données rend en effet leur collecte relativement aisée, d'autant que, notamment dans le cas des sorties de stages de formation, l'enquête de suivi des anciens stagiaires est demandée aux prestataires de formation.

La mesure de l'efficacité en soi ou apparente des dispositifs s'appuie donc toujours sur des coupes transversales visant à fournir une photographie des états et statuts d'une population de bénéficiaires ayant quitté le dispositif évalué depuis quelques temps.

■ Mesurer le placement et l'accès à l'emploi

Dans cette perspective, l'accès ou le retour à l'emploi apparaît souvent, c'est notamment le cas dans les statistiques administratives, comme le critère le plus pertinent. C'est ainsi que

l'indicateur du **taux de placement** est souvent considéré comme une information stratégique résumant le rendement ou l'efficacité de tel ou tel dispositif, voire de tel ou tel prestataire de formation. Notons d'ailleurs que le dispositif PAQUE (préparation active à la qualification et à l'emploi) lancé en 1992 institue une prime d'intéressement au placement au bénéfice des organismes de formation. Toutefois ce taux de placement est fréquemment affiné, dans la mesure où la catégorie d'emploi est très hétérogène (emplois stables versus emplois précaires par exemple) et devient floue, notamment depuis la multiplication des formules d'aides à l'emploi, que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand.

Cette tendance à la complexification de la mesure de l'efficacité en soi des dispositifs, pourtant initialement donnée pour évidente et naturelle, est bien illustrée par une enquête spécifique réalisée auprès des bénéficiaires de contrats de qualification (CQ), de stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), et de contrats emploi solidarité (CES) (Surville, 1991). Le principe de base consiste à calculer la distribution des sortants de chaque dispositif dans les statuts disponibles. Dans cette perspective les situations virtuelles qui ont été retenues sont très nombreuses :

- *emploi sur contrat à durée indéterminée,*
- *emploi sur contrat à durée déterminée,*
- *contrat emploi solidarité,*
- *contrat de qualification,*
- *stage d'initiation à la vie professionnelle,*
- *contrat d'adaptation,*
- *attente de stage,*
- *mission d'intérim,*
- *chômeur inscrit à l'ANPE,*
- *chômeur non inscrit à l'ANPE,*
- *stage de formation,*
- *reprise d'étude,*
- *installation à son compte,*
- *service national,*
- *autre situation.*

Toutefois, l'exploitation des données et la présentation des résultats est resserrée autour des situations et des statuts d'emploi. L'analyse porte alors sur le placement en emploi, et sur le type d'emploi occupé à la date d'enquête.

■ **Des variations difficiles à expliquer**

Outre ces appréciations des effets globaux des dispositifs, cette approche fondée sur des enquêtes par coupe transversale, permet de comparer les effets des différentes mesures les

unes par rapport aux autres, et de mesurer les éventuelles variations de leurs effets en fonction de certaines caractéristiques des bénéficiaires (âge, sexe, niveau de formation, etc).

Sur le premier plan, l'évaluation déjà citée procède à une comparaison des résultats des trois dispositifs étudiés (CQ, SIVP, CES). La comparaison de plusieurs mesures permet de les hiérarchiser en fonction des taux d'accès à l'emploi (ou à l'emploi stable, ou à quelque autre indicateur d'insertion professionnelle). Ainsi il apparaît que le CQ a le meilleur rendement et le CES le plus mauvais, que l'on considère les taux d'accès à l'emploi, à l'emploi non aidé, ou à l'emploi sur contrat à durée indéterminée. Quant au SIVP, il se trouve dans une situation intermédiaire quel que soit l'indicateur utilisé. L'enquête conclut que "le SIVP et le CQ sont deux mesures directement liées au monde de l'entreprise en proposant au jeune une formation adaptée à la demande de l'employeur. A cet égard le CES s'effectue au sein du secteur non marchand et apparaît sans doute, aux yeux des employeurs, comme préparant moins aux besoins du monde du travail" (Surville, 1991, non paginé). Mais l'interprétation de ces écarts est délicate, car ceux-ci peuvent être dus à des causes très hétérogènes : différences dans les objectifs des mesures, dans les interprétations que les acteurs économiques en font, dans leur sélectivité et les spécificités des publics qu'elles drainent, etc.

Les enquêtes transversales sont souvent trop sommaires pour approfondir ces questions. Mais du moins, elles permettent de ventiler les résultats en termes de débouchés dans l'emploi en fonction de caractéristiques sociales des bénéficiaires. Les variables les plus fréquemment utilisées sont ici le sexe, l'âge, la situation avant l'entrée en mesure, et surtout le niveau de formation. Par rapport aux autres, cette dernière dimension apparaît souvent la plus discriminante sur l'efficacité en soi des mesures. En effet, l'accès à l'emploi à l'issue d'une mesure est croissant avec le niveau de formation, et inversement, plus le niveau de formation d'un jeune est faible avant d'entrer dans un dispositif, plus ses chances de se placer en emploi à la sortie sont réduites (Surville, 1991). Ce constat s'appuie généralement sur une description de la variable niveau de formation basée sur la nomenclature officielle des niveaux de formation et sur l'obtention ou non du diplôme.

Toutefois, ici encore, la mise en évidence de corrélations statistiques entre, d'une part, une variable rendant compte de la situation initiale du jeune (caractéristiques de formation et de diplôme) et, d'autre part, sa situation à l'issue d'un dispositif (types de statut obtenu) ne sont pas non plus d'une interprétation facile, comme l'illustre le cas de la situation (statutaire) occupée avant l'entrée en mesure : "La variable situation avant la mesure est donc importante dans l'avenir du jeune. Mais ici encore on ne peut déterminer une typologie précise, les mesures s'adressant à des publics différents" (Surville, 1991, non paginé). En effet, plusieurs effets se superposent et se renforcent, que l'analyse fondée sur une juxtaposition de corrélations de chacune des variables supposées explicatives avec la situation d'enquête ne permet pas de dissocier : les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont les plus proches de l'entreprise et du secteur productif marchand, ce sont aussi les plus sélectifs, et leur sélectivité s'appuie notamment sur des critères de niveau de formation. Ainsi une question centrale, mais non résolue par ces analyses est celle de la différenciation

de chacun de ces effets, qui permettrait alors de comparer l'efficacité en soi de chacun des dispositifs toutes choses égales par ailleurs. Cette démarche permettrait de déconstruire cette notion d'efficacité en soi en :

- effets dus aux variables de conditions initiales,
- effets dus aux mécanismes de sélectivité des mesures,
- effets dus à la nature des mesures.

Une telle tentative supposerait pourtant d'autres outils d'analyse au niveau des procédures d'investigation comme des méthodes de traitement mobilisées, permettant de mesurer chacun de ces effets et d'identifier dans quelle configuration précise ils s'amplifient ou s'atténuent. Dans cette perspective, les procédures d'analyse multivariée pourraient être mobilisées.

■ Une évaluation basique et statique

Enfin, il faut souligner que le moment choisi pour mesurer les effets directs d'une mesure a une incidence extrêmement forte sur le résultat collecté. On peut en donner quelques illustrations extraites de l'étude déjà citée : les taux d'emploi après un SIVP pour les jeunes de niveau VI et Vbis étaient de 55 % à la fin du contrat, et de 46 % six mois plus tard ; après un CES et pour les jeunes de niveau V diplômés ils étaient respectivement de 51 % et 44 %. Ainsi un indicateur aussi simple qu'un taux d'accès à l'emploi est directement lié au moment de l'observation. Il apparaît ainsi extrêmement fragile s'il est utilisé en tant que valeur absolue : son utilisation doit être limitée à des comparaisons, entre groupes de populations, dispositifs, périodes annuelles successives.

Au total, mesurer l'efficacité en soi ou apparente des dispositifs conduit à produire des indicateurs simples et standardisés des rendements de chacune des mesures. Toutefois l'approfondissement de l'analyse, soit dans une perspective comparative (comparaison de mesures), soit dans une perspective discriminante (comparaison de groupes de bénéficiaires) conduit à relativiser la notion d'efficacité en soi. En effet, les dispositifs ne sont pas les mêmes, n'ont pas les mêmes objectifs, se traduisent par des processus de sélectivité différents, sont utilisés de manière diverse tant par les jeunes que les employeurs ou les professionnels de l'insertion, et cristallisent au bout du compte des formes d'insertion différenciées. Ces différents constats s'articulent mal avec le caractère unidimensionnel et très normatif de cette forme d'évaluation. Celle-ci apparaît ainsi comme une formule basique, élémentaire, qu'il convient de préserver, mais aussi de compléter et d'enrichir.

Si son fondement est extrêmement simple - il s'agit de calculer une corrélation statistique entre deux variables, ordonnées chronologiquement - cette approche néglige certaines dimensions déterminantes des mécanismes de production des effets des mesures sur leurs bénéficiaires, et ne prend pas en compte les processus par lesquels l'insertion des jeunes se construit, à la fois dans le temps et dans des champs d'actions. Car l'insertion a une dimension dynamique inhérente à tout phénomène social, ce qui pose la question de

l'articulation de ces effets avec la trajectoire des individus, et une dimension stratégique inséparable du social, ce qui pose la question de l'articulation de ces effets avec les acteurs sociaux qui interviennent dans les processus d'insertion.

Ainsi, mesurer l'efficacité en soi ou apparente des dispositifs conduit à construire des procédures mécanistes et statiques d'évaluation qui, si elles permettent de produire des indicateurs facilement utilisables, n'épuisent pas l'analyse de l'insertion professionnelle, ni même des effets produits par les politiques publiques.

2.2. Mesurer l'efficacité relative ou latente

La mesure de l'efficacité relative ou latente des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes ne consiste plus à observer ce que sont devenus des sortants de mesures "n" mois plus tard mais à suivre pendant une période de temps assez longue (plusieurs années) une cohorte de jeunes susceptibles de bénéficier des politiques publiques. Il ne s'agit plus d'évaluer quels types d'insertion ou de non-insertion produisent les différents dispositifs, ce qui peut être mesuré à partir des taux d'accès à l'emploi (cf. ci-dessus), mais quelles sont les places et contributions des dispositifs publics dans les mécanismes d'insertion des jeunes entrant dans la vie active, quels sont les rôles et concours des mesures publiques à la construction des trajectoires de jeunes sur le marché du travail.

■ Évaluation et enquêtes longitudinales

Le principe de base de cette forme d'évaluation de l'efficacité relative ou latente des dispositifs réside dans le suivi d'une cohorte (ou génération) de jeunes, qui, selon les cas, peut être définie selon des critères de carrière scolaire (sortants une année donnée de telle ou telle filière de formation initiale) ou des critères liés à la naissance (ensemble d'individus nés une année donnée). Cette cohorte étant constituée, elle est étudiée sur une base longitudinale : des données sont collectées sur une période de plusieurs années afin de reconstituer les cheminements individuels. Ces approches longitudinales permettent de proposer des réponses à certaines questions occultées par les évaluations statiques et centrées sur des populations de bénéficiaires de dispositifs que nous avons présentées précédemment :

- quelle est l'importance quantitative du passage en mesures pour une génération donnée, et quel est l'impact global des politiques publiques sur les entrants dans la vie active ?
- qu'est-ce qui distingue, dans une génération définie au départ de façon homogène, les individus qui bénéficient des mesures publiques de ceux qui n'en bénéficient pas ?
- à quels phases et moments des cheminements se situent les passages par les mesures publiques : immédiatement après la sortie du système éducatif, après une première phase marquée par des difficultés d'insertion dans l'emploi, après une exclusion de la sphère de l'emploi, etc ?

- quels sont les effets et conséquences des passages en mesures dans le temps biographique et quelles significations rétrospectives prennent ces passages ?

A travers cette liste non exhaustive de questions, la mesure de l'efficacité relative ou latente des mesures qui s'appuie sur des dispositifs d'enquête à caractère longitudinal permet d'aborder et approfondir deux axes d'interrogation : l'analyse des passages dans les mesures, donc de leur place dans les processus d'entrée dans la vie active ; l'analyse des formes d'articulation entre passages en mesures et insertion, donc les significations différentes, voire contradictoires, qu'elles peuvent prendre, avec le temps, dans les cheminements.

La question de l'évaluation des dispositifs publics en direction des jeunes est ainsi resituée dans celle, plus large, de la construction, dans des temporalités élargies, des processus d'insertion professionnelle et d'entrée dans la vie active. Les analyses de l'efficacité latente ou relative comprennent ainsi deux volets : **l'évaluation des passages dans les mesures et de leur usage**, et **l'évaluation du rôle et des significations des mesures**, dans les trajectoires d'insertion. Nous emprunterons successivement ces deux angles d'approche pour analyser les études d'évaluation qui s'inscrivent dans cette perspective.

■ Mesurer la place des mesures dans les cheminements professionnels

Si plusieurs évaluations s'appuient sur des dispositifs d'enquête longitudinaux, les procédures méthodologiques restent néanmoins assez diversifiées. Dans un cas l'enquête a été menée auprès d'un échantillon national de 2000 jeunes, représentatif des sortants de l'enseignement secondaire en 1986. Ces jeunes ont été interrogés par questionnaire téléphonique et à quatre reprises entre décembre 1987 et juin 1989 (Zilberman, 1990). Une autre enquête a été réalisée selon une méthodologie comparable, auprès d'un échantillon représentatif national de 6500 sortants de l'enseignement secondaire en 1989, et quatre interrogations ont été réalisées, chaque année en décembre entre 1989 et 1992 (Couppié & *alii*, 1992). Une troisième a été réalisée auprès d'un échantillon de 120 personnes nées en 1960 dans une ville moyenne et ayant connu des problèmes d'insertion professionnelle (Nicole-Drancourt, 1990).

Que la méthode de recueil de données soit le panel téléphonique ou l'enquête rétrospective par passation directe de questionnaires, il s'agit de collecter des données permettant de reconstituer le continuum des cheminements professionnels de la cohorte (scolaire ou d'âge). Les indicateurs construits pour décrire ces cheminements et mesurer ainsi les passages et usages des mesures publiques sont variables d'une enquête à l'autre. Le devenir de la cohorte est retracé à partir de la succession mois par mois (Zilberman, 1990 ; Couppié & *alii*, 1992), ou trimestre par trimestre (Nicole-Drancourt, 1990) des distributions dans différents statuts rendant compte des situations au regard de l'emploi. Ces situations sont décrites à partir d'indicateurs spécifiques selon les études, certaines détaillant les statuts dans l'emploi, d'autres étant plus précises dans la nomenclature des dispositifs publics :

- service national, chômage, stage, inactivité, scolarité, emploi précaire, emploi à temps partiel, emploi à temps plein (Nicole-Drancourt, 1990),

- service national, chômage, stage de formation alternée, inactivité, emploi précaire, emploi stable, apprentissage, contrat de qualification / d'adaptation, TUC, SIVP (Zilberman, 1990 ; Couppié & *alii*, 1992).

La mesure de l'importance quantitative des passages dans les dispositifs au sein des itinéraires d'insertion peut sembler une chose facile. Plusieurs conditions méthodologiques doivent être remplies pour répondre à des questions aussi simples que : les dispositifs publics d'insertion concernent-ils une minorité de jeunes, ou au contraire figurent-ils dans les trajectoires d'une proportion importante de jeunes d'une cohorte ? Outre qu'il faut disposer d'une nomenclature des situations qui permettent de repérer précisément les passages par les dispositifs (ce que ne permet pas par exemple celle de Nicole-Drancourt), il faut également pouvoir retracer le continuum des cheminements en disposant d'informations mois par mois. C'est à ces deux conditions que l'on peut calculer un indicateur de l'usage des, ou du, passages par les "mesures jeunes".

Ainsi, durant les trente premiers mois de leur vie active, les jeunes garçons de la cohorte de 1986 (Zilberman, 1990) comme celle de la cohorte de 1989 (Couppié & *alii*, 1992) ont passé en moyenne quatre mois et demi en "mesures jeunes". Ici, la réalisation à intervalles réguliers du même type d'enquête permet d'aller plus loin dans l'analyse en montrant que cette stabilité d'ensemble cache de profondes évolutions : la part des jeunes de chaque cohorte qui passe dans les dispositifs a fortement chuté entre les deux enquêtes (de 63% à 44 % pour les garçons, et de 76 % à 69 % pour les filles), et les bénéficiaires y sont donc restés plus longtemps (12 mois contre 9,5 mois pour les garçons, et 15,5 mois contre 11 mois pour les filles). Ainsi les dispositifs se sont concentrés sur des fractions plus étroites de jeunes, lesquels y sont restés plus longtemps. Ces constats ne sont interprétables qu'à condition de situer cette évolution de l'impact global des dispositifs dans une génération par rapport aux transformations des formes d'entrée dans la vie active : diminution de la durée moyenne passée en chômage (elle passe de sept mois à trois mois et demi), augmentation de celle passée en emploi (de dix à onze mois).

Quelles que soient les variables retenues, la perspective longitudinale permet de montrer que, plusieurs années après la sortie du système scolaire, et même encore à l'âge de trente ans, les cohortes de jeunes ne sont pas stabilisées dans l'emploi. Autrement dit, la période d'entrée dans la vie active tend à s'allonger, ce qui conduit aussi à une prolongation du recours aux dispositifs. Cet étalement de la période d'utilisation des mesures jeunes, faute d'un accès rapide à un emploi stable, indique que les dispositifs ne sont plus réductibles à un chaînon intermédiaire entre la sortie de l'école (ou un passage par le chômage) et l'obtention d'un emploi stable : les emplois sont de plus en plus souvent précaires, et les cheminements de moins en moins univoques. Cette transformation majeure des modalités de l'insertion professionnelle est soulignée par la plupart des recherches, notamment sociologiques, sur les jeunes. Du point de vue de l'évaluation des dispositifs publics, ces évolutions obligent à examiner avec la plus grande prudence les mesures de l'efficacité en soi parce qu'elles sont fondées sur des enquêtes réalisées à court terme.

Mais, par ailleurs, la complexification de la phase d'entrée dans la vie active rend plus difficile le repérage et la mesure des passages par les dispositifs qui sont fréquemment récurrents. Ainsi, en ne comptabilisant que les seuls passages en "mesures jeunes" à l'exclusion de tout autre statut, Zilberman recense seize combinaisons possibles allant de la fréquentation d'un seul dispositif jusqu'au passage dans trois mesures différentes (1990, p22). Une description aussi détaillée de cheminements s'étalant sur plusieurs années présente ainsi des risques d'émiettement et de dilution de l'objet. Sur ce plan, les approches longitudinales sont confrontées à une difficulté méthodologique, mais aussi théorique, importante : celle de la description des trajectoires. En effet, la caractérisation des phases de la trajectoire par l'ensemble des états successifs ne risque-t-elle pas d'aboutir à des séries trop complexes pour être modélisées ? Cette succession d'états détaillés fait-elle toujours sens ?

Les évaluations de l'efficacité latente ou relative des dispositifs doivent proposer des réponses à ces questions avant de pouvoir analyser en tant que telle la relation entre les passages en mesures et les insertions des jeunes. Ces réponses sont produites à travers la construction de typologies de trajectoires, définissant un nombre limité de profils typiques qui résument les cas de figure individuels rencontrés. Dans cette étape, les outils et procédures utilisés sont également assez diversifiés. A partir de l'identification précise des parcours des jeunes, comment sont dégagées ces typologies qui condensent ces parcours, et dans lesquelles les différentes "mesures jeunes" s'inscrivent de façon différentielle ?

Les méthodes utilisées s'appuient sur des techniques automatisées de traitement de données, fréquemment l'analyse factorielle des correspondances, associées ou non à une classification automatique. Ainsi Zilberman (1990) a sélectionné plusieurs états jugés significatifs et opéré des coupes transversales selon un pas temporel semestriel (cinq dates d'observation ont été retenues entre juin 1987 et juin 1989). Une analyse factorielle des correspondances et une classification hiérarchique ont ensuite été effectuées sur ces cinq positions successives dans le temps, ce qui a conduit à dégager trois types principaux de parcours. Dans d'autres cas, ces méthodes d'analyse sont appliquées à des indicateurs synthétiques de cheminement, comme le nombre d'employeurs au cours de la période, le nombre de périodes de chômage, les durées totales passées en emploi et en chômage, la durée passée avant l'accès au premier emploi stable, etc (Couppié & alii, 1992). Enfin, des typologies peuvent être construites à partir de traitements moins automatisés, mais toujours en combinant plusieurs indicateurs, comme par exemple la durée de chômage, la durée de l'inactivité, le nombre d'emplois précaires, les motifs de rupture d'emploi, la vitesse d'accès au premier emploi stable (Nicole-Drancourt, 1991).

Les variables et indicateurs utilisés étant chaque fois spécifiques, les typologies dégagées sont hétérogènes. Ainsi, dans un cas on dégagera trois types de parcours : "*une insertion professionnelle stable ou en voie de le devenir*", "*un passage intensif en mesures jeunes*", "*des allers et retours fréquent entre les mesures et le chômage, ce dernier restant fréquent*" (Zilberman, 1990) ; dans un autre on en isolera quatre : les "*stables*" (insertion immédiate, même employeur, chômage rare), les "*instables*" (insertion immédiate, mobilité volontaire

entre employeurs, chômage rare), les "*précaires d'insertion*" (insertion difficile, mobilité forcée, chômage fréquent au début), les "*précaires d'exclusion*" (insertion impossible, chômage fréquent tout le temps) (Nicole-Drancourt, 1990).

■ **Évaluer les rôles des mesures dans la construction des cheminements**

Comme nous l'indiquions plus haut, les approches longitudinales visent à analyser les articulations entre les passages en mesures d'une part, et l'insertion et l'accès à l'emploi d'autre part, et à éclairer ainsi l'évaluation du rôle et des significations des mesures. Sur ce plan, deux apports de ces analyses peuvent être soulignés : la mesure de l'impact relatif des différentes formules d'aide à l'insertion, et l'évaluation de l'articulation entre les mesures publiques et les trajectoires globales des jeunes. Dès lors que la base d'enquête est constituée d'une cohorte de jeunes, il devient possible de situer les uns par rapport aux autres les impacts des différents dispositifs, en prenant en compte au moins trois dimensions de cet impact :

- leur impact quantitatif mesuré par la part des individus de la cohorte qui en ont bénéficié,
- leur impact discriminant, mesuré par la sélectivité de chaque mesure, par exemple en fonction des niveaux de formation initiale,
- leur impact final, mesuré par le devenir des bénéficiaires à la date d'enquête,

Une telle analyse montre que chaque dispositif remplit un rôle particulier et revêt des significations singulières du point de vue de l'insertion. L'évaluation menée par Couppié (1992) en fournit un bon exemple :

- le CFI (des stages de formation alternée surtout) a eu pour les garçons un impact quantitatif faible (moins de 6 % y sont passés) ; un impact discriminant faible, puisqu'il touche à hauteur des deux tiers des jeunes sortis au plus bas du système scolaire ; et un impact final limité sur l'accès à l'emploi (17% des bénéficiaires sont en emploi, soit le score le plus faible de toutes les mesures),
- le CFI a eu pour les filles un impact quantitatif plus important (12 % des filles en ont bénéficié) ; un impact discriminant très faible, puisqu'il concerne les filles les moins armées scolairement, mais aussi celles qui n'ont jamais, ou peu, occupé d'emploi ; un impact final qui semble très limité sur l'accès à l'emploi (10% des bénéficiaires sont en emploi à l'enquête, mais 54 % encore en mesures),
- le contrat d'adaptation a eu, pour les garçons, un impact quantitatif important (15 % en ont bénéficié) ; un impact discriminant fort (les jeunes de niveau VI et Vbis y sont très minoritaires) ; et un impact final élevé, qui en fait une antichambre de l'emploi (41 % des bénéficiaires en emploi à l'enquête, et 44% en mesures),
- les TUC et les CES ont eu chez les filles un impact quantitatif très important (46 % d'entre elles en ont bénéficié, ce qui en fait une composante structurelle de leur insertion) ; un impact discriminant faible (57 % sont diplômées) ; et un impact final limité (22 % des bénéficiaires sont en emploi à l'enquête) d'autant qu'on note un certain enracinement

dans le dispositif, puisque celles qui étaient en CES à l'enquête ont passé plus de 19 mois dans ce dispositif ou celui des TUC.

Le tableau suivant présente quelques indicateurs de ces différents impacts. On trouvera des informations plus complètes sur les situations des bénéficiaires à l'enquête et sur leurs origines scolaires dans (Couppié, 1992).

Garçons	Impact quantitatif (% de la cohorte)	Impact discriminant (% niveaux VI-Vbis)	Impact final (% en emploi)
Contrat d'adaptation	15	24	41
Contrat de qualification	8	40	26
SIVP	6	46	23
TUC/CES	14	65	18
CFI	6	65	17
Filles	Impact quantitatif (% de la cohorte)	Impact discriminant (% niveaux VI-Vbis)	Impact final (% en emploi)
Contrat d'adaptation	10	12	39
Contrat de qualification	8	28	35
SIVP	6	40	35
TUC/CES	46	31	22
CFI	12	59	10

Le croisement de plusieurs indicateurs significatifs de types différenciés d'impact suggère ainsi qu'il n'y a pas de mesure univoque de l'efficacité des dispositifs. Celle-ci doit être rapportée aux catégories, appréhendées quantitativement et qualitativement, de jeunes qui bénéficient des mesures et les utilisent.

Mais surtout, les approches longitudinales permettent d'analyser les articulations entre des passages par des dispositifs et des trajectoires d'insertion en les situant dans le temps. L'identification précise des parcours suivis par les jeunes au cours de la période de référence et la production de typologies condensant ces cheminements individuels permettent de situer la place des mesures dans une trajectoire d'ensemble et d'en dégager ainsi les significations. En effet, l'inscription différentielle des dispositifs dans des cheminements contrastés donne aux politiques publiques des significations variables, voire contradictoires.

Ainsi, quel que soit le nombre de figures typiques isolées, ces analyses longitudinales soulignent fortement que les passages par les dispositifs recouvrent des significations différentes, qui s'éclairent avec le déroulement des processus temporels d'entrée dans la vie active, et qui ne peuvent être réduits à une relation mécanique avec l'emploi. La population des jeunes est, in fine, scindée en groupes pour lesquels les passages par les dispositifs jouent des rôles différents dans la construction des cheminements. Ainsi, dans l'enquête sur la cohorte de sortants du système éducatif en 1986, trois groupes ont été distingués au sein

de cette population, désignant des types de trajectoires dans lesquels les dispositifs jouent des fonctions différentes :

- celui qui a résolu d'éventuels problèmes initiaux d'insertion par un recours mesuré au dispositif pour l'emploi,
- celui pour lequel ce dispositif pallie de façon prolongée des obstacles plus profonds d'accès à l'emploi,
- celui qui éprouve encore des difficultés intenses et se trouve en danger d'exclusion du marché du travail malgré un fréquent recours aux mesures jeunes.

Chaque fois l'utilisation des dispositifs joue un rôle et prend une signification différente : étape ponctuelle réalisant la jonction avec l'obtention d'un emploi, alternative plus ou moins durable à un emploi inaccessible, seul moyen permettant d'éviter le chômage et l'enfoncement dans l'exclusion. Seule l'analyse longitudinale prenant suffisamment de recul temporel permet de mettre en évidence des logiques différenciées quant au rôle des dispositifs dans les cheminements professionnels : marchepied pour l'accès à l'emploi stable, maintien sur les marges de l'emploi, évitement de l'exclusion, etc. Aussi, ces approches conduisent-elles à relativiser la notion d'efficacité en soi de telle ou telle formule, notion qui est souvent au principe des approches transversales présentées plus haut. En effet, resituer le passage par tel ou tel dispositif dans l'ensemble de la trajectoire (retracée sur plusieurs années) permet de montrer qu'une même formule peut tout autant constituer une brève parenthèse dans l'accès à l'emploi stable, que la première étape d'un parcours prolongé dans le système des mesures, dont l'issue reste incertaine à l'issue de la période (de plusieurs années) d'observation, etc.

Ainsi, les approches qui se situent dans une logique d'évaluation de l'efficacité relative ou latente des mesures d'aide à l'insertion contribuent effectivement à produire des connaissances inédites par rapport au premier groupe d'approches centrées sur l'évaluation de l'efficacité en soi ou apparente. La prise en compte de la dimension temporelle des processus d'insertion, la construction du dispositif d'enquête sur la base d'une cohorte générationnelle, la reconstitution continue des cheminements à partir de calendriers (mensuels ou trimestriels), la production de typologies de trajectoires, etc, constituent autant de choix méthodologiques qui permettent de produire de nouvelles informations sur les dispositifs publics, leurs impacts et leurs effets sur l'insertion des jeunes.

Symétriquement, ces approches longitudinales ouvrent sur de nouvelles interrogations, dès lors qu'elles suggèrent et montrent que les effets des mesures publiques s'inscrivent dans des contextes irréductibles à la conjoncture socio-économique, c'est-à-dire dans des mondes sociaux différenciés, qui contribuent à construire les significations des effets des dispositifs. Ces "mondes" sont structurés par l'ensemble des acteurs qui participent à la mise en oeuvre des politiques : les employeurs qui traduisent les mesures, tout comme les professionnels travaillant dans les institutions d'insertion, ou encore les jeunes qui entrent sur le marché du travail. L'évaluation des politiques passe alors aussi par une élucidation de leurs comportements puisque le bilan réalisé jusqu'ici a montré que la politique de l'insertion ne

fonctionne pas selon un modèle unique de l'acquisition d'une qualification qui optimiserait la transition entre le système scolaire et l'emploi. Ainsi, les évaluations des effets des politiques ne peuvent se limiter à une analyse des dispositifs en eux-mêmes, considérés comme des découpages pertinents de la réalité (approches en termes d'efficacité en soi ou apparente), pas plus qu'elles ne peuvent être cantonnées à une analyse des jeunes en insertion pour eux-mêmes, pris comme des unités empiriques socialement caractérisées mais dépourvues de tout ressort stratégique ou dimension subjective (approches en termes d'efficacité relative ou latente). Elles doivent également porter sur les modes d'appropriation des dispositifs par les acteurs, au premier rang les jeunes, et sur les logiques d'insertion qu'ils poursuivent, et qui s'articulent, selon des modalités différenciées, aux logiques officielles des dispositifs et à leurs retraductions par les employeurs et les institutions d'insertion.

2.3. Approches mécanistes et approches stratégiques de l'efficacité

Aucune des études d'évaluation analysées ne prend pour objet principal, ni même explicite, la description des caractéristiques des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle. Cette catégorie de population est donnée pour une catégorie toute faite, naturalisée, signifiante en elle-même, et qu'il n'y a donc pas lieu de ré-interroger. Le contraste est ici frappant avec les études sur les chômeurs de longue durée, qui cherchent fréquemment à rassembler de nombreuses informations sur les situations de ces chômeurs, sur leurs modes de vie, leurs réactions à leur condition (cf chapitre II). Rien de tel avec les jeunes en difficultés d'insertion : alors que les chômeurs de longue durée sont implicitement considérés comme une sous-catégorie particulière et déviante par rapport aux chômeurs "ordinaires", les jeunes en difficultés d'insertion sont appréhendés avant tout en tant que catégorie scolaire. Cette spécificité tranche également avec nombre d'autres recherches centrées sur les processus d'insertion professionnelle.

■ Quelle place pour les stratégies des jeunes dans l'évaluation ?

Ainsi, on peut noter au fil des études d'évaluation que ce sont souvent les mêmes variables de base qui sont utilisées pour décrire ces jeunes : sexe, niveau de formation et/ou de diplôme, spécialité de formation, obtention ou non du diplôme, et parfois, âge, statut d'activité. Le faible niveau de formation apparaît comme la caractéristique essentielle qui définit les spécificités de ces jeunes, à l'exclusion de toute autre. D'autres indicateurs de position sociale, pourtant fréquemment utilisés dans les enquêtes sur d'autres populations, ne sont que très rarement mobilisés : origine sociale, niveau de ressources, situation matrimoniale, etc.

Cette manière de caractériser les jeunes en difficultés revient à les définir prioritairement par leurs difficultés scolaires passées, et donc à donner de leurs difficultés d'insertion une explication implicite : elles sont liées à leur faible niveau scolaire. Ce schéma de base donne une tonalité particulière aux évaluations : il y a comme une évidence à l'entrée en formation, puisque c'est la faiblesse de la formation initiale qui est considérée comme cause centrale

des difficultés d'insertion professionnelle, et par conséquent les interrogations sur les rapports des jeunes à la formation, sur leurs attitudes vis-à-vis des dispositifs, sur leurs réactions face aux offres qui leur sont faites, sont évacuées. Les évaluations se concentrent d'emblée sur la mesure des effets du passage en dispositif sur le devenir professionnel du jeune, sur son accès à l'emploi. En ce sens, ce sont des approches mécanistes de l'efficacité des dispositifs qui construisent le jeune en insertion comme une réalité sui generis, socialement neutre (même si elle est scolairement caractérisée).

Cette option donne aux enquêtes qui sont menées auprès des jeunes une tonalité dominante assez marquée : d'une part il s'agit presque toujours d'études à caractère quantitatif fondées sur une standardisation des données, d'autre part elles sont dans la quasi-totalité des cas déconnectées d'investigations auprès des acteurs institutionnels qui font fonctionner les dispositifs. Deux études représentent néanmoins des ruptures assez nettes, quoique de nature très différente avec cette tendance lourde.

La première de ces évaluations se fonde sur une démarche qualitative menée simultanément auprès de jeunes (une vingtaine d'interviews) et d'acteurs institutionnels (organismes de formation, structures intervenant dans le CFI, organismes spécialisés dans le soutien des jeunes en difficultés spécifiques) (Aballéa, Benjamin, 1991). Cette étude porte sur une population très particulière, non extrapolable et non généralisable : les "*jeunes en difficultés spécifiques*". Cette catégorie n'a pas de sens en tant que mode de désignation de certains groupes de jeunes, puisqu'elle regroupe des ensembles très hétérogènes : "*des jeunes déficients auditifs*" et "*des jeunes connaissant des difficultés sociales de type "délinquance" et en voie de marginalisation*" (Aballéa & alii, 1991, p13). Elle représente un détour méthodologique pour interroger la capacité du dispositif CFI à accueillir, orienter, définir des parcours de formation pour des jeunes présentant d'autres difficultés qu'un manque de formation ou de qualification.

Ainsi l'étude retrace les parcours de ces jeunes, rend compte de leurs pratiques et perceptions du CFI, puis articule ces données de type biographique avec l'analyse du fonctionnement des institutions d'accueil et de formation face à ce public. Cette confrontation des dimensions biographique et institutionnelle est exploitée dans la perspective de transformation des pratiques pédagogiques. Mais cette évaluation ne constitue qu'un premier pas dans un dépassement des approches mécanistes dans la mesure où l'approche stratégique qu'elle initie n'est argumentée que par rapport aux spécificités du public ciblé ("*les jeunes en difficultés spécifiques*"). Tout se passe comme si pour les autres, ceux qui connaissent des difficultés définies comme de qualification et de formation, l'interface jeunes / dispositifs n'avait pas à être interrogée, puisque la conception implicite qui prévaut alors est celle de l'adéquation des dispositifs aux situations des jeunes.

La seconde étude vise notamment à éclairer les cheminements d'insertion des jeunes à partir de dimensions stratégiques, et notamment : "*l'hostilité de l'espace professionnel, l'évaporation de l'espace social familial, la quête infinie de l'épanouissement et de la définition de soi*" (Nicole-Drancourt, 1990). Dans cette perspective, l'insertion professionnelle

est interprétée en termes de logiques d'engagement professionnel de la part des jeunes adultes. Toutefois cette évaluation n'identifie pas en tant que tels les passages par les mesures et dispositifs publics, et minimise explicitement et par hypothèse les effets de ces passages dans la construction de l'insertion, de sorte que, même si elle rompt avec les approches mécanistes dominantes elle contribue peu à construire les articulations entre traductions et appropriations différenciées des mesures et effets sur les bénéficiaires.

■ **L'évaluation des dispositifs et l'étude des processus d'insertion**

Ce bilan méthodologique met en évidence une tendance forte : les évaluations des effets des mesures sur les bénéficiaires consistent souvent à reconstituer et décrire les itinéraires et cheminements des jeunes, sans qu'ils soient mis en perspective ni avec les contextes socio-économiques ou logiques institutionnelles qui pèsent sur l'insertion, ni avec les logiques subjectives et les stratégies poursuivies par ces jeunes. Ce constat semble renforcé par la confrontation d'autres travaux et recherches portant sur l'insertion professionnelle des jeunes de faible niveau scolaire.

On peut en effet noter une coupure très forte entre ce que l'on peut appeler les évaluations des mesures et les analyses de l'insertion des jeunes (Demazière, 1992). Cette déconnexion est de nature méthodologique, et inclut les techniques et procédures d'enquête mobilisées, comme les modes de construction des objets et des approches.

Les évaluations des mesures, telles celles que nous avons analysées, s'ancrent quasi systématiquement sur des dispositifs statistiques plus ou moins sophistiqués. Dès les années 60-70 des enquêtes de suivi d'élèves ou de stagiaires ont été réalisées (Balazs & Faguer, 1977 ; Bouffartigue & *alii*, 1989). Ces premières évaluations se résumaient quasi systématiquement à repérer les positions occupées par les jeunes à des dates spécifiées, c'est-à-dire à enregistrer le résultat de mécanismes d'insertion qui n'étaient pas décrits en tant que tels. Les approches fondées sur des coupes transversales s'inscrivent largement dans la continuité de ce type de démarche. Avec l'allongement et la complexification de la phase d'entrée dans la vie active, des enquêtes longitudinales se mettent peu à peu en place au cours des années quatre-vingt, et initialement dans le champ de l'évaluation du système éducatif. Ces enquêtes, pilotées pour la plupart par le CEREQ, consistaient à interroger les jeunes plusieurs années après leur sortie de l'école et permettaient de reconstituer progressivement leurs calendriers professionnels. Une nette inflexion a été produite par ce passage d'un dispositif statistique qui renseigne sur deux points à un dispositif qui informe sur plusieurs points dans le temps (en pratique, un calendrier mensuel permet d'appréhender les changements mois par mois). En effet, ces approches longitudinales procèdent d'une autre conception de l'insertion qui n'est plus définie comme le résultat à une date donnée d'un cheminement insaisissable par l'analyse, mais comme un processus temporel ayant une certaine dynamique et obéissant à des rythmes propres.

Dans la seconde moitié des années quatre-vingt, ces approches ont été transférées pour l'évaluation des politiques publiques d'insertion, à travers la constitution de panels de jeunes. Au-delà de ces différences d'approche fondant la distinction entre efficacité en soi et

apparente et efficacité relative et latente, les approches transversales et longitudinales des effets des mesures ont plusieurs points communs : elles constituent des dispositifs statistiques très lourds, et elles décrivent les cheminements des jeunes pour eux-mêmes, sans mise en perspective ni avec les contextes socio-économiques ou logiques institutionnelles qui pèsent sur l'insertion, ni avec les logiques subjectives et stratégiques poursuivies par les jeunes.

A contrario, ces aspects sont pris en compte par d'autres analyses, de nature principalement qualitatives ou monographiques, qui ont contribué à construire des problématiques d'analyse de l'insertion des jeunes. Il est impossible de rendre compte ici de l'ensemble de ces travaux (Demazière, 1992, 1993) ; aussi on se limitera à ceux qui se sont également basés sur l'évaluation de dispositifs publics, principalement au début des années quatre-vingt. A cette époque en effet, la mise en place du dispositif des "stages 16-18 ans" a donné lieu à des évaluations qui se sont centrées sur les modes d'appropriation, nécessairement différenciés, de la mesure par les institutions, notamment de formation, mais aussi par les entreprises concernées comme par les jeunes. Il semble ainsi que, à partir de l'observation des mesures incitées par les Pouvoirs Publics pour tenter d'organiser la période de la vie qui sépare la sortie de l'école de l'intégration plus ou moins durable sur le marché du travail, deux grandes orientations se sont structurées, autour des notions de "*transition professionnelle*" (Rose, 1984, Méhaut & alii, 1987) et de "*socialisation professionnelle*" (Dubar & alii, 1987).

La "*transition professionnelle*" désigne des formes sociales de mise au travail, vécues par les individus et gérées par des institutions spécialisées, passant par un enchevêtrement complexe de séquences de formation (stages), d'emplois (temporaires) et de chômage (de durée variable). L'approche en termes de "*socialisation professionnelle*" montre comment le dispositif d'insertion est un espace social structuré par des organismes d'orientation et de formation, dans lesquels les jeunes stagiaires sans diplôme développent des logiques d'action différenciées reliant les parcours effectifs, la reconstitution de leur trajectoire antérieure, leurs anticipations de l'avenir et leurs représentations de la qualification. Ces approches mettent alternativement l'accent sur le rôle des acteurs institutionnels (ANPE, missions locales, etc) et leurs pratiques sélectives, ou sur les logiques individuelles et les rationalités des jeunes. Mais, chaque fois, elles tentent de construire l'évaluation du dispositif autour de la confrontation de mondes différents, révélateurs d'attitudes et de stratégies discriminées. En ce sens, elles s'opposent aux approches mécanistes évoquées plus haut, comme elles s'en différencient par le fait qu'elles soient essentiellement des analyses qualitatives, basées sur des entretiens semi-directifs auprès de petits échantillons de jeunes et d'acteurs institutionnels qui développent leurs stratégies dans des champs et espaces socio-économiques d'interaction.

Plusieurs voies d'enrichissement des dispositifs d'évaluation existants, qu'ils soient statiques ou longitudinaux, pourraient donc être explorées :

- il s'agirait de compléter les variables retenues pour caractériser les jeunes dans les enquêtes statistiques, par exemple en prenant en compte leur origine sociale, leur rang

dans la fratrie, etc, dont on sait qu'ils ne sont pas sans incidence sur les modes d'entrée dans la vie active ;

- il s'agirait d'intégrer également dans ces enquêtes des variables moins habituelles, comme les réseaux relationnels et institutionnels dans lesquels les jeunes sont inscrits, les systèmes de ressources, économiques et sociales dont ils bénéficient, qui peuvent être traduits dans des indicateurs formalisés et standardisés ;
- il s'agirait également d'articuler des outils de nature différente et de construire des interactions entre méthodologies segmentées : des approches statistiques et des analyses des systèmes d'acteurs, des problématiques longitudinales et des problématiques spatiales.

Nous reviendrons en conclusion sur les différentes dimensions méthodologiques de l'évaluation des aides publiques à l'insertion et la réinsertion. Auparavant nous dresserons le bilan des études centrées sur les dispositifs en direction des chômeurs de longue durée.

CHAPITRE II

**Évaluer les aides à la réinsertion
professionnelle ciblées
sur les chômeurs de longue durée**

CHAPITRE II

ÉVALUER LES AIDES À LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE CIBLÉES SUR LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

A la charnière des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les procédures et modalités d'évaluation des aides publiques en direction des chômeurs de longue durée ont été marquées par l'implication forte des échelons déconcentrés de l'administration du travail. Ce poids des directions régionales du travail et de l'emploi s'explique notamment par l'affectation de 1 % de l'enveloppe financière consacrée aux actions d'insertion et de formation (AIF) à des opérations innovantes, expérimentales ou d'évaluation. Aussi ce dispositif de formation rassemble-t-il une bonne part des évaluations, notamment parmi celles qui ont été initiées régionalement. Ce premier ensemble est complété par des analyses centrées sur d'autres dispositifs, tels les contrats de retour à l'emploi, ou des suivis de panels de chômeurs de longue durée.

A la croisée des préoccupations des différents segments administratifs, la question des formes d'articulation entre les configurations spatiales pertinentes pour comprendre le fonctionnement des dispositifs et les perspectives temporelles nécessaires à la mesure de leurs effets sur les trajectoires des bénéficiaires apparaît ici encore comme une dimension centrale des processus d'évaluation des aides publiques à la réinsertion professionnelle. Aussi le présent bilan s'organise-t-il autour de deux parties : la première se focalise sur les modes d'appréhension et d'évaluation du fonctionnement des dispositifs ; la seconde traite des méthodes pour mesurer les effets des dispositifs sur le devenir des chômeurs de longue durée.

1. COMMENT ANALYSER LE FONCTIONNEMENT DES MESURES ?

La plupart des rapports mis à notre disposition procèdent à une analyse des modes de fonctionnement de dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'appréhender la mise en oeuvre du dispositif comme un système social d'insertion et de formation, dans lequel se dessinent des structures et se manifestent des comportements singuliers d'acteurs. Les démarches méthodologiques des évaluations sont variées et peu homogènes. Pourtant, une même série de questions et de problèmes méthodologiques essentiels, récurrents et transversaux sont abordés.

- A quel niveau situer l'évaluation des dispositifs ? Le champ d'analyse varie de l'observation d'une seule action, localisée et clairement identifiable, à la prise en compte d'une mesure de lutte contre le chômage de longue durée dans son intégralité, en passant par l'étude d'un seul des acteurs des dispositifs.
- Quelles sont les variables à construire pour appréhender les modes de fonctionnement ? Trois niveaux de configuration spatiale qui induisent des séries spécifiques de variables sont repérables ; nous les avons nommées : le micro-social, le socio-institutionnel, le socio-économique. En interaction étroite, ils sont plus ou moins pris en compte dans les différentes contributions.
- Quelles sont les techniques et procédures d'enquête à mobiliser ? La plupart des évaluations analysées recourent à des approches qualitatives sous la forme de monographies basées sur des entretiens avec plusieurs catégories d'acteurs. Une tentative de standardisation, parfois de nature quantitative, est réalisée.
- Quels traitements et exploitations des résultats opérer ? Afin de rendre compte d'analyses souvent riches, les évaluations adoptent une approche s'orientant sur un référentiel de normes préétablies (référentiel défini, sinon élaboré préalablement au sein d'un cahier des charges) ou une approche typologique, destinée à réduire et à synthétiser la diversité des pratiques observées.

A travers les réponses que l'évaluateur donne à ces questions on peut délimiter sa représentation de l'espace social dans et par lequel le dispositif est évalué. En effet, champ élargi ou champ restreint, environnements micro-social, socio-institutionnel ou socio-économique, procédures qualitatives ou quantitatives, référentiel ou essai de typologie construisent des conceptions différentes de l'espace social de référence. Chaque conception donne lieu à des façons de faire distinctes, à des démarches différenciées, avec leurs avantages et inconvénients respectifs en termes de proximité et de représentativité.

Les quatre questions précédentes forment les sous-sections de cette première partie. Le bilan des analyses sera exemplifié par des illustrations ou des citations extraites des rapports qui nous ont paru les plus explicites sans pour autant vouloir systématiquement faire référence à toutes les études et à toutes leurs procédures.

1.1. A quel niveau situer l'évaluation des dispositifs ?

La délimitation du niveau et du champ d'analyse couverts par l'évaluation est la première question méthodologique importante concernant l'évaluation des modes de fonctionnement des dispositifs. Cette définition est un enjeu central, car elle influe sur les démarches mises en oeuvre, engage les résultats produits et active certaines modalités d'appréhension de la réalité concrète.

Le champ couvert peut se limiter à une action spécifique, à un ensemble d'actions d'une même mesure (par exemple un ensemble de stages AIF), à un des acteurs de la mise en oeuvre de la mesure ou à une mesure dans son intégralité à l'échelle locale, régionale ou nationale. Au regard des travaux analysés, la variété des champs possibles est effectivement considérable.

- Des actions expérimentales peuvent faire l'objet d'évaluations spécifiques et isolées. Une action expérimentale de partenariat entre une entreprise de distribution et des demandeurs d'emploi de longue durée dans la région Nord-Pas-de-Calais (Bénédicto, 1992) a par exemple conduit à une évaluation de son déroulement et du rôle joué par les acteurs directement impliqués (stagiaires, responsables de magasins, tuteurs,...). Cette action n'a concerné que onze personnes en stage.
- Des expérimentations particulières peuvent être évaluées en comparant plusieurs actions ou groupes de bénéficiaires. Ainsi un dispositif de "préformation de détermination" a-t-il été expérimenté et évalué (Grandjean, 1991) dans deux zones locales où interviennent des organismes de formation différents et chargés de la mise en oeuvre d'actions innovantes en direction d'une centaine de chômeurs de longue durée. De façon similaire, l'étude de Wilthien et Deluchat (1990) a interrogé sur des sites géographiques diversifiés une cinquantaine de chômeurs de longue durée choisis de manière aléatoire. Il s'agit alors de référer les pratiques développées au sein du dispositif et le vécu du chômage par les bénéficiaires à des environnements socio-économiques différents.

L'évaluation peut couvrir un champ plus large dépassant l'action singulière ou le site géographique restreint.

- Ainsi une évaluation a porté sur l'ensemble des "conventions globales modulaires" au titre des A.I.F au sein du département de la Haute-Garonne (Dejean, Roux, 1990). Tous les centres de formation intervenant sous cette forme de conventionnement ont été observés dans leur mode de fonctionnement. De même l'étude des modes localisés d'appropriation des contrats de retour à l'emploi (CRE) au bénéfice des bénéficiaires du RMI, s'est fondée sur la sélection, à partir des statistiques du marché du travail, de quelques zones géographiques où la probabilité de rencontrer des entreprises ayant embauché un ancien bénéficiaire du RMI sur un CRE était élevée (Baron, Bureau, Nivolle, 1991).

L'utilisation d'un protocole d'enquête unique pour analyser des situations localisées permet par ailleurs de réaliser ensuite une synthèse globale (Axsis, 1991).

Il est encore possible de construire l'interrogation sur une base représentative, ce qui revient à observer l'intégralité du champ. C'est par exemple le cas des enquêtes de perception et de motivation des employeurs à l'égard du R.M.I et des contrats de retour à l'emploi (MV2 Conseil, 1991).

Si la délimitation du champ de l'évaluation de fonctionnement des dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée dépend à l'évidence des caractéristiques du commanditaire, les enjeux méthodologiques qui en découlent sont essentiels. Un élargissement du champ exige qu'il soit bien maîtrisé (par exemple selon des principes de représentativité), de manière à permettre une certaine extrapolation des conclusions. Pourtant, les évaluations portant sur un champ élargi tendent à réduire le nombre de variables considérées (bien qu'une exhaustivité soit envisageable à ce niveau, elle s'avère difficile à réaliser compte-tenu du travail massif qu'elle demanderait). Un champ restreint (par exemple des analyses de fonctionnement portant sur une action en particulier) permet au contraire d'enrichir l'évaluation grâce à la prise en compte de multiples variables. Ce type d'évaluation est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit d'évaluer une action à caractère expérimental et d'en extraire des informations détaillées pour sa reconduction et sa généralisation éventuelles. Parmi les travaux analysés, on trouve beaucoup de ces évaluations portant sur de telles expériences, qui sont surtout réservées aux publics les plus en difficulté (chômeurs de très longue durée, allocataires du R.M.I). Si ce type d'évaluation n'acquiert pas de validité générale ni de représentativité, puisque ses conclusions sont très liées aux particularités du champ étudié, il constitue souvent un premier repérage de thèmes-clés pouvant faire l'objet d'une enquête plus large.

1.2. Quelles variables construire ou utiliser ?

Pour caractériser le fonctionnement d'un dispositif, les variables mobilisables sont à l'évidence très nombreuses. Il est à la fois impossible et probablement inutile de les identifier de manière exhaustive. Ce que l'on remarque cependant, c'est que toutes ces variables se répartissent en deux ensembles qui représentent deux dimensions centrales du fonctionnement des dispositifs : les variables "structurelles" (procédures mises en oeuvre, programmes de formation, données socio-économiques, etc.) et les variables "comportementales" (attitudes, représentations, formes d'implication des acteurs à l'égard du dispositif, mesure des interactions entre acteurs,...). Les différentes études d'évaluation, recomposent de manière diverse ces deux grands blocs de variables. Sur cette base il est possible de distinguer trois niveaux d'analyse sur lesquels les études se positionnent de manière assez sélective. Nous les désignerons par les termes de "micro-social", "socio-institutionnel" et "socio-économique".

■ L'approche "micro-sociale" du dispositif

Une première série de variables concerne les conditions concrètes de mise en oeuvre des actions, mesures ou dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée dans un lieu spécifique et de taille très réduite : un centre de formation, une entreprise partenaire de l'opération ou une agence

locale pour l'emploi. Les variables portent sur le déroulement de l'intervention, du stage, ainsi que sur les motivations des acteurs et leurs interactions dans le cours de ce stage.

- la mesure de l'impact d'une action innovante, dite d'"éloignement", sur ses bénéficiaires, a conduit l'évaluateur (Benedito, 1991) à évaluer leur vécu au cours de l'opération.
- dans le cadre d'une évaluation de stages A.I.F pour travailleurs handicapés (Sibue-Decaigny, 1992), on a cherché à apprécier les procédures concrètes ayant présidé à leur mise en oeuvre, en consultant et en confrontant les points de vue des acteurs impliqués : d'anciens stagiaires, des responsables d'organismes de formation, des coordonnateurs et des formateurs, des agents de l'A.N.P.E.

L'évaluation est alors centrée sur les contenus de formation et d'activité proposés aux stagiaires : pédagogie, modules, périodes en entreprise, adéquation public visé/ressources mobilisées, etc. Des indicateurs sont utilisés pour appréhender les procédures de mise en oeuvre de l'action : les objectifs poursuivis, les moyens pédagogiques, les méthodes et les outils... D'autres reposent directement sur les éléments ayant trait à l'évolution attendue des attitudes des stagiaires dans le cours de l'action, comme par exemple le "degré de verbalisation" d'objectifs, leur capacité à définir un projet professionnel réaliste et cohérent, les écarts entre les procédures prévues initialement et leur vécu concret de l'action. Ces analyses aboutissent à identifier des difficultés de fonctionnement et des décalages plus ou moins importants par rapport à ce qui était prévu initialement (effets de dérive).

Mais l'évaluation peut également s'élargir vers l'amont et l'aval de l'action proprement dite. C'est ainsi qu'en amont, les modalités de sélection des bénéficiaires sont souvent étudiées, notamment en référence aux dispositions prévues au moment du montage de l'action. Cette phase de sélection, essentielle au même titre que la phase de formation proprement dite, est caractérisée avec grande précision dans les évaluations portant sur des actions à caractère expérimental parce qu'elles ciblent souvent des publics spécifiques. Par exemple, l'évaluation d'une A.I.F expérimentale ayant donné lieu à un partenariat entre les services publics de l'emploi et une société de distribution (Benedito, 1992) a mis en évidence l'importance de cette première étape de l'action que représente le recrutement des chômeurs de longue durée. Elle a confronté les critères définis par l'entreprise et ceux définis par l'A.N.P.E et a repéré les écarts qui apparaissent entre les demandeurs d'emploi convoqués par l'A.N.P.E, et ceux qui se présentent ainsi qu'entre ceux qui sont reçus par l'entreprise et ceux qu'elle décide finalement de retenir.

En aval de la période du stage, le suivi des bénéficiaires de la ou des actions concernées - dernière étape prévue par le dispositif A.I.F - fait également l'objet d'une appréciation. Une contribution originale met par exemple l'accent sur une action dite d'accompagnement et s'attache à saisir les bénéfices éventuels de cet accompagnement en termes d'information, resocialisation et redynamisation des stagiaires (AFPA Bretagne 1990). L'importance de cette opération de suivi comme un garant supplémentaire de la pérennité de la réinsertion en ressort confirmée.

D'autres variables mobilisées pour décrire le fonctionnement des mesures concernent l'implication et la coordination des acteurs dans le cours de l'action ou de la mise en oeuvre du dispositif. On s'efforce de mesurer la qualité de la motivation des acteurs concernés et des dynamiques relationnelles qui s'établissent entre eux. Dans cette perspective l'attention se focalise souvent sur les bénéficiaires. Quelles sont leurs motivations à l'égard des actions dont ils font l'expérience ? Les conduisent-elles à se mobiliser ou, au contraire, à se démobiliser, vis-à-vis de l'emploi, de la formation, d'une insertion professionnelle à terme ? Quelles sont leurs attentes initiales à l'égard des actions, au moment du recrutement ? Parviennent-ils à définir un projet professionnel réaliste et cohérent en cours de stage ? Sont-ils capables in fine de se projeter dans l'avenir ? Tel est le type de questions que les évaluateurs se posent pour appréhender le niveau d'engagement des stagiaires. Il est aussi parfois question des interactions entre ces stagiaires et leurs interlocuteurs des organisations (formateurs d'organismes de formation, tuteurs en entreprise,...), au travers d'une confrontation de leurs points de vue respectifs. L'évaluation de l'action expérimentale de partenariat entre des chômeurs de longue durée et une société de distribution dans le Nord-Pas-de-Calais (Benedito, 1992) offre une illustration intéressante de prise en compte de la dynamique pouvant s'instaurer entre des stagiaires et leur tuteur, au sein d'une entreprise.

■ **L'approche socio-institutionnelle du dispositif**

Elle se rapporte à un niveau d'analyse plus large. Elle met en relief des aspects ayant encore trait au déroulement du dispositif, mais cette fois concernant les relations entre les différents partenaires institutionnels (organismes de formation, entreprises, opérateurs et gestionnaires publics). La capacité à collaborer est ici une des conditions de la réussite.

- L'évaluation d'une action expérimentale du dispositif A.I.F au sein d'un bassin d'emploi (Merdji, 1991) a pris en compte par exemple cet environnement socio-institutionnel en tant qu'espace où peut émerger la mobilisation collective nécessaire à l'efficacité d'une telle action.
- Pareil environnement apparaît également dans l'analyse de fonctionnement du dispositif A.I.F, dit "séquentiel" (Thuillier, 1991). La coordination inter-institutionnelle est considérée ici aussi comme l'élément le plus fondamental pour optimiser le fonctionnement des stages qui relèvent de ce dispositif.

L'ensemble des relations entre les partenaires institutionnels, y compris les modalités de lancement des appels d'offre ou des procédures de conventionnement, sont susceptibles de peser sur les formes de l'intervention publique.

- L'étude précitée a permis par exemple d'analyser de cette façon globale et détaillée le déroulement du dispositif des stages dits "séquentiels", reposant sur une formation individualisée (Thuillier, 1991). Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une démarche d'audit de "qualité de processus", qui a consisté à décomposer toutes les séquences et étapes des stages (sur la base d'un référentiel préalablement construit) et à relever des écarts entre les dispositions prévues et celles qui ont été observées ou évoquées par les acteurs

interviewés. Ce travail a conduit entre autres choses à identifier au-delà des apparentes motivations et envies de collaborer des institutions un certain nombre de "freins à la communication", suspicions, rivalités entre la D.D.T.E et l'A.N.P.E, personnalisation des relations fonctionnelles.

- De même, dans le cadre d'une évaluation globale des actions d'insertion et de formation au sein du département de la Haute-Garonne (Dejean, Roux, 1990), on a cherché à repérer les "circuits d'information-orientation" qui structurent les rapports établis entre les opérateurs participant au dispositif (administrations, centres de formation, A.N.P.E.): organisation des circuits d'information, degré de rationalisation de ces circuits, perception du degré d'implication des différents acteurs, circuits de repérage des publics, etc.

Les comportements, attitudes et représentations de certains acteurs (notamment les employeurs) à l'égard de dispositifs publics font également l'objet d'études plus spécifiques.

- Une évaluation intéressante de l'attitude des entreprises face à l'embauche de publics en difficulté, en l'occurrence les "Rmistés" (MV2 Conseil, 1991), a par exemple été réalisée. Les décideurs sont interrogés sur leurs perceptions du R.M.I et de ses bénéficiaires, ainsi que sur les conditions dans lesquelles ils seraient prêts à les embaucher, de même que leurs intentions et possibilités concrètes en ce domaine.
- Une autre contribution a consisté à évaluer l'implication effective des entreprises dans l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.M.I par l'entremise des contrats de retour à l'emploi (Baron, Bureau, Nivolle, 1991). Il s'est agi de déceler leurs motivations à l'égard de l'embauche du public "Rmisté".

■ L'approche socioéconomique

Dans la 3ème approche le fonctionnement des dispositifs "socio-économiques" est référé à son environnement. En effet tout dispositif est mis en oeuvre dans le contexte d'un espace, caractérisé par des structures et des processus socio-économiques, des dynamiques particulières sur les marchés du travail. Ces éléments du contexte pèsent sur l'impact des mesures de lutte contre le chômage de longue durée sur leurs bénéficiaires, et sur les traductions locales des actions d'insertion et de formation (caractéristiques locales spécifiques de la population des chômeurs de longue durée, besoins locaux des entreprises,...). Cette dimension est souvent négligée par les évaluateurs, qui tendent à étudier le fonctionnement des dispositifs pour eux-mêmes, d'un point de vue micro-social et/ou institutionnel sans le replacer dans un contexte plus large. Quelques travaux d'évaluation échappent malgré tout à cette règle :

- ainsi, l'évaluation de l'action expérimentale au sein du bassin d'emploi de Fontenay-Le Comte (Merdji, 1991) a permis de resituer cette action dans son environnement socio-économique. Celui-ci a été décrit à partir des indicateurs caractérisant ce bassin d'emploi, (emploi, chômage, situation par rapport aux autres bassins d'emploi de la région, structure sectorielle,...).

La prise en compte de cette troisième catégorie de variables est tout à fait indispensable. Celles-ci recouvrent les ajustements et dynamiques socio-économiques au niveau local ainsi que les pratiques des acteurs (politiques de gestion de la main-d'oeuvre des entreprises, dynamiques des marchés du travail). Elles demeurent cependant le plus souvent absentes des démarches réalisées. Une telle absence induit une approche restrictive qui autonomise radicalement l'organisation locale et institutionnelle des dispositifs.

L'existence de champs d'analyse de fonctionnement différents et de conceptions distinctes pour opérationnaliser l'espace social par et dans lequel ce fonctionnement se déroule a conduit à faire usage de pratiques d'enquête également diversifiées.

1.3. Quelles techniques et procédures d'enquête mobiliser ?

La plupart des travaux reposent sur des évaluations qualitatives sous la forme de monographies localisées et parfois individuelles. Les procédures et les techniques d'enquête sont à cet égard globalement analogues : des observations directes, des interrogations d'acteurs, des analyses de matériaux écrits (conventions, programmes et méthodes de formation, etc.). Moins courantes sont les évaluations de fonctionnement de nature quantitative ou semi-quantitative, se fondant sur des techniques plus standardisées. D'autres travaux opèrent enfin une combinaison entre exercice monographique et souci de la standardisation. Nous confronterons ainsi ces trois types de démarches, en prenant soin de cerner leur intérêt et leur limite spécifiques.

- Nombre d'évaluations s'appuient sur des monographies isolées, portant sur une action ou quelques actions d'une même mesure, clairement identifiées au sein de l'espace. Elles permettent d'obtenir des descriptions très fines du fonctionnement du ou des dispositifs concernés. Les techniques de l'entretien semi-directif (à l'aide d'un guide d'entretien conçu en fonction de variables retenues au préalable) ou non-directif (avec pour but implicite de découvrir a posteriori des variables qui expliquent ou éclairent les phénomènes observés) sont les plus utilisées. Des entretiens sont organisés avec des bénéficiaires de l'action (parfois à plusieurs reprises dans le temps pour apprécier l'évolution éventuelle de leurs attitudes et représentations), des formateurs des organismes de formation impliqués, des représentants d'autres institutions concernées (représentants d'entreprises, agents de l'A.N.P.E.,...). Ces démarches ne prétendant pas à la représentation statistique, les investigations sont menées auprès d'un nombre limité d'acteurs, choisis sans grande rigueur méthodologique (pour ne pas dire avec un certain "flou"). Mais tel n'est pas l'objectif de la procédure.
- Les études réalisées dans la région Nord-Pas-de-Calais par Benedito (1990 & 1991) s'inscrivent par exemple dans ce cadre méthodologique de confrontation de points de vue à partir d'entretiens semi-directifs. Sont interviewés des responsables d'organismes de formation des formateurs et des stagiaires. Trois entretiens sont notamment effectués avec ces derniers : juste avant le stage, à la fin du stage et le plus près possible de la fin du suivi effectué par les organismes de formation.

- Un autre exemple est celui d'une étude qualitative (Wilthien, Deluchat, 1990), basée sur une cinquantaine d'entretiens ouverts, qui a visé à retracer le vécu de personnes subissant de longues périodes de chômage ainsi qu'à repérer les stratégies qu'elles sont conduites à adopter au fil du temps.

Parfois, les évaluateurs utilisent d'autres techniques d'enquête pour appréhender les modes de fonctionnement des dispositifs. Ils le font en complément des entretiens individuels. Ce peuvent être des entretiens de groupe (plusieurs stagiaires interrogés collectivement), de l'observation directe ("immersion" dans une action de formation, hypothèse d'une identité entre évaluateur et organisateur de l'action), ou encore de l'analyse documentaire (étude des "matériaux" comme les documents pédagogiques).

- D'autres approches s'appuient sur des procédures et des techniques plus standardisées, de nature quantitative ou tout du moins quantifiée. Pour appréhender les différentes caractéristiques de la mise en fonctionnement d'un dispositif, des enquêtes par questionnaire portant sur les acteurs impliqués (organismes de formation et surtout entreprises et bénéficiaires) sont réalisées. Les techniques classiques d'enquêtes postales ou téléphoniques sont les plus utilisées. Il s'agit d'enquêtes auprès d'un nombre important de bénéficiaires passés par le dispositif des actions d'insertion et de formation, au niveau local, régional ou national, ou d'entreprises impliquées dans le cadre de la mise en place d'un dispositif. A cet effet, des échantillons sont sélectionnés avec une préoccupation en termes de représentativité.
- L'évaluation de deux mesures d'aide à la réinsertion des chômeurs de longue durée (le dispositif F.N.E./Femmes Isolées et le dispositif A.I.F, qui accueille tous les publics en difficulté) en région Centre (C.I.A d'Orléans, 1991) a été réalisée grâce à une enquête par voie postale auprès de l'ensemble des stagiaires inscrits au cours d'une période donnée. Outre les objectifs de caractérisation et de connaissance des devenir, l'enquête avait pour objectif de faire ressortir les attitudes et les opinions des bénéficiaires à l'égard de ce qu'ils avaient vécu lors de leur passage dans l'un des deux dispositifs étudiés.
- Dans le cadre d'une étude sur les représentations des entreprises face aux publics en difficulté (MV2 Conseil, 1991), 1000 interviews ont été réalisées par téléphone auprès de responsables de recrutement. L'échantillon a été construit avec une sur-représentation des entreprises de plus de 50 salariés, stratifié sur base de quotas (taille des établissements, secteurs d'activité, localisation géographique) et pondéré à l'ensemble des établissements en prenant comme référence les sources de l'I.N.S.E.E.
- Certaines contributions tentent d'articuler procédures monographiques et procédures standardisées. Au plan méthodologique, l'entretien semi-directif est utilisé comme principal outil de recueil de données, mais il est mobilisé selon un modèle et un canevas procédural analogue dans plusieurs sites autonomes. L'intérêt de cette approche mixte est finalement de pouvoir prendre du recul dans la perspective de l'évaluation.
- La contribution réalisant le dosage le plus explicite entre monographies et standardisation est celle qui fut initiée par le Ministère du Travail (Axsis, 1991) et a permis la collaboration

d'une dizaine de D.R.T.E. Des investigations furent systématiquement menées dans les régions avec les mêmes procédures et techniques (en particulier les mêmes guides d'entretien et avec l'objectif de saisir les logiques et pratiques des acteurs locaux du dispositif : notamment, la signification donnée effectivement par les acteurs aux concepts d'insertion, d'exclusion, d'alternance, à l'articulation formation/insertion/emploi...).

- Une autre contribution (Baron, Bureau, Nivolle, 1991) cherchant à étudier les incidences du dispositif C.R.E sur un sous-groupe de bénéficiaires potentiels, les "RMistes", a effectué de même un dosage entre approche qualitative et approche quantitative. Les évaluateurs ont usé d'une méthode de type qualitatif (entretiens semi-directifs), et ont travaillé sur un échantillon d'entreprises et de titulaires d'un C.R.E tiré avec grand soin : choix ciblé de départements à partir des caractéristiques de leur marché de travail et sur base d'une analyse en correspondance principale et d'une classification ascendante hiérarchique. Ils ont aussi produit des informations quantifiées caractérisant les entreprises ayant recours aux CRE pour embaucher.

1.4. Quels traitement et exploitation des résultats opérés ?

Les informations collectées sur les modes de fonctionnement des dispositifs en faveur des chômeurs de longue durée font l'objet d'un traitement et d'une exploitation qui attestent encore de la façon dont le système social d'insertion et de formation concerné est appréhendé. D'un côté, l'évaluateur construit ce que l'on peut appeler des "indicateurs de conformité" destinés à mesurer les écarts entre ce qui était prévu en termes de fonctionnement (procédures à mettre en oeuvre et processus à suivre) et ce qui a été réalisé concrètement (révélé par l'observation). D'un autre côté, l'évaluateur peut chercher à décrire le fonctionnement simplement pour ce qu'il est, sans faire expressément référence à un cadre normatif *a priori*. Il mettra alors l'accent sur la diversité des pratiques et élaborera des typologies destinées à donner du sens à cette diversité, à la rendre intelligible.

La description des pratiques peut se faire par rapport à un référentiel donné ou élaboré préalablement.

- Les analyses de Benedito (1990, 1991 et 1992) ont cherché par exemple à confronter en permanence les hypothèses et les principes ayant présidé à la mise en oeuvre d'opérations expérimentales pour publics en très grande difficulté et d'autre part les réalités vécues par les stagiaires et les pratiques effectivement mises en place dans le cours de ces opérations.
- L'évaluation des stages "séquentiels" en Gironde (Thuillier, 1991) s'est basée sur l'élaboration d'un référentiel et a mesuré l'écart entre les dispositions prévues (idéales du point de vue du référentiel) et les pratiques effectivement réalisées et observées.

Ces analyses s'inscrivent bien dans le cadre classique d'une évaluation de l'efficacité d'un système : repérer les décalages qui existent éventuellement entre un référentiel défini *a priori* et les pratiques effectives. Les décalages observés sont souvent interprétés plus ou moins

explicitement comme des dysfonctionnements ou des dérives des actions ayant entravé l'efficacité des actions. C'est la conformité ou au contraire le manque de conformité au référentiel qui signalent la réussite ou l'échec des actions de lutte contre le chômage de longue durée. Les conclusions vont alors dans le sens d'erreurs qui auraient été faites dans le ciblage des populations bénéficiaires, de manque apparent de motivation et de coordination des acteurs, etc. Le bien-fondé de la mesure et de ses normes préétablies n'est jamais remis en cause. Il s'agit donc d'une approche de l'évaluation largement normative. Une illustration frappante de cette tendance est sans doute l'importance accordée au projet professionnel en tant qu'instrument d'insertion, les stagiaires étant évalués sur leur capacité à se l'approprier et à faire usage d'un langage se conformant aux attentes institutionnelles.

Certaines approches apparaissent plus descriptives et moins dépendantes *a priori* par rapport à un référentiel. Lorsqu'elles ne concernent qu'une seule action, elles sont conçues comme un simple bilan et présentent de ce fait un moindre intérêt du point de vue de l'évaluation car elles n'émettent plus aucun "jugement de valeur", pourtant à la base de toute évaluation (Barbier, 1985). Elles deviennent en revanche plus intéressantes à considérer quand elles concernent plusieurs actions ou un dispositif dans son intégralité. En effet, elles rendent compte de la diversité des pratiques de mise en oeuvre des dispositifs et établissent des comparaisons entre les modes d'appropriation et les mobilisations spécifiques des acteurs locaux autour de ces dispositifs (impact du dispositif sur les pratiques relationnelles). L'évaluation des stages A.I.F pour travailleurs handicapés (Sibue-De Caigny, 1992) a permis de constater l'existence d'une diversité de pratiques effectives pour le même dispositif. Cette diversité concerne autant les mécanismes de fonctionnement des stages (appels d'offre, conventionnement, organisation des stages, pédagogie,...) que sur les difficultés survenues au cours de l'action. Elle traduit des modes d'appropriation différenciés du dispositif par les partenaires.

Pour donner sens à cette diversité, les évaluateurs procèdent souvent à la construction de typologies : typologies des pratiques, des entreprises, des organismes de formation, des stagiaires, etc. Ce type d'approche permet d'avoir une vision d'ensemble et comparative des pratiques effectives.

- Pour évaluer l'ensemble des actions modulaires A.I.F. au sein du département de la Haute-Garonne, une observation systématique des pratiques et des conceptions de l'individualisation - développées par les différents organismes de formation impliqués - a été entreprise (Dejean, Roux, 1990). Les auteurs ont repéré trois grandes tendances : un premier groupe dans lequel le facteur professionnel est reconnu comme primordial pour la dynamisation des stagiaires et qui valorise le rôle de la formation technique qualifiante. Un second groupe dans lequel la confrontation entre les options personnelles et les réalités professionnelles est recherchée en permanence, afin de favoriser notamment l'insertion des jeunes en difficultés. Un troisième groupe rassemblant les organismes qui mettent en oeuvre des pratiques relevant du secteur du travail social et s'adressant aux publics en très grande difficulté, en voie de marginalisation. Les auteurs ont établi ensuite

une relation entre ces trois groupes de centres de formation et les processus de genèse et d'évolution des projets des personnes, ainsi qu'avec les sorties du dispositif.

- Dans le cadre d'une autre étude, trois types d'actions mises en oeuvre dans un dispositif AIF ont été distingués : insertion, pré-qualification et qualification (Axis, 1991). Par ailleurs, deux types d'organismes de formation ont été également repérés : la plupart d'entre eux sélectionnant les demandeurs d'emploi de longue durée parmi les plus employables et faisant usage de leur bon ancrage dans l'environnement socio-économique, les autres, par contre, recrutant parmi les personnes les moins "employables" et souffrant d'un faible ancrage dans le tissu économique.
- L'enquête sur les modes d'utilisation du contrat de retour à l'emploi (CRE) (Baron, Bureau, Nivolle, 1991) a abouti à la construction d'une typologie d'entreprises. Celles ayant embauché d'anciens bénéficiaires du RMI sur un contrat CRE se trouvent plus fréquemment que d'autres classées parmi les trois catégories d'entreprises : les entreprises "qualifiantes", celles "en développement" et celles "qui embauchent en contrat à durée déterminée pour pouvoir tester leurs salariés". Cette catégorisation, dont la construction permet de mettre à jour certains éléments de dérive dans l'utilisation des CRE a pu servir d'outil de ciblage pour les services d'orientation de placement des bénéficiaires d'un CRE.

Qu'il s'agisse d'analyses d'efficacité ou d'analyses descriptives d'impact, leurs conclusions ne valent que pour le champ qu'elles couvrent. Leur caractère inductif et la variété de leur mode d'élaboration ne permettent guère de confrontations entre elles. D'ailleurs, les démarches méthodologiques n'ont pas été construites dans un but de transférabilité/comparabilité explicite. Le dispositif est évalué pour lui-même, sans mise en perspective avec les résultats d'autres études et recherches.

Les travaux d'évaluation qui se basent sur un référentiel normatif ou ceux qui développent des analyses descriptives donnant matière à la construction de typologies n'engagent pas la même vision de l'espace d'insertion et de formation. Les premiers, répondant à des impératifs de justification entre commanditaires et exécutants, sont sous-tendus par l'idée que cet espace doit être modelé selon certaines normes pour qu'il puisse remplir sa fonction. Les seconds mettent en évidence la structure de cet espace, soulignent sa diversité, tentent d'y développer des cohérences nouvelles et à en reconstituer les logiques par la mise en concordance de variables qui le caractérisent et le déterminent.

Les analyses d'évaluation du fonctionnement des dispositifs s'accompagnent, dans la plupart des cas, d'analyses de devenir des bénéficiaires. C'est à ce second volet que nous consacrerons la suite de ce rapport.

2. COMMENT MESURER LES EFFETS DES MESURES SUR LES BÉNÉFICIAIRES ?

Nombre d'évaluations cherchent à mesurer les effets directs des dispositifs sur leurs bénéficiaires, leur valeur ajoutée éventuelle en matière d'insertion ou de réinsertion professionnelle. D'autres travaux cependant, se positionnent à un autre niveau : ils cherchent à avancer dans la connaissance des processus sociaux caractérisant les diverses formes de chômage de longue durée, en termes de vécu et/ou d'itinéraires (avec passage ou non dans les mesures). L'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs est alors plus indirecte. Dans cette section, on examine les questions que les évaluateurs se posent à propos des effets des mesures sur les bénéficiaires.

- Quel est le champ de la population concernée par l'enquête ? Ainsi que nous le verrons, la construction du champ est révélatrice de la manière dont est pensée l'efficacité des politiques et des dispositifs.
- Quelles sont les variables utilisées pour caractériser les chômeurs de longue durée et appréhender leurs situations ? Variables de devenir ou d'impact des mesures, prise en compte de variables socio-démographiques et/ou de variables psycho-sociologiques ou stratégiques, les choix effectués sont révélateurs des façons de concevoir la notion de trajectoire.
- Quelles sont les procédures utilisées pour appréhender les trajectoires des chômeurs de longue durée ? Les études considérées ici reprennent les trois grandes procédures envisageables : transversales, longitudinales ou monographiques.
- Comment sont analysés et utilisés les résultats ? Plusieurs tendances apparaissent : une conception "déterministe", suivant laquelle les dispositifs ont des effets rapides et directs sur l'insertion ; une conception "objectiviste", pour laquelle des trajectoires-types sont construites et donnent à voir des formes différenciées d'usage des mêmes dispositifs (ceux-ci ne produisant pas les mêmes effets pour l'ensemble des personnes) ; et une conception "constructiviste" qui redonne aux subjectivités le rôle qui est le leur dans les processus d'insertion ou d'exclusion des chômeurs de longue durée.

2.1. Quel champ et quelle population sélectionner ?

La population concernée par l'enquête peut être définie de différentes manières : il peut s'agir ou bien des bénéficiaires d'une ou de plusieurs mesures spécifiques, ou bien d'un groupe de chômeurs de longue durée, passés ou non par de pareilles mesures. La nature et l'importance de la couverture des dispositifs, ainsi que le cadre géographique dans lequel se produit l'observation (le bassin d'emploi, le département, la région, le pays), influencent la composition de la population enquêtée et sa taille. La prise en compte des bénéficiaires effectifs ou des bénéficiaires potentiels génère des différences du point de vue de la démarche d'évaluation et de la conception des trajectoires qui la fondent.

Parmi les travaux analysés, on rencontre plusieurs cas de figure. La population concernée par l'évaluation va d'un petit groupe de stagiaires ayant suivi une action expérimentale bien déterminée localement, à l'ensemble (appréhendé par le biais d'un échantillon représentatif) des chômeurs de longue durée en France.

- Les évaluations portant sur les actions innovantes ou expérimentales ont un champ d'analyse souvent réduit à un petit groupe de stagiaires. Ceci est le cas par exemple dans l'évaluation d'une action de formation destinée à des chômeurs en grande difficulté d'insertion du bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte (Merdji, 1991), ou encore à l'occasion de l'expérimentation d'une opération originale de suivi d'anciens stagiaires A.I.F du bassin d'emploi de Saint-Brieuc (A.F.P.A Bretagne, 1991).
- Parfois, le champ de la population enquêtée s'élargit à d'autres catégories de stagiaires non impliqués dans la mesure expérimentale, et ce dans le but de disposer d'un dispositif-témoin (ou groupe de contrôle). Cette forme d'élargissement du champ à visée comparative a été utilisée pour évaluer une action d'éloignement dans le Nord-Pas-de-Calais (Benedito, 1991). Les groupes de stagiaires, et en particulier leur devenir à l'issue de l'action, ont été comparés à d'autres groupes impliqués dans d'autres actions, de nature plus classique (sans éloignement).
- Le champ d'analyse peut encore être l'ensemble des bénéficiaires d'une mesure de lutte contre le chômage de longue durée, au niveau du bassin d'emploi, du département, de la région ou du territoire national. L'évaluation du dispositif A.I.F déployé pendant le premier semestre 1990 au sein des bassins d'emploi de Rennes et de Lannion/Guingamp a conduit à tenir compte de l'ensemble des chômeurs de longue durée passés par le dispositif au cours de cette période (Faria de Oliveira, 1991). L'évaluation des stages A.I.F pour travailleurs handicapés au sein de deux départements (Meuse et Moselle) concerne l'ensemble des individus passés par ces stages (Sibue-De-Caigny, 1992). C'est également la région qui peut constituer le cadre d'analyse du devenir professionnel des bénéficiaires d'une A.I.F., comme le montre l'évaluation réalisée en Picardie (Accueil et Promotion, 1991). L'étude concernant les contrats de retour à l'emploi (Baron, Bureau, Nivelles, 1991) a été réalisée dans dix départements de cinq régions.
- La définition du champ de la population couverte par l'évaluation peut également intégrer le souci de comparaison de plusieurs mesures. Ainsi, le champ a été l'ensemble des stagiaires du dispositif A.I.F (qui accueille tous les publics en difficulté) et des stagiaires du dispositif FNEFI (pour seulement les "femmes isolées") lors d'une évaluation des deux mesures en termes de fonctionnement et d'impact sur leur bénéficiaires, d'un point de vue tant personnel que professionnel (C.I.A Céreq Orléans, 1991). Une autre illustration est encore plus significative, puisqu'elle a concerné l'ensemble des bénéficiaires de quatre mesures en France - les contrats de retour à l'emploi, les contrats-emploi-solidarité, les actions d'insertion et de formation, les stages du fonds national de l'emploi- femmes isolées - Ces mesures ont été comparées du point de vue de leur efficacité en terme d'employabilité et d'insertion dans l'emploi (Govindoorazoo, 1992).

- Enfin, les évaluations peuvent se centrer sur les chômeurs de longue durée et les trajectoires socio-professionnelles qui les caractérisent indépendamment de leur passage par une mesure. Ce champ global peut concerner plusieurs niveaux territoriaux : le bassin d'emploi, le département, l'ensemble du pays. Le champ d'une étude sur le vécu et le devenir liés au chômage de longue durée au sein du bassin d'emploi de Colmar a inclus l'ensemble des demandeurs d'emploi de longue durée au 1er juillet 1989 identifiés dans le bassin (Centre Psychotechnique de l'A.F.P.A d'Alsace, 1991). Dans une étude de repérage des motivations et des freins à entrer dans le dispositif A.I.F, le champ a été constitué de l'ensemble des chômeurs de longue durée de Lorraine (Sibue-De-Caigny, 1991). L'étude-panel du devenir professionnel des chômeurs de longue durée (A.N.P.E/S.E.S, 1991) se basait sur un échantillon représentatif du stock des individus ayant débuté leur 13ème mois de chômage à une date donnée.

2.2. Comment caractériser les chômeurs de longue durée et leur situation ?

L'analyse des effets des mesures de lutte contre le chômage de longue durée consiste, pour la plupart des travaux, à apprécier leur impact sur les parcours d'insertion et de formation sur les trajectoires qui mènent à l'emploi, à la précarité ou à l'exclusion. La question du devenir des chômeurs de longue durée est appréhendée par des variables décrivant leur situation d'emploi, de chômage, ou de formation.

Dans un deuxième temps, les variables caractérisant la situation dans ou hors de l'emploi sont croisées avec les données socio-démographiques et le passé social et professionnel des individus. Quelquefois, sont également référés les attitudes, représentations et comportements des chômeurs de longue durée à l'égard de leur trajectoire socio-professionnelle, des espaces sociaux d'insertion et de formation qui leur sont offerts (les dispositifs mis en oeuvre), de leur condition d'exclusion. L'analyse de l'impact des mesures est alors enrichie au plan qualitatif, en intégrant une composante comportementale et de motivation allant au-delà de l'insertion dans son emploi. Cette connaissance des vécus du chômage prolongé, des stratégies et logiques d'action éclaire les cheminements d'insertion et de formation à l'oeuvre. Elle est différente de l'approche de la population des jeunes en difficultés d'insertion (cf. chap. I) considérés comme formant une catégorie objective et signifiante en elle-même.

Ainsi, ce sont des caractéristiques que nous qualifierons d'objectives et de subjectives qui sont prises en compte, à des degrés très divers. Ces analyses permettent d'accroître la connaissance des publics, mais emploient également des conceptions de trajectoires d'insertion, d'exclusion ou de formation.

Dans la suite de cette section nous étudierons comment est entreprise l'analyse des cheminements d'insertion et de formation, en tant que produits effectifs, potentiels ou relatifs des politiques et dispositifs mis en oeuvre, et comment la prise en compte de

variables de nature objective et/ou subjective contribue à cette analyse des cheminements d'insertion et de formation.

- La plupart des études d'évaluation visent à retracer le devenir de bénéficiaires après leur passage en mesure : retours à l'emploi, poursuites de formation, chômage récurrent (situations précaires d'aller-retour entre l'occupation professionnelle ou formative et le non travail) ou maintien prolongé dans le chômage (installation durable dans une situation permanente d'exclusion économique), basculement dans l'inactivité. Ce type d'évaluation favorise les quantifications : appréciation en valeur absolue et en pourcentage des différentes situations possibles (placements, non-placements, entrées en formation ou dans une autre mesure, situations de chômage, etc.).

Certaines d'entre elles incluent les sortants de mesure dans le groupe plus large des chômeurs de longue durée, tout en concentrant leur attention aussi sur les variables d'insertion professionnelle.

Les analyses sont parfois affinées en utilisant des variables plus précises concernant :

- la nature de l'emploi occupé (contrats à durée déterminée, contrats à durée indéterminée, contrats d'intérim, contrats aidés) (A.N.P.E & S.E.S, 1991), (Govindoozaroo, 1992), (A.F.P.A Bretagne, 1991),
- la précarité ou la stabilité de l'emploi : les alternances de périodes de travail et de chômage, les mobilités entre les différents états à moyen et à long terme (Merdji, 1991), (A.N.P.E & S.E.S, 1991).
- la comparaison des activités exercées en emploi avec les contenus de formation (Accueil et Promotion en Picardie, 1991). Le type d'emploi que les chômeurs de longue durée en grande difficulté sont en mesure d'occuper (comme par exemple au sein du secteur "protégé" des collectivités locales, cf. Merdji, 1991).

Les descripteurs des situations sont combinés à des variables supposées explicatives et qui ont trait aux individus et à leurs caractéristiques personnelles.

- Ces caractéristiques dites "objectives" regroupent des variables socio-démographiques et biographiques : sexe, niveau de formation, diplômes, spécialités de formation, âge... D'autres variables sont parfois prises en compte, qui concernent la position sociale de ces personnes, avec notamment par exemple, l'indication du niveau de ressources financières (avec les problèmes de vie et les blocages engendrés par leur faiblesse), la situation matrimoniale et familiale, l'état de santé.

- Leur mise en relation avec la situation sur le marché du travail à l'enquête, au sortir ou non d'une mesure est encore faite de manière assez mécaniste, pour ne pas dire déterministe. Ce sont en particulier les variables les plus classiques telles que l'âge, le sexe et le niveau de qualification qui sont privilégiées dans l'explication des trajectoires : la réinsertion professionnelle apparaissant par exemple plus difficile pour les femmes et surtout pour les plus âgés (55 ans et plus) ; le niveau de qualification semble jouer un rôle

de moins en moins déterminant au fur et à mesure que la durée du chômage s'allonge (ANPE/SES, 1991) ; etc.

- L'étude sur le bassin d'emploi de Colmar (A.F.P.A d'Alsace, 1991) a par ailleurs mis en relation les caractéristiques sociales de chômeurs de longue durée avec leurs parcours et notamment les difficultés qu'ils rencontraient pour s'insérer ou se réinsérer : niveau de formation, âge, sexe, possession d'un moyen de locomotion, problèmes de santé.
- L'évaluation d'une action innovante d'éloignement a cherché à montrer les difficultés à optimiser ce genre d'opération avec des stagiaires dont le "profil" physique et psychologique ne correspondait pas à celui facilitant l'exercice des emplois identifiés comme appropriés pour des publics de bas niveaux de qualification (Benedito, 1991).
- Une étude des motivations des chômeurs de longue durée à suivre une formation a confronté ces motivations avec certaines caractéristiques socio-démographiques ; ainsi, les motifs de refus d'entrer en stage ont-ils pu être éclairés par la mise en avant de telles caractéristiques (Sibue-De-Caigny, 1991).
- Il est encore rare de faire appel à des variables d'attitudes et de comportements pour analyser les cheminements d'insertion et de formation. Lorsqu'elles sont appréhendées, ces caractéristiques "subjectives" ont trait aux vécus quotidiens, aux attentes, aux besoins, aux représentations envers la formation, l'emploi, le travail, les dispositifs. Des aspects psychologiques et psychosociologiques, essentiels pour comprendre ce que peut représenter l'expérience prolongée du chômage, peuvent ainsi être pris en compte.
- Ces dimensions ont fait par exemple l'objet d'une analyse spécifique qui a mis en lumière les effets d'une expérience prolongée du chômage et permis de connaître le vécu des chômeurs de longue durée, leurs besoins, leurs attentes (Wilthien, Deluchat, 1990). Cette analyse du chômage de longue durée a débouché sur une série de propositions en termes d'aides curatives et préventives visant à contrecarrer ou à éviter la fragilisation produite par ce chômage d'exclusion.

Ces éléments d'ordre subjectif sont jugés essentiels pour la construction de la ré-insertion professionnelle de personnes qui éprouvent de grandes difficultés psychologiques et sociales causées par la longueur de l'exclusion et qui n'apparaissent pas toujours immédiatement aptes à vivre une réinsertion. Ce raisonnement comportemental amène l'évaluateur à essayer de voir si les stages ont fonctionné comme moyen de développement personnel en termes d'autonomie, de communication, de capacité à vivre au sein d'un groupe, d'une collectivité en dehors d'une insertion strictement professionnelle. Une grande importance est donnée à la redynamisation de la personne, entre autres autour de la formulation et du développement d'un projet professionnel, avec tout ce que cela doit susciter en termes de motivation et de recherches actives d'un emploi.

- Lors d'une enquête qualitative sur les bénéficiaires d'A.I.F au sein de deux bassins d'emploi bretons - venant compléter une première phase d'investigations quantitatives - l'évaluateur s'est demandé quels étaient les effets différés induits par les stages, aux plans psychologique et/ou relationnel (Faria de Oliveira, 1991).

- Dans l'évaluation de l'impact des mesures A.I.F pour travailleurs handicapés (Sibue-De Caigny, 1992), la notion de "chemin parcouru" a été valorisée à côté de la notion traditionnelle d'insertion professionnelle. Ceci a permis d'avoir une vision plus large des effets potentiels de la mesure en tenant compte d'apprentissages plus généraux éventuellement occasionnés par le stage : accroissement de l'autonomie, amélioration du savoir-faire, définition d'un projet, développement du savoir-être. L'évaluation d'une opération expérimentale pour un public de demandeurs d'emploi en "très grande difficulté" dans le bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte a conduit à s'interroger sur la reconstruction des "identités" des bénéficiaires de l'opération, le développement d'aptitudes à se réapproprier leurs propres désirs et à se projeter dans l'avenir (Merdji, 1991).
- Plus directement centrées sur la perspective d'une insertion professionnelle, les interrogations sur l'émergence d'un projet professionnel viable et réaliste et sur l'accroissement de l'autonomie sont fréquemment abordées.
- On a ainsi cherché à évaluer les effets sur les cheminements d'insertion et de formation d'une action innovante d'accompagnement des A.I.F expérimentée à Saint-Brieuc et destinée à consolider ou à faire émerger des projets d'insertion chez ses bénéficiaires (A.F.P.A Bretagne (1991)).
- L'action d'insertion par le travail montée avec une société de grande distribution dans le Nord-Pas-de-Calais a été évaluée par rapport à sa capacité à accroître l'autonomie de ceux qui en ont bénéficié (Benedito, 1992).

Toutefois, la prise en compte de ces éléments qualitatifs s'inscrit encore dans un schéma quelque peu déterministe, dans la mesure où il est implicitement sous-entendu que c'est le passage par la mesure qui génère cette transformation des comportements et attitudes vers plus d'autonomie, d'ouverture aux autres, de mobilisation autour d'un projet. La question de l'efficacité en soi des dispositifs se trouve à nouveau posée.

Pour dépasser ce déterminisme implicite, il convient de faire intervenir des variables que nous qualifions de "stratégiques", c'est-à-dire ayant trait aux logiques d'action et aux stratégies des personnes. Certaines démarches d'évaluation s'y sont déjà attelées.

- Ainsi, une "étude-action" menée sur le bassin d'emploi de Colmar a consisté notamment à mettre en relation vécus affectifs et parcours des chômeurs de longue durée (A.F.P.A d'Alsace, 1991). Ce vécu affectif a été apprécié à partir des sentiments de "souffrance" (isolement, inutilité sociale,...) provoqués par une situation de chômage prolongé.
- D'autre part les trajectoires individuelles ont été étudiées avec plusieurs objectifs : voir comment les individus se les représentent et les construisent ; comprendre comment le passage par les mesures s'inscrit subjectivement et stratégiquement dans le cadre de ces trajectoires, vues dans leur totalité, et non pas en référence exclusive à leur situation à l'égard de l'emploi, du chômage, de la formation ; expliquer les motifs d'acceptation et surtout de refus d'entrer en stage (Sibue-De-Caigny, 1991). Les significations de ces motifs ont été référées aux histoires de vie et au contexte sociologique et économique, tout en

tenant compte des conditions de vie dans lesquelles les personnes se trouvent, des représentations qu'elles se font des incidences positives et négatives que le stage peut avoir pour elles.

- Dans le cadre d'une expérimentation d'un dispositif original en Lorraine, l'évaluateur a cherché à comprendre et à orienter les parcours singuliers des bénéficiaires, en se basant sur leurs "histoires de vie" et en mettant en avant les composantes sociales et affectives de ces itinéraires de vie, notamment en termes d'apprentissage/formation. Cette approche personnalisée et subjective a permis de dégager des itinéraires complexes et fortement différenciés des personnes, et fait émerger les problèmes et les difficultés qu'elles rencontrent, leur arbitrage entre des "stratégies d'opportunité" et des "logiques d'horizon" - bref, entre des attitudes d'adaptation et des attitudes de projection (Grandjean, 1991). En outre, il faut encore noter que l'attitude des personnes est parfois étudiée en parallèle aux analyses de fonctionnement des mesures de chômage de longue durée. Elles réagissent en effet aux dispositifs, produits de logiques structurelles et institutionnelles, en tant qu'acteurs parties prenantes au sein de l'espace social d'insertion et de formation (cf. 1ère partie). Nous renvoyons aux exemples cités dans ce cadre. Ainsi donc, les études d'évaluation considérées ici envoient un message clair et fondé : l'étude du devenir des chômeurs de longue durée, au sortir d'une mesure ou non, doit permettre de saisir les rôles des variables objectives - d'insertion professionnelle, de caractéristiques socio-démographiques -, des variables subjectives et des variables comportementales et stratégiques. De nombreuses avancées ont déjà été réalisées dans le repérage de telles variables et dans leur opérationnalisation.

2.3. Articuler cheminements professionnels et effet des mesures

Les procédures méthodologiques utilisées par les évaluations qui visent à appréhender les effets des mesures sur les trajectoires des bénéficiaires sont de trois formes: transversales, longitudinales et monographiques. Elles peuvent à l'occasion être combinées les unes aux autres.

- La forme la plus traditionnelle des procédures d'évaluation, l'analyse transversale, est dominante parmi les études considérées dans ce bilan. Celles-ci s'appuient généralement sur des enquêtes statistiques ou des opérations de suivi qui photographient la situation de l'ancien bénéficiaire peu de temps après sa sortie du dispositif et s'efforcent de quantifier les observations ainsi faites. Pour ce faire, elles procèdent à des traitements d'informations contenues dans les fichiers disponibles (ceux de l'A.N.P.E par exemple), à des analyses des résultats des suivis des centres de formation impliqués, à des investigations menées à partir d'interrogations d'anciens bénéficiaires ou stagiaires, sous une forme plus ou moins lourde selon l'importance du champ de la population enquêtée.
- La mobilisation de ces sources documentaires (fichiers ANPE et organismes de formation) dans le cadre de deux bassins d'emploi a permis par exemple de constituer une base de données sur la population des chômeurs de longue durée ayant bénéficié d'actions

d'insertion et de formation pour une période donnée. Cette mobilisation a permis de connaître leur situation trois mois après leur sortie du dispositif, à l'issue de la fin du suivi opéré par les organismes de formation (Faria de Oliveira, 1991).

- Pour évaluer au sein de la région Centre deux mesures d'aide à la réinsertion des chômeurs de longue durée (le dispositif F.N.E/Femmes Isolées et le dispositif A.I.F), une enquête postale a été organisée à la fin de ces mêmes formations auprès de tous les bénéficiaires inscrits entre le 01/01 et le 30/06/90 (C.I.A Céreq Orléans, 1991).
- Une enquête similaire fut également organisée pour évaluer le devenir professionnel des bénéficiaires d'A.I.F en Picardie. L'accent a été mis en particulier sur leur situation par rapport à l'emploi à la fin du stage et celle 6 mois après (Accueil et Promotion en Picardie, 1991).

Un trait commun à ce genre d'enquêtes est qu'elles relient implicitement la situation des personnes "n" mois après le passage en mesure à un effet direct de cette mesure. Cependant, elles ne produisent pas suffisamment d'informations leur permettant d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse. Il y a donc une double contrainte méthodologique dans les analyses transversales, qu'il est important de garder à l'esprit pour bien en interpréter les résultats. Les effets à moyen et long termes ne peuvent pas être pris en compte : la temporalité de l'effet n'est donc pas appréhendée. En ce qui concerne les processus de dynamique interne et externe, ayant contribué aux résultats observés, l'analyse transversale ne peut les saisir que si elle devient aussi rétrospective.

- C'est pour cette raison que de manière croissante des analyses prenant en compte la dimension temporelle de moyenne et de longue durée tendent à se développer. Ces études longitudinales - à divers degrés - analysent le devenir des personnes d'une manière dynamique, sous la forme d'un suivi ou d'une rétrospective des parcours des personnes sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Les effets des mesures sont mis en perspective : la relation dispositif-cheminement d'insertion et de formation est relativisée. L'existence d'études longitudinales à l'échelle locale est encore largement exceptionnelle. Plusieurs tentatives ont cependant été faites pour introduire une perspective temporelle dans l'évaluation des effets des mesures. C'est ainsi que quatre des travaux d'évaluation analysés développent peu ou prou une approche longitudinale.

- Le panel "chômeurs de longue durée" mis en place par l'A.N.P.E et le S.E.S (1991) représente le prototype des études à vocation longitudinale, permettant d'introduire des durées d'observation plus longues et d'interroger les conceptions mécanistes du lien entre l'organisation de stages ou le passage par un contrat de travail "aidé" et la probabilité de la réinsertion. Une cohorte de chômeurs de longue durée, choisis pour être entrés le même mois dans leur 13ème mois de chômage a été interrogée à plusieurs reprises. C'est donc entre autres l'impact global des mesures d'aide à la réinsertion sur le devenir de la population-cible qui était mesuré.
- Le panel "chômeurs en mesures" (Govindoorazoo, 1992) a consisté à suivre une cohorte des sortants de mesures, quelques mois après leur sortie. Cette méthode permet de

comparer des taux de réinsertion entre les mesures. Une tentative de rapprochement de ces données avec celles du panel précédant a été réalisée. Celle-ci ne s'est pas cependant avérée concluante compte tenu de la faible intensité du passage en mesures dans la population globale étudiée par l'ANPE. Afin de pouvoir juger du degré de détermination des diverses caractéristiques sociales sur les chances de réinsertion à la sortie d'une mesure, les évaluateurs du panel élaborent un "ratio d'employabilité" pour chacune des caractéristiques considérées comme significatives : le sexe, l'âge, la formation initiale, la durée du chômage avant l'entrée en mesure.

- Une étude sur le devenir des chômeurs de longue durée au sein d'un bassin d'emploi en Alsace s'est appuyée sur une enquête postale visant l'ensemble du champ de la population enquêtée (en l'occurrence les chômeurs de longue durée de ce bassin d'emploi inscrits à l'A.N.P.E au 01/07/89) (A.F.P.A, 1991). L'enquête, lancée en mars 1991, était de nature rétrospective : c'est-à-dire avec retour sur le passé et reconstruction de l'itinéraire, marqué par des passages ou non par des mesures de lutte contre l'exclusion.
- Enfin, une évaluation d'une opération AIF innovante à Fontenay-Le-Comte s'inscrit dans du semi-longitudinal (Merdji, 1991). Il s'est agi en effet de suivre sur une période d'un an le devenir de ses bénéficiaires, à travers leur parcours d'insertion, de formation, de mobilité. La logique de la pure coupe transversale est ici dépassée, dans la mesure où l'évaluateur effectue un suivi en plusieurs tranches 3, 6 et 12 mois après la fin du stage. Cette prise en compte du temps permet d'avoir une vision plus nuancée des trajectoires (stabilité ou non des emplois occupés), ainsi que des effets du passage par le dispositif expérimental sur le devenir de stagiaires.

On notera néanmoins quelques constats montrant les difficultés susceptibles d'apparaître lors de la mobilisation de ce genre de procédures de moyen/long terme.

- L'introduction de la temporalité par le biais du questionnement rétrospectif peut donner lieu à d'importants biais influençant la validité des analyses : difficultés pour les personnes enquêtées de se situer dans le passé, de se repérer parmi le foisonnement des mesures existantes ayant pu les concerner, manque de motivation des enquêtés par rapport à un questionnement rétrospectif, effets de mémoire, etc.
- Les études par panels sont confrontées à un important problème de perte d'information. Par exemple, le panel "chômeurs de longue durée" (ANPE, SES, 1991) a enregistré une perte de 44 % de son échantillon initial pour la quatrième et dernière vague d'interrogation.
- Dans la majorité des cas les panels longitudinaux n'intègrent pas les informations relatives aux attitudes et aux logiques d'action des chômeurs de longue durée. Les procédures d'enquête du panel - le plus souvent "fermées" par un questionnaire standardisé adressé aux enquêtés - s'accommodent mal de ce genre d'informations.
- La troisième série de procédures d'enquête utilisées pour l'analyse du devenir des chômeurs de longue durée et de l'efficacité des mesures d'emploi fait appel à des procédures ouvertes, à des démarches méthodologiques plus qualitatives, recourant notamment à la

technique de l'entretien semi-directif. La plupart du temps, elles accompagnent les procédures quantitatives et statistiques mobilisées pour décrire la population et son devenir.

- Pour étudier la population des demandeurs d'emploi de longue durée au sein d'un bassin d'emploi en Alsace et leur cheminement au cours d'une période donnée, les évaluateurs de l'A.F.P.A Alsace (1991) ont complété une première approche statistique (enquête postale) par une approche qualitative sur base d'entretiens. Ils se sont entretenus avec des demandeurs d'emploi de longue durée, afin de mieux comprendre leur vécu et leurs parcours différenciés. Les entretiens ont été précisément organisés auprès de deux "groupes-témoins" de personnes, constitués grâce et suite au traitement de l'enquête postale : l'un rassemblait des personnes ayant accédé à l'emploi après la date de référence de l'étude (le 01/07/89) ; l'autre regroupait des personnes n'ayant pas (re)travaillé depuis cette date.
- Dans le prolongement d'une étude statistique réalisée pour caractériser les bénéficiaires d'A.I.F et mettre en évidence leurs devenir socio-professionnels dans deux bassins d'emploi, une enquête qualitative a été organisée, dans le but de compléter et enrichir les informations contenues dans les fichiers administratifs disponibles (Faria de Oliveira, 1991). 60 interviews ont été réalisées et ont permis de faire émerger les effets "différés" des dispositifs, notamment en termes psychosociologiques.
- Des entretiens avec d'anciens bénéficiaires d'A.I.F en Picardie ont également été réalisés à la suite d'une importante enquête postale (Accueil et Promotion, en Picardie, 1991). Il s'agissait de développer et d'approfondir des points peu explicités par cette enquête, comme par exemple les logiques présidant aux sorties anticipées de stage, aux processus d'insertion dans l'emploi, aux raisons d'un nonaccès à l'emploi. Les enquêteurs ont pris contact avec les personnes dont "les questionnaires paraissaient intéressants à approfondir".

Des efforts d'articulation existent donc entre les approches statistiques et les approches qualitatives. Souvent les dernières complètent les premières, et apportent à l'évaluateur des éléments lui permettant d'interpréter les trajectoires suivies par les individus.

Parallèlement, certaines études se consacrent exclusivement à une meilleure compréhension des stratégies et du vécu des chômeurs de longue durée.

- Afin de pouvoir cerner les raisons profondes des refus d'entrer en stage, une évaluation a procédé à l'interrogation d'une trentaine de personnes en utilisant la méthode de l'"histoire de vie" ; cette méthode permet aux personnes de raconter et préciser leur contexte de vie personnel sous un angle à la fois économique et sociologique (Sibue-de Caigny, 1991).

Cette méthode d'enquête a également été mobilisée à l'occasion d'une expérimentation en Lorraine (Grandjean, dir., 1991).

Ces procédures d'investigation fondées sur des entretiens qualitatifs complètent fréquemment d'autres approches centrées essentiellement sur le fonctionnement des

dispositifs et leurs performances quantitatives en terme d'accès à l'emploi. Il y a là un potentiel de confrontation entre les processus structurels, les caractéristiques des espaces sociaux d'insertion et de formation, et les processus temporels marquant des trajectoires des chômeurs de longue durée. Cependant, les interactions entre méthodes sont encore trop rares. Les démarches statistiques ou débouchant sur des quantifications dominent largement dans l'appréhension du devenir des bénéficiaires de mesures.

En outre, il serait intéressant d'articuler les méthodologies qualitatives et les procédures longitudinales. La dimension temporelle propre au longitudinal est cohérente avec la notion d'"histoire de vie", de "chemin parcouru" ; or les enquêtes par panel décrivent des itinéraires objectifs d'insertion en négligeant les dimensions subjectives inhérentes à la construction des trajectoires.

2.4. Interpréter les résultats et expliquer les cheminements

Le devenir des chômeurs de longue durée et leur éventuelle trajectoire de réinsertion dans l'emploi sont expliqués de manière assez différente d'une étude à l'autre. La plupart de ces modes explicatifs ont déjà été commentés dans les pages précédentes. Nous n'en reprendrons ici que les grandes lignes.

- Le plus souvent, la présentation des résultats laisse deviner une conception "mécaniste" du rôle des mesures : l'itinéraire ultérieur est supposé être directement influencé par le passage dans un dispositif. L'efficacité d'un dispositif est donc autonomisée, et l'effet-emploi éventuel est ramené au passage en mesure.

Des indicateurs d'insertion sont élaborés : on calcule des taux d'insertion, des taux de retour dans le chômage, des taux d'entrée en formation, des taux de basculement dans l'inactivité... Des comparaisons entre actions et entre mesures sont réalisées au regard de ces différents critères d'efficacité. L'évaluation du devenir des personnes après leur passage en mesure est réalisée quelques mois après leur sortie du dispositif. Pareils résultats sont quelquefois croisés avec d'autres variables dans la recherche d'une explication des différenciations constatées.

- L'étude d'évaluation du devenir des bénéficiaires d'A.I.F en 1990 en Picardie (Accueil et Promotion en Picardie, 1991) a mis en évidence leur situation avant et à la fin du stage, ainsi qu'après six mois. Ces résultats ont été ensuite analysés par type d'action, thème de formation, organisme de formation et agence locale pour l'emploi (pris individuellement et nommément). Des comparaisons, voire des classements, en fonction des résultats atteints par chacun ou chacune sont ainsi établis et peuvent influencer le choix de commanditaires éventuels.
- L'étude "Panel chômeurs en mesures" (Govindoorazoo, 1992) a eu pour objectif d'évaluer globalement l'impact de quatre mesures de réinsertion des demandeurs d'emploi sur l'"employabilité" de leurs bénéficiaires. Elle a ainsi porté sur l'efficacité des différentes mesures en comparant leurs effets en termes d'emploi et de nature de cet emploi. Les

données ont été utilisées pour calculer un "ratio d'employabilité" qui donne un poids relatif aux caractéristiques individuelles des bénéficiaires (sexe, âge, formation initiale, durée du chômage) dans leur employabilité.

- Une deuxième approche descriptive des trajectoires cherche à les analyser indépendamment du passage par une ou plusieurs mesures déterminées. L'évaluateur s'intéresse aux liens entre les trajectoires professionnelles des personnes et leurs caractéristiques sociales.

Le devenir des chômeurs de longue durée est appréhendé par une série d'indicateurs qui reflètent les diverses étapes dans et hors de l'emploi, les alternances de périodes de travail et de chômage. Des typologies de parcours ou d'itinéraires sont alors construites, qui, bien souvent, ramènent les situations par rapport à l'emploi à d'autres variables qu'à un passage en mesure.

- L'exploitation des résultats fournis par le panel "chômeurs de longue durée" (ANPE, SES, 1991) a permis de déterminer en termes évolutifs la part des chômeurs qui ont trouvé un emploi, sont entrés en formation, se sont retirés du marché du travail ou sont restés inscrits à l'A.N.P.E. Au cours des 18 mois de suivi, il apparaît que le taux d'insertion ne cesse de croître, passant de 20 à 40 % de l'ensemble de la population, mais le nombre des abandons de recherche d'emploi a également régulièrement augmenté. De plus, un rapprochement entre parcours observés et caractéristiques sociales montre que la réinsertion est plus difficile pour les femmes et surtout pour les plus âgés (55 ans et plus) et que le rôle joué par le niveau de qualification tend à diminuer au fur et à mesure que la durée du chômage s'allonge. Enfin, en rapprochant les situations de départ et celles qui existent 18 mois plus tard, l'étude dégage trois grands "itinéraires-types" : les personnes qui sont plutôt en cours d'insertion, essentiellement des hommes et des jeunes (33 %) ; les personnes qui sont plutôt sur la pente de l'exclusion, parmi lesquels une forte proportion de femmes de plus de 25 ans (49 %) ; les personnes découragées qui ont opté pour un retrait du marché du travail, surtout des femmes et des chômeurs âgés (10 %). Un rapprochement fait entre ces données et celles du panel "chômeurs en mesures" (Govindoorazoo, 1992) a montré que les chômeurs de longue durée s'insèrent mieux après avoir bénéficié d'une mesure. Toutefois l'ensemble des chômeurs du panel ANPE connaissent une structure de l'emploi plus stable que les bénéficiaires des mesures, hormis pour la mesure CRE.

- Une dernière conception dite "constructrice" des cheminements d'insertion et de formation réintroduit la subjectivité des chômeurs de longue durée : leurs points de vue et leur vécu sont analysés et pris en compte pour comprendre comment ils construisent leur cheminement dans le temps et interagissent avec les dispositifs, opérateurs et politiques des pouvoirs publics. Déterminations structurelles et biographies sont ainsi confrontées pour analyser la manière dont les chômeurs de longue durée participent à la construction de leurs trajectoires, quelles logiques d'action et stratégies ils développent en réponse à leur situation et aux politiques mises en oeuvre en leur faveur. Cette forme d'évaluation complète utilement l'approche des espaces sociaux d'insertion et de formation mentionnés dans la 1ère partie de ce chapitre.

- L'étude menée dans le bassin d'emploi de Colmar a eu pour objectif de mieux cerner les motifs de réussite ou d'échec de réinsertion professionnelle (A.F.P.A Alsace, 1991). L'analyse de l'effet du temps sur les comportements des chômeurs de longue durée a permis de reconstituer l'émergence des processus de découragement et des stratégies de survie : perte progressive d'énergie pour effectuer des démarches de recherche d'emploi, tendance à organiser l'existence autour d'une "économie de survie", revendication d'un statut de malade (et donc d'inactif reconnu socialement) pour certains d'entre eux, etc.
- L'analyse des refus d'entrer en stage A.I.F en Lorraine a montré toute l'influence de ces logiques de construction du cheminement (Sibue-De-Caigny, 1991). Il ferait intervenir des raisons personnelles, contextuelles, sociologiques et culturelles, qui s'imbriquent les unes dans les autres : conditions de vie (situation financière, systèmes de réseaux sociaux), représentations des incidences possibles des stages sur leur devenir (attentes/"coûts"), besoins ressentis...
- La rencontre de demandeurs d'emploi de longue durée au cours de l'expérimentation d'une opération d'accompagnement a permis de cerner des différences d'attitudes importantes, différences impossibles à détecter lors de l'analyse statistique (A.F.P.A Bretagne). La perte de l'ensemble des relations, la perte de l'identité sociale, etc... apparaissent comme autant de facteurs freinant la recherche d'emploi.
- L'étude des trajectoires individuelles des bénéficiaires d'une action innovante en Lorraine (par le biais des histoires de vie) a mis en évidence l'"utopique adéquation formation-emploi" (Grandjean, dir., 1991). Les parcours des personnes sont expliqués en grande partie par leurs projets, leurs "arbitrages entre des stratégies d'opportunité" et des "logiques d'horizon" en reprenant les expressions des auteurs...

CONCLUSION

COMMENT ÉVALUER LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'INSERTION ET À LA RÉINSERTION ?

Ce travail de synthèse centré sur les méthodologies mobilisées pour évaluer les aides publiques en direction des demandeurs d'emploi (jeunes et chômeurs de longue durée), n'avait pas pour objectif de dresser un bilan exhaustif des procédures, protocoles et démarches construits par les évaluateurs. En pratique, il est extrêmement difficile de prétendre embrasser la totalité du champ, tant le nombre d'évaluations est important et leur visibilité parfois très faible. L'objectif était de dégager des tendances, de faire émerger des enjeux, d'identifier des avancées et des points encore obscurs, de dégager des orientations pour la réflexion, de suggérer des axes d'approfondissement.

Aussi, les conclusions visent à rappeler les principaux constats dressés, à reformuler les questions majeures que l'analyse a permis d'identifier et à proposer des pistes à explorer et approfondir. Ces différents éléments apparaissent largement transversaux aux catégories administratives que sont les "jeunes" et les "chômeurs de longue durée" ; ils concernent le champ de l'évaluation des aides publiques à l'insertion et la réinsertion professionnelles qui sont ciblées sur des personnes, indépendamment des manières dont ces publics cibles sont définis.

■ **Sept constats**

Nous avons résumé les enseignements essentiels de l'analyse autour de sept constats :

- Les approches fondées sur des coupes transversales réalisées "n" mois après la sortie d'une mesure semblent bien établies. Forme traditionnelle (datant des années soixante) d'évaluation du système de formation initiale, elles ont été rapidement transférées aux dispositifs de formation post-initiale et plus largement d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.
- Les approches basées sur des dispositifs statistiques à caractère longitudinal et représentatif proviennent de la même filiation. Elles apparaissent dans le champ de l'évaluation du système éducatif au début des années quatre-vingt, et sont également rapidement exploitées (dans la deuxième moitié des années quatre-vingt) dans le champ des dispositifs publics d'aide à l'insertion professionnelle.

- Cette introduction d'approches longitudinales permettant de reconstituer les cheminements de longue durée (quelques années en pratique) conduit à souligner d'autres dimensions de l'évaluation (usages différenciés des mesures par les demandeurs d'emploi, construction temporelle des significations des mesures, etc), que nous avons désignées sous le terme d'efficacité latente ou relative.
- Cette tradition ou filiation commune aux approches statistiques transversales et longitudinales a fortement coloré les manières d'appréhender les effets des mesures : ce sont les changements de position et de statut qui ont été privilégiés. Ce n'est que récemment qu'émergent des tentatives pour dégager des effets plus qualitatifs, renvoyant à des transformations des attitudes et comportements, à des constructions de projets professionnels ou d'orientations nouvelles, à des modifications de modes de vie, etc. Et encore cet élargissement se limite-t-il aux études concernant les chômeurs de longue durée.
- Toutefois d'autres travaux d'évaluation des dispositifs d'aide à l'insertion se différencient très nettement de l'approche dominante qui met en regard les passages en mesures et les positions statutaires ; et l'on serait tenté de les identifier comme une seconde tradition parallèle, si ce n'était leur faible continuité. Il s'agit d'évaluations qualitatives et centrées sur l'analyse des modes de confrontation des stratégies et logiques des acteurs - jeunes ou chômeurs de longue durée et leurs interlocuteurs, "professionnels de l'insertion" (spécialistes du bilan, de l'évaluation, de l'orientation, de la formation, du projet, du tutorat, etc.) -, qui traduisent les dispositifs et construisent leurs effets pratiques et significations. Cette seconde orientation émerge au début des années quatre-vingt, à partir de recherches universitaires.
- Depuis la fin de cette décennie ce type d'approche n'a pas entièrement disparu, mais les travaux existants sont moins axés sur l'évaluation des dispositifs publics. Ils sont centrés sur les processus d'insertion des jeunes et des chômeurs de longue durée. Leur apport concerne au premier chef la compréhension des mécanismes de mobilité sur le marché du travail, mais les interrogations sur le rôle de mesures publiques d'aide à l'insertion n'y sont pas centrales, et les passages par ces dispositifs ne sont pas toujours clairement saisis et identifiables, ce qui rend très fragile, voire impossible leur exploitation dans une perspective d'évaluation.
- Parallèlement, à la fin des années quatre-vingt, apparaissent des évaluations centrées sur le fonctionnement institutionnel des dispositifs, notamment de formation (CFI, AIF). Souvent ces travaux laissent à la périphérie, voire ignorent la question des effets des mesures : le dispositif réel est peu confronté avec les logiques des bénéficiaires et ses résultats sur les trajectoires ne sont pas étudiés. Cette orientation récente fonde pourtant une approche spatialisée des politiques publiques qui permettrait de comprendre les mécanismes de différenciation de leurs effets en ne les référant plus uniquement aux attributs sociaux des bénéficiaires, mais aussi aux caractéristiques des contextes localisés dans lesquels les mesures sont mises en oeuvre. Cette réflexion reste embryonnaire, d'autant que l'environnement socio-économique est fréquemment minimisé dans la description des éléments contextuels.

■ Deux questions majeures

Au-delà de la diversité des procédures et modes d'évaluation identifiés, l'analyse a permis de dégager des questions majeures qui traversent toute opération d'évaluation. Ces questions peuvent être rassemblées autour de deux axes de réflexion : le premier renvoie à la nature temporelle et diachronique des phénomènes à évaluer, le second à leur structuration par des acteurs et institutions.

- Les effets des dispositifs d'aide à l'insertion et la réinsertion professionnelle sur leurs bénéficiaires se manifestent dans la temporalité. Aussi la mesure de ces effets, qui est au coeur de la pratique d'évaluation, est-elle éminemment dépendante des modalités de prise en compte des paramètres temporels par les procédures et outils d'enquête. Sur ce plan, analyses synchroniques et transversales d'une part, longitudinales et diachroniques d'autre part, se différencient très nettement. Mais à l'intérieur même de ces familles d'outils, d'autres différences apparaissent, selon le moment où l'on effectue la coupe transversale par rapport à la date de sortie du dispositif, selon que l'enquête longitudinale a pour but de reconstituer ou non des calendriers (d'emploi / chômage / formation) continus ou pas, etc. Les choix et options possibles sont ici extrêmement variés et divers. Mais, quelle que soit la solution finalement adoptée, la nécessité de clarifier et d'explicitier comment se positionne l'évaluation par rapport à la temporalité des trajectoires individuelles apparaît incontournable. Cette exigence méthodologique s'impose en effet dès lors que la période d'entrée dans la vie active s'allonge, que les dynamiques d'accès à l'emploi se complexifient, que la mobilité entre les statuts sociaux s'intensifie, que les formes de transition sur le marché du travail se diversifient. Ces transformations des processus d'insertion et de réinsertion doivent d'autant plus être prises en compte que le poids des politiques publiques et la multiplication des statuts et formules intermédiaires entre le chômage et l'emploi contribuent directement à les construire.
- Par ailleurs, les enquêtes statistiques et standardisées menées auprès des demandeurs d'emploi, qu'il s'agisse de bénéficiaires de mesures, de cohortes scolaires ou d'âge ou de groupes définis par une ancienneté de chômage, constituent une méthode éprouvée pour décrire et rendre compte des devenirs et cheminements, y compris dans la longue durée, des populations confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi. Néanmoins ces analyses s'avèrent limitées quand il s'agit d'expliquer les phénomènes observés (accès à l'emploi stable, précarisation, exclusion, etc). Elles ne permettent le plus souvent que de pointer certaines caractéristiques sociales des individus, en fonction desquelles les itinéraires sont discriminés. Ce faisant elles laissent dans l'ombre les processus sociaux de construction de ces itinéraires, qui renvoient à des stratégies d'acteurs : les demandeurs d'emploi mais aussi les "professionnels de l'insertion" ou les acteurs du marché du travail. Ici encore la structuration croissante des dispositifs et l'institutionnalisation de l'insertion, avec leur lot de pratiques sélectives, tout comme la complexité des mesures et la diversification des acteurs qui y sont impliqués, rendent d'autant plus nécessaire la réalisation d'avancées significatives dans le fonctionnement réel des dispositifs et leurs effets en termes de "gestion" des populations en difficulté. Sur ce point, les travaux déjà produits, dans le cadre des évaluations ou dans d'autres contextes, semblent montrer l'intérêt de développer

des approches localisées, ancrées dans des territoires, inscrites dans des espaces socio-économiques institutionnalisés, et fondées sur des méthodes d'investigation qualitatives et approfondies. Cet ancrage territorial semble en effet une condition pour étudier les formes de confrontation entre acteurs institutionnels et bénéficiaires ou cibles des politiques, éclairer les dispositifs d'insertion réels, et mesurer les effets de ces facteurs structurels sur les cheminements des demandeurs d'emploi.

La distinction analytique de ces deux axes de réflexion ne doit pas faire oublier qu'ils ont conduit à une segmentation assez forte des analyses. De ce fait, l'articulation des perspectives statistiques visant à évaluer les effets des mesures sur les bénéficiaires et des perspectives stratégiques visant à analyser les stratégies d'acteurs et formes de structuration locale des dispositifs pourrait être développée à l'avenir.

Quoiqu'il en soit, ces deux types de processus, temporels et structurels, apparaissent comme deux dimensions incontournables pour avancer dans la compréhension de l'efficacité des mesures d'aide à l'insertion et la réinsertion, et partant, comme des référents par rapport auxquels les démarches d'évaluation pourraient se positionner. Toutefois, les modalités selon lesquelles les démarches et méthodes d'évaluation peuvent se définir par rapport à ces points de référence sont diverses et variées. On peut, à titre indicatif, esquisser quelques pistes.

■ Six pistes à approfondir

Ces pistes ne sont bien sûr par exclusives, et sont même à certains égards complémentaires. Selon les cas elles constituent des prolongements de travaux déjà réalisés, se situent aux articulations entre ces démarches qui sont souvent trop cloisonnées, ou visent à combler certains manques révélés par le bilan. Nous en proposons six.

- Procéder à des évaluations synchroniques et standardisées des effets des mesures, fondées sur l'observation du devenir des bénéficiaires "n" mois après (six mois semble un intervalle couramment admis). L'objectif est de mesurer les positions statutaires occupées par les bénéficiaires (occupation d'un emploi, types d'emploi, retour au chômage, accès à d'autres dispositifs, etc) à une date donnée. Ces observations doivent être référées aux caractéristiques sociales, scolaires et d'itinéraire antérieur des individus. La prise en compte de variables relatives à l'origine sociale, aux réseaux dans lesquels les demandeurs d'emploi sont inscrits, aux ressources caractéristiques de leur environnement enrichirait cette approche. Cette procédure d'évaluation ne permet pas de donner à la temporalité le statut d'objet d'analyse, mais elle demeure très dépendante des effets du temps. Elle doit être réalisée sur des bases statistiques solides, par exemple les données fournies par les prestataires aux autorités administratives, ou des échantillons représentatifs constitués à partir de ces fichiers de bénéficiaires.
- Procéder à des évaluations diachroniques et longitudinales, qui n'isolent pas les effets d'une mesure par rapport aux cheminements des individus, mais cherchent à comprendre comment le passage en mesure s'articule aux trajectoires. La base d'analyse serait alors une cohorte représentative d'une génération scolaire, d'un groupe d'âge ou d'un stock de

chômeurs de longue durée, qui sont des bénéficiaires potentiels des dispositifs. Cette population est suivie et interrogée au cours de plusieurs années selon la méthode des panels. Cette optique présente l'avantage de prendre en compte les effets du temps, mais en contrepartie, elle est irrémédiablement confrontée au phénomène d'épuisement de l'échantillon au fil des réinterrogations. Aussi nécessite-t-elle de faire appel à des évaluateurs ayant un certain savoir-faire en matière d'enquête longitudinale, dans la mesure où ces investigations posent des problèmes méthodologiques nombreux et pointus. De plus, cette perspective d'évaluation ne peut être finalisée qu'à la condition que se construisent des compromis entre la longue durée nécessaire à la production des connaissances sur les cheminements et les temporalités souvent plus courtes des financements. Ici encore les variables à prendre en compte pour caractériser les demandeurs d'emploi devraient être enrichies.

- Procéder à des évaluations longitudinales du type de celles qui viennent d'être décrites, en les complétant par une investigation qualitative auprès d'un sous-échantillon des mêmes individus. Cette méthode autoriserait l'interprétation des cheminements objectifs que l'enquête statistique permet de décrire à partir des points de vue des personnes, des interprétations qu'ils ont de leur trajectoire, des récits qu'ils se font de leurs stratégies. Ces stratégies - construites dans la durée - concernent les positions par rapport à l'emploi et aux autres statuts, notamment ceux qui sont fournis par les dispositifs, que les demandeurs d'emploi revendiquent. Elles apparaissent comme un élément important permettant de saisir les phénomènes d'utilisation et de recours aux mesures, comme pour approfondir l'analyse des effets des aides publiques. En ce sens, elles font référence aux attitudes, comportements et engagements qui contribuent directement à la construction des itinéraires d'insertion. Le sous-échantillon interrogé par le biais d'entretiens semi-directif peut être constitué sur des bases diverses : caractéristiques scolaires ou sociales, types de cheminement saisis par l'enquête statistique, etc.
- Procéder à des évaluations qui se centrent sur l'analyse des conséquences des jeux des acteurs sur l'insertion des demandeurs d'emploi. Compte tenu des mécanismes généraux de retraduction des dispositifs nationaux par les acteurs locaux qui les mettent en oeuvre et de la tendance à la territorialisation des dispositifs à des échelons localisés, ces évaluations doivent porter sur des espaces locaux, pertinents pour les acteurs. Il s'agirait alors de procéder à des évaluations éclairant, à la manière d'une loupe, des zones locales dans lesquelles le plus grand nombre possible de paramètres serait pris en compte. La dimension structurelle des processus d'insertion pourra ainsi être saisie et analysée, sur la base d'investigations auprès des acteurs et décideurs locaux, comme des demandeurs d'emploi situés dans les mêmes territoires. Compte tenu du faible développement de ces approches et de la perspective stratégique qui sous-tend cette démarche, le recours à des méthodologies qualitatives semble approprié, qu'il s'agisse de techniques d'entretien ou d'observation. Afin de mesurer l'impact des formes locales d'organisation des politiques d'insertion, il est indispensable d'une part d'articuler étroitement ces analyses localisées avec les devenir des demandeurs d'emploi qui vivent dans les zones concernées, d'autre part de procéder, en utilisant les mêmes procédures d'investigation, à des comparaisons de plusieurs espaces locaux d'insertion. Ceux-ci doivent être sélectionnés de façon

raisonnée afin de constituer un éventail assez diversifié de dynamiques socio-économiques, des marchés locaux du travail et de formes de structuration des dispositifs d'insertion. Les modalités d'échantillonnage des espaces locaux d'insertion sont ici déterminantes ; et la réflexion approfondie sur les critères pertinents à prendre en compte apparaît encore embryonnaire.

- Procéder à des évaluations qui viseraient à articuler méthodes qualitatives et méthodes quantitatives, dimension temporelle et dimension structurelle ou stratégique de l'insertion. Elles pourraient être construites sur des types de dispositifs (par exemple l'alternance ou les stages de formation), et auraient un double objectif : d'une part confronter les logiques poursuivies par les différents acteurs en interactions (demandeurs d'emploi, entreprises, organismes de formation, etc. selon les cas) afin de mettre à jour comment se construisent les accès et parcours dans les dispositifs ; d'autre part analyser ce que deviennent les bénéficiaires concernés en les suivant dans la longue durée (plusieurs années). Ce type d'évaluation permettrait de dégager des logiques différenciées dans le fonctionnement des dispositifs, les effets de filtre et de sélectivité correspondants et les effets en termes de types d'insertion professionnelle.
- Procéder à des évaluations prenant également en compte les dimensions temporelle et structurelle de l'insertion, mais dans une perspective plus ambitieuse que dans le cas précédent. Il s'agirait de constituer des panels de jeunes et de chômeurs de longue durée qui soient statistiquement représentatifs non pas au niveau national, mais à l'échelle de territoires de taille plus réduite ; puis d'analyser ces territoires du point de vue des dynamiques économiques, sociales, institutionnelles, par exemple à partir de deux investigations, l'une au moment du démarrage du panel, l'autre au terme de l'enquête. Mais la confrontation de ces deux angles d'approche (diachronique et localisée), tout en préservant un souci de représentativité, peut s'avérer lourde à mettre en oeuvre.

Ainsi sommes-nous devant une pluralité de "possibles" en matière d'évaluation. Ceux-ci, en s'articulant rarement, sont en partie expérimentés dans les différents travaux disponibles. Il est cependant une dimension de l'évaluation des effets des dispositifs d'aide à l'insertion qui reste inexplorée : la tradition française occulte totalement les évaluations coût-efficacité et les analyses d'efficience. Aussi la question des coûts en ressources financières et en budget-temps des mesures d'aide à l'insertion est-elle absente des rapports d'évaluation que nous avons exploités. Combien coûte un "CFIste", un CAP obtenu dans le cadre du CFI, un emploi après passage en contrat emploi solidarité ou dans une action d'insertion et de formation, etc ? Qui supporte ces coûts : l'Etat, les entreprises, les individus ? Autant de questions qui ne sont pas abordées, parce qu'elles ne sont pas inscrites au cahier des charges par le commanditaire. Les informations actuellement disponibles concernent la structure de la dépense publique de l'emploi ; il s'agit de données trop grossières pour avancer véritablement dans cette réflexion.

De la même manière, la question des attentes des commanditaires d'évaluations reste encore largement en friche : quelles informations veulent-ils obtenir sur les dispositifs, à quelles préoccupations correspondent ces commandes, comment les demandes sont-elles

construites et avec quels acteurs (du champ administratif, politique, scientifique, etc), quelles sont les procédures de sélection des opérateurs (appels d'offre élargis ou restreints, marchés de gré à gré), comment les résultats sont-ils appropriés et utilisés pour le pilotage de la lutte contre le chômage ? Ces questions sont déterminantes pour définir des priorités concernant les évaluations à venir. Nul doute que des cas de figure extrêmement variés coexistent, mais il faudrait clarifier les conséquences de tel ou tel sur les modes d'évaluation effectivement produits.

Aussi l'exploration des méthodologies d'évaluation qui a été réalisée ne saurait être lue indépendamment d'une réflexion - qu'il reste à développer - sur la définition des attentes, objectifs, demandes des commanditaires, sur la définition de l'ensemble des inputs pesant sur les études d'évaluation elles-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Aballéa F; 1991, *Le fonctionnement des zones de formation*, FORS, ronéo, 99 p.
- Aballéa F., Benjamin L., 1991, *Jeunes en difficultés spécifiques*, FORS, ronéo, 142 p.
- Aballéa F., Geslin M-P., 1991, *La fonction de coordonnateur de zone*, FORS, ronéo, 127 p.
- Accueil et Promotion en Picardie, 1991 - *Étude d'évaluation sur le devenir professionnel des demandeurs d'emploi de longue durée ayant bénéficié d'une A.I.F. au titre de l'emploi 1990 dans le département de l'Aisne*, ronéo, 265 p.
- A.F.P.A. Bretagne, 1991 - *Accompagnement des actions d'insertion et de formation*, ronéo, 35 p.
- Balazs G., Faguer J-P., 1977, *Bilan des travaux sur les jeunes et l'emploi*, CEE, ronéo.
- Barbier J.M., 1985 - *L'évaluation en formation*, Paris P.U.F.
- Baron C., BUREAU M.C., NIVOLLE P., 1991 - *L'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.M.I. par les contrats de retour à l'emploi*, ronéo, Centre d'Étude de l'Emploi, Juillet, 25 p.
- Bénédicto, 1991 - *Action innovante et expérimentale pour les DELD, l'action d'éloignement*, ronéo, 79 p.
- Bénédicto, 1991 - *Evaluation A.I.F. expérimentale V.N.E.*, ronéo, Septembre, 84 p.
- Bénédicto, 1992 - *Evaluation action expérimentale DELD partenariat Etat-entreprise*, ronéo, Février, 86 p.
- Bouffartigue P., Lagrée J-C., Rose J., 1989, *Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Points de vue sur un champ de recherche*, *Formation Emploi*, mars-juin, p63-78.
- Bouquillard O. (dir), Lebert S., Geninnet Y., Laurans G., Mothon J., Spirli J., (non daté), *La mobilisation professionnelle des jeunes par la formation en alternance*, ronéo, 46p.
- Briant P., 1991 - *Les stagiaires AIF et FNE-FI en région Centre*, CRESEP/CIA-CEREQ, ronéo, Mai, 33 p.
- Centre psychotechnique régional, 1991 - *Étude action C.L.D. Bassin d'emploi de Colmar*, A.F.P.A. Alsace, ronéo, 73 p.
- Couppié T., Dieudegard J., Pouch T., Zilberman S., 1992, *Emploi, mesures jeunes et crédit-formation à l'issue des formations scolaires et de l'apprentissage. Analyse longitudinale de l'entrée dans la vie active d'une cohorte de jeunes sortis de formation initiale en 1989*, CEREQ, ronéo, 68p.
- Couppié T., 1992, "Le rôle des aides publiques à la sortie de l'école", *Céreq Bref*, n_80, octobre, 4p.
- Dejean P., Roux J., 1990 - *L'évaluation des A.I.F. : éléments de réflexion relatifs aux conventions globales modulaires 1990 - DDTE 33*, Centre de Recherche d'Information pour le Développement de la Formation, ronéo, Toulouse, 41 p.

Demazière D., 1993, "Les cheminements des jeunes de bas niveau scolaire ; de l'objet "insertion" vers l'objet "mobilité"?", *IIIèmes journées de l'IFRESI*, Lille, CNRS, 28-29 janvier, p 451-462.

Demazière D., 1992, *Formations et mobilités d'emploi chez les jeunes de bas niveau scolaire entrant dans la vie active*, CEREP, ronéo, 17 p.

D.R.T.E. Midi-Pyrénées, 1991 - *Les A.I.F. Qualité (7 études en Midi-Pyrénées)*, ronéo, synthèse 6 p. + 7 monographies

Dubar C. (dir), 1987, *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplôme*, Lille, Presses Universitaires de Lille.

Durand F., 1991, *La fonction formation*, FORS, ronéo, 94p.

Faria de Oliveira F., 1991 - *Les actions d'insertion et de formation. Eléments d'évaluation*, CIA-CEREP, Août, 180 p.

Fradin N., Dartois C., 1991., *Qualité des activités de formation*, ADEP, ronéo, 70 p.

Gélot D., Michel B., 1991 - *Que deviennent les chômeurs de longue durée ?*, *Premières Informations*, n°243, Août, 6 p.

Govindoorazoo N., 1992 - *Panel chômeurs en mesure*, Assaro, ronéo, Février

Grandjean G. (sous la direction de), 1991 - *Expérimentation d'un dispositif de "préformation de détermination" dans le cadre des A.I.F., D.A.F.C.O. Nancy-Metz*, ronéo, Juin, 39 p.

Leconte P., Ferreira C. (sous la direction de), 1991 - *Étude "les A.I.F." : de la formation à l'insertion*, Axxis, ronéo, Novembre, 104 p.

Legrand M. (dir), Gervaise T., 1991 - *La diversification de l'emploi féminin : atouts et freins*, IFRAS-DFCR, ronéo, septembre, 73 p.

LM Intervention, 1991, *Étude Fal Qualité*, ronéo, janvier, 41 p.

Lucas A-M., 1991, *La fonction bilan*, Quatenaire Education, ronéo, 144 p.

Maubant P., Slama R., Dancoisne M., 1991, *Le rôle des correspondants*, GREP-MADIF, ronéo, 146 p.

Méhaut P., De Chasse F., Monaco A., Rose J., 1987, *La transition professionnelle : jeunes de 16-18 ans dans le dispositif d'insertion*, Paris, L'Harmattan.

Merdji M., 1991 - *Évaluation du dispositif A.I.F. dans le bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte. L'action expérimentale SVASM-Formation/A.F.P.A., Groupe ESC Nantes Atlantique*, ronéo, Juin, 38 p.

MV2 Conseil, 1991 - *Les représentations et motivations des entreprises face à l'embauche des publics en difficulté*, ronéo, Mai, 37 p.

MV2 Conseil, 1991 - *Le revenu minimum d'insertion. Synthèse des résultats*, ronéo, Mai, 34 p.

Nicole-Drancourt C., 1990, *Enquête trajectoire des jeunes adultes*, MAIL, ronéo, 42 p.

Planas J., Garcia M., 1991 - *Méthodologie pour l'évaluation ex-post des programmes opérationnels co-financés par le F.S.E.*, Institut de Ciendès de l'Educacio, Octobre

Rose J., 1984, *En quête d'emploi*, Paris, Economica.

Sibue-de-Caigny C., 1991 - *Les motivations des chômeurs de longue durée pour la formation*, Centre de ressources en évaluation de la formation, ronéo, Juin, 57 p.

Sibue-de-Caigny C., 1992 - *Évaluation des stages A.I.F. pour travailleurs handicapés*, *Études et Développement*, ronéo, janvier, 37 p.

Surville N., 1991, *Étude "panel jeunes en meuses"*, ASSARO, ronéo, décembre, non paginé.

Thuillier J.L., 1991 - *Rapport d'étude d'évaluation du dispositif séquentiel*, Socotec, ronéo, Septembre, 61 p.

Wilthien P.H., deluchat A., 1990 - *Les chômeurs de longue durée. Étude qualitative*, IREQ, ronéo, Décembre, 112 p.

1990 - *Le passage par le treizième mois de chômage, premières informations*, n°204, Décembre, 4 p.

Zilberman S., 1990, *Mesures jeunes, emploi, chômage. Les trois premières années de vie active d'une cohorte entre 1986 et 1989. Enquête de suivi par panel téléphonique d'une population de jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1986*, CERREQ, ronéo, 62 p.

ANNEXES

Fiches descriptives des rapports d'évaluation analysés

Aballéa F., 1991

Le fonctionnement des zones de formation

Objet :

Le CFI n'est pas une mesure nouvelle, mais un dispositif d'agencement de fonctions préexistantes (accueil, formation, bilan, validation des acquis) sur une base territoriale permettant la constitution de parcours personnalisés. Il s'agit donc d'analyser le CFI comme un système territorialisé d'agencement de prestations.

Le modèle utilisé est un modèle d'analyse systémique, supposant d'explorer trois champs : les articulations entre les différentes fonctions agencées localement et permettant la constitution de parcours qualifiants ; les articulations entre le dispositif et son environnement, économique (secteurs porteurs, nombre de chômeurs...) et institutionnel (autres dispositifs d'insertion) ; les modalités de régulation entre fonctions et avec l'environnement.

Méthodes :

Exploitation et synthèse de recherches sur les fonctionnements des zones, de divers travaux (audits de zones, formation de coordonateurs de zone). La matière principale est constituée des monographies des six zones faites par Durand, 1991.

Résultats :

Sur les articulations entre fonctions :

Le CFI est un stimulant important de dynamiques partenariales, et contribue en ce sens à l'élévation de la qualité de chacune des prestations agencées dans le dispositif. L'auteur affirme le bien fondé de la logique CFI, autour de la recherche de la complémentarité des fonctions et de la continuité des parcours, qui apparaissent de plus en plus aux yeux des acteurs comme des nécessités, même si l'appropriation reste encore lente.

Sur les articulations avec l'environnement :

Le CFI court deux dangers : apparaître comme un montage bureaucratique et technocratique ou une nouvelle procédure déconcentrée. Ainsi, l'organisation d'une dynamique territoriale et systémique autour de l'insertion des jeunes n'est pas évidente, ce qui implique un travail approfondi du coordonnateur. Le risque d'une dérive autarcique apparaît aussi comme un dysfonctionnement possible.

Sur les régulations du système :

Envisager le CFI comme une organisation conduit à penser les différentes dimensions constitutives de toute organisation :

- son système d'acteurs ; la répartition des rôles et des fonctions de chaque acteur doit permettre à chacun de remplir l'exercice plénier de sa mission ;
- son système technique ; il faut se doter de procédures et d'outils de conception, de planification, de programmation et de régulation qui exigent l'acquisition par chacun d'une capacité d'expertise spécifique ;
- son système de contribution/rétribution des partenaires, qui doit être efficace si l'on veut la participation d'acteurs diversifiés susceptibles d'ancrer le dispositif dans la réalité locale ;
- son système de communication interne et externe qui doit être formalisé afin qu'une dynamique partenariale émerge.

Aballéa F., Benjamin I., 1991
Jeunes en difficultés spécifiques

Objet :

Évaluer dans quelle mesure le "droit à une seconde chance" que représente le CFI pour les jeunes chômeurs sans qualification s'est traduit par une intégration effective de ces jeunes dans le dispositif.

Cette étude a une triple dimension : institutionnelle (mesurer l'impact du CFI sur les institutions spécialisées dans l'accueil de jeunes en difficultés spécifiques, et l'impact de l'accueil de ces jeunes sur le fonctionnement du dispositif CFI), pédagogique (analyser les capacités d'adaptation des itinéraires et des apprentissages à ces jeunes), biographique (retracer les parcours des jeunes en difficulté, leurs pratiques et perceptions du CFI).

Méthodes :

Interviews de divers acteurs : une dizaine de structures de soutien spécialisé, une dizaine d'organismes ou d'intervenants dans le CFI, une dizaine d'organismes de formation ayant accueilli des jeunes en difficulté, une vingtaine de jeunes en difficulté spécifique (handicapés physiques, notamment auditifs, "délinquants" ou marginaux).

Les analyses ont été menées dans sept zones locales.

Résultats :

Sur la connaissance des publics en difficulté :

De par leur cursus antérieur, ces jeunes posent des difficultés spécifiques au CFI : cumul de handicaps sociaux (urgence de leur situation sociale), itinéraires antérieurs d'échec (tant sur le plan scolaire que professionnel). Aussi le passage à la formation implique-t-il une phase de reconstruction de l'identité du jeune, du fait de la multiplicité des difficultés (psycho-affectives, troubles comportementaux, grande instabilité, difficultés à élaborer un projet...) de nature à retentir sur les processus d'apprentissage. Ainsi l'enjeu initial est moins de leur donner une formation que de leur donner le goût de se former, ce qui suppose de les remotiver, d'éviter les rejets.

Sur l'accueil et l'orientation de jeunes en difficulté :

L'accueil de ces jeunes a été plus large que dans les stages d'avant le CFI, ce qui est renforcé par une meilleure inscription dans des parcours qualifiants et l'existence d'un référent solide à travers la fonction de correspondant. La difficulté récurrente est celle de l'ajustement des pratiques de bilan, de l'accommodation des pratiques des structures d'accueil aux spécificités de ces jeunes, et, au bout du compte, un manque de moyen spécifiques affectés au traitement de ces cas particulièrement difficiles.

Sur les parcours et les problèmes de formation des jeunes en difficulté :

Des adaptations plus prononcées apparaissent nécessaires : une diversification et une bonne adéquation de l'offre (construire des étapes de début de parcours plus longues, développer des modules préparant à l'entrée en formation, intensifier les actions complémentaires à la formation en centre) et le développement d'innovations (personnalisation des parcours, modularisation et individualisation pour répondre à des besoins spécifiques, tout en évitant l'hypersegmentation). De plus, des difficultés apparues pour l'accès ou le maintien en formation (sélection, échec à l'entrée, difficultés d'adaptation dans des cadres pédagogiques traditionnels...) ont montré que la personnalisation des parcours de ces jeunes réclame le développement et l'extension d'outils pédagogiques nouveaux (pédagogie différenciée, nouvelles méthodes d'éducabilité cognitive...).

Aballéa F., Geslin M-P., 1991
La fonction de coordonnateur de zone

Objet :

La fonction du coordonnateur de zone est de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en oeuvre au plan local de la politique de l'Etat. Elle recouvre un ensemble d'activités de mise en relation, d'organisation et de gestion qui concourent à structurer les systèmes d'acteurs et à permettre la réalisation de parcours autour de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un projet collectif et d'un plan de formation de zone.

L'objet de cette étude est de rendre compte des différentes approches que les coordonnateurs peuvent avoir de leur rôle, et d'analyser leurs pratiques, afin "de dégager un profil professionnel stable".

Méthodes :

Une enquête auprès d'une trentaine de coordonnateurs a été menée par entretiens semi-directifs, à partir d'un questionnaire comportant quatre items principaux : le statut du coordonnateur, sa motivation par rapport au choix de cette fonction, le vécu de sa situation professionnelle, ses représentations de sa fonction et ses représentations de son rôle.

Cette démarche a été complétée d'une part par des échanges avec des coordonnateurs au cours d'un cycle de formation assuré par FORS, et d'autre part par des rencontres avec des coordonnateurs à l'occasion d'autres études menées sur le CFI.

Résultats :

Sur leurs cursus, motivations et conceptions à l'entrée :

Ils n'ont pu clarifier, pour beaucoup d'entre eux, les tâches et les activités que recouvrait la fonction de coordonnateur que dans l'exercice concret de sa mise en oeuvre. Ils proviennent de milieux professionnels très contrastés, et espèrent que cette expérience sera utile pour leur propre carrière.

Sur les pratiques et les activités des coordonnateurs :

Une dominante se dégage ; au cours de la première année de fonctionnement du CFI, les coordonnateurs de zone ont été des agents du changement organisationnel. Quel que soit leur positionnement initial, ils deviennent des chefs de projets dont la tâche prioritaire a été de recomposer le système d'acteurs déstabilisé par le CFI, de mettre en relation et faire communiquer les partenaires. Aussi "les dimensions politiques et relationnelles de la fonction ont pris le pas sur les aspects plus techniques". Mais là où le système d'acteurs s'est reconstruit le plus rapidement, les coordonnateurs se sont investis dans des pratiques de planification et de gestion du système d'ensemble.

Sur ce qu'ils considèrent comme des obstacles à leur activité :

Le rapport liste les conditions a minima qui doivent être respectées pour que le coordonnateur exerce sa fonction : la légitimité (du coordonnateur, de ses compétences et de sa fonction) ; la légalité (les textes définissant les droits et devoirs sont trop flous) ; l'opportunité (il doit apparaître dans une position de neutralité et non comme le bras séculier d'une autorité) ; les capacités (matérielles et logistiques).

Enfin deux conditions nécessaires à la mise en oeuvre harmonieuse de la coordination sont pointées : la délimitation plus précise de la fonction, qui permettrait de préciser les aptitudes et compétences nécessaires pour assurer les activités, et d'élaborer un profil de poste ; la clarification et la stabilisation du statut qui garantirait la légitimité de leur rôle par rapport aux autres membres de l'organisation CFI. Une liste précise des tâches et compétences requises, comme des caractéristiques du positionnement du coordonnateur et des conditions nécessaires à sa légitimation, est dressée à la fin du rapport.

Accueil et Promotion en Picardie, 1991

Étude d'évaluation sur le devenir professionnel des demandeurs d'emploi de longue durée ayant bénéficié d'une action d'insertion et de formation au titre du Plan Emploi 1990 dans le département de l'Aisne

Objet :

L'étude a été commanditée par la D.R.T.E de Picardie. Il s'est agi de réaliser une évaluation du devenir professionnel des demandeurs d'emploi de longue durée ayant bénéficié d'une action d'insertion et de formation.

Le travail s'est concrètement opéré sur un panel de 1260 stagiaires, pareils bénéficiaires au sein du département de l'Aisne et sortis de formation entre le 31/03 et fin Décembre 1990.

L'évaluation s'est questionnée sur les attitudes des stagiaires à l'égard des organismes de formation, des formateurs, de la formation, mais surtout aussi sur leur situation avant et en fin de stage, ainsi que six mois après. L'activité des centres de formation était également à appréhender d'une manière autonome.

Méthodes :

Deux démarches constituent la méthode adoptée par l'opérateur picard. Le gros des investigations est représenté par une enquête postale par questionnaire sur le panel en deux temps : d'abord, juste après le stage, avec l'obtention de 1052 réponses (soit un taux de réponses de 83 %) ; puis, six mois après le stage, avec cette fois ci 871 réponses (soit 69 %). Il y a eu par ailleurs des entretiens avec des représentants de ce panel - les enquêteurs ont pris contact avec ceux dont les questionnaires paraissaient "intéressants à approfondir" -, des employeurs - ils cibèrent 35 entreprises, avec le concours des agences locales pour l'emploi, situées sur trois bassins d'emploi. Enfin, un questionnaire fut envoyé auprès des organismes de formation concernés par les A.I.F dans l'Aisne (pour mieux cerner leurs pratiques) ; 17 réponses furent précisément reçues à cet égard.

En termes de mesure de l'efficacité, la priorité a été donnée à l'évaluation des taux de placement ; il s'est agi d'établir des données générales, puis spécifiques, par agence, type d'action, organisme de formation, thème central de formation, ce juste à l'issue du stage et à six mois.

Notons en plus les autres aspects abordés au sein du questionnaire ; tout un ensemble de thèmes ont concerné le centre de formation (la qualité de l'accueil, les moyens techniques mobilisés, les dépenses supplémentaires occasionnées par les A.I.F,...) ; les personnes ont été également interrogées sur leur perception des formateurs (leur compétence, le suivi qu'ils sont amenés à exercer,...) ; il a été demandé d'autre part aux personnes qu'elles fassent leur propre "bilan" de l'action, c'est-à-dire qu'elles donnent leur opinion à son égard, précisent leurs attentes,... ; il fut encore question de leurs éventuelles sorties anticipées (rapports des emplois occupés avec contenus des stages, types de contrat signé,... pour les sorties anticipées en raison d'une insertion dans l'emploi), des sorties normales en fin de stage (types de contrat, raisons d'un nonaccès à l'emploi éventuel,...).

.../...

Résultats :

L'analyse statistique (le traitement des données issues de l'enquête postale) a incontestablement privilégié les résultats concernant le taux d'accès à l'emploi. Sans reprendre ces résultats, constatons simplement ici qu'ils ont bien été présentés globalement, puis par agence locale pour l'emploi (au point même que les agences sont citées nominativement), type d'action (actions à caractère social, pré-qualifiantes, qualifiantes), centre de formation (centres cités également nominativement), thème de formation (30 thèmes identifiés, allant du tourisme à la sécurité d'entreprise, en passant par le bâtiment, la soudure,...). Cette analyse approfondie des taux d'insertion a montré, d'après les auteurs, qu'il est judicieux d'interroger les stagiaires six mois après le stage, étant donné l'augmentation tendancielle de ces taux.

En sus de l'intérêt porté envers le taux de placement, des croisements (tableaux de tris croisés) ont été systématiquement réalisés entre réponses données aux autres questions concernant l'organisme de formation, les formateurs, le bilan de la formation, les sorties avant et après le stage, et les différenciations précitées par agence, nature de l'action, organisme, thème de la formation.

Les entretiens complémentaires ont par ailleurs confirmé la grande diversité existante. Les discours tenus par les uns et les autres reflètent bien cette diversité, à la fois de pratiques et de représentations. Des différences ont été perçues évidemment sensibles entre les discours des stagiaires, organismes de formation et entreprises, mais encore entre stagiaires, organismes de formation et entreprises eux-mêmes. En outre, ces entretiens furent l'occasion de mettre en avant les principaux problèmes posés par la mise en oeuvre des actions d'insertion et de formation ; le suivi assuré par les organismes de formation à l'issue du stage n'est pas notamment apparu très concluant ; plus préoccupant est sans doute le fait que la qualification acquise en stage n'ait pas été reconnue par les professionnels d'entreprises ; il a été développé les problèmes financiers rencontrés par les organismes de formation pour leur gestion quotidienne des A.I.F (des retards dans l'obtention des subventions des pouvoirs publics, embarrassant pour la gestion financière de ces organismes) ; les attentes des stagiaires n'ont pas d'autre part toujours correspondu aux objectifs poursuivis par les stages ;...

Deux approches ont été ainsi articulées par les évaluateurs, une approche quantitative et une approche qualitative, bien que la première ait prévalu sur la seconde dans la présentation des résultats. Le fonctionnement des actions d'insertion et de formation a été par ailleurs analysé à partir des opinions, notamment de celles des stagiaires, traduites au sein de ces deux approches. Cette analyse s'est centrée sur un département et fut à même d'impliquer l'ensemble des acteurs en interaction dans ce département au sujet de la mise en place des A.I.F. En terme d'impact sur les devenirs professionnels des bénéficiaires, la priorité est incontestablement accordée au calcul des taux de placement, considérés comme le principal critère d'efficacité des actions, et ce en procédant à plusieurs ventilations pouvant permettre des comparaisons. Aussi, les attitudes et stratégies des personnes, concernant leurs itinéraires sociaux et professionnels, ont-elles été un peu laissées dans l'ombre dans cette étude d'évaluation.

A.F.P.A Bretagne, 1991

Accompagnement des actions d'insertion et de formation

Objet :

Le rapport expose la conduite d'une opération innovante au sein du bassin d'emploi de Saint-Brieuc. Elle a été rendue possible grâce à la participation de la D.R.T.E Bretagne, de l'A.N.P.E Côtes d'Armor, de la D.D.T.E Côtes d'Armor et du C.F.P.A de Saint-Brieuc, qui a pris en charge la mise en oeuvre de l'opération et a donc rendu compte par le biais de ce rapport.

Il porte donc sur le déroulement de cette opération qui a consisté à expérimenter et à organiser un suivi d'anciens stagiaires d'A.I.F plus approfondi que le suivi à trois mois confié ordinairement aux organismes de formation intervenant pour ce type d'action. Il s'agit pour ainsi dire d'une évaluation implicite de la mise en oeuvre de cette expérimentation et de son impact sur ceux qui en profitent, relativement à ceux qui en restent à l'écart.

A travers les informations obtenues, c'est aussi une appréciation du dispositif A.I.F et des effets qu'il produit sur les parcours des personnes en bénéficiant ; sont bien sûr particulièrement visés les suivis que mènent les organismes de formation à l'issue des stages.

Méthodes :

Ont été choisies comme support à l'action expérimentale d'accompagnement des A.I.F "insertion" ; celles-ci concernent les publics en grande difficulté, dont le besoin en suivi est estimé comme étant forcément le plus intense.

Il est effectué dans un premier temps une étude statistique de la population couverte (représentant 303 personnes sorties d'A.I.F au cours de 1990 au sein du bassin d'emploi de Saint-Brieuc). Cette étude est réalisée à partir des dossiers que possède l'A.N.P.E et des statistiques concernant les A.I.F en Bretagne pour l'année 1990. Elle a pour but d'apporter des éléments de connaissance sur cette population, en repérant ses grandes caractéristiques : âge, niveau scolaire, passé professionnel, durée de chômage, situation avant et après le stage, parcours de formation,...

En second lieu, les opérateurs procèdent à l'organisation du suivi à expérimenter. Toutes les personnes sont "convoquées" ; 66 d'entre elles ne répondent pas à cette première convocation ; pour les autres, les contacts s'établissent différemment et plus ou moins régulièrement : au total, 230 entretiens téléphoniques, 50 entretiens individuels, 80 regroupements. Des réunions collectives sont notamment organisées pour que les personnes puissent exprimer leurs profonds ressentiments. Ensuite, l'enjeu méthodologique est de les faire "acteurs de leur devenir" et de leur apporter l'aide qu'ils souhaitent avoir dans l'accomplissement de leur démarche d'insertion. L'évaluation de l'impact de ce suivi est faite par comparaison des situations des personnes au début de sa mise en oeuvre avec celles observables à son issue. A noter que les situations précédant l'accompagnement sont appréciées selon divers critères : insertions dans l'emploi depuis la sortie du dispositif A.I.F, nombre de C.D.D et de C.D.I, repérage de ceux qui préfèrent rester chez eux et ne pas bénéficier de l'opération de suivi, non-répondants, malades, chômeurs s'engageant dans l'action, distinction parmi ceux-ci de ceux qui ont un projet professionnel par rapport à ceux qui en ont un, personnes se trouvant en formation. A l'issue du suivi, on doit pouvoir apprécier parmi ses bénéficiaires, ceux qui ont bénéficié d'aide à la résolution de problèmes personnels, ceux qui ont construit un projet, ceux qui ont accédé à l'emploi, ceux qui sont en formation,.... bref, les apports éventuels et différentiels de l'accompagnement pour ceux qui en ont bénéficié.

Résultats :

Nous ne reprendrons pas ici la présentation des caractéristiques de la population traitée - leur étude a permis une connaissance assez fine de cette population -, ni les éléments ayant trait à l'organisation effective de l'action d'accompagnement - il s'est agi, pour les auteurs, de décrire l'opération qu'ils ont eux-mêmes mise en oeuvre.

Par contre, il peut être question des informations obtenues en cours de démarche, de nature évidemment qualitative. Les situations apparaissent d'abord très variables entre les bénéficiaires ; il n'y a pas d'uniformité situationnelle, mais au contraire une forte diversité des situations observées. De même, les personnes n'ont pas la même attitude à l'égard de l'action d'accompagnement qu'il leur est offert ; plusieurs catégories d'attitudes sont ainsi repérées au sein de la population accueillie. En outre, en procédant à l'analyse des trajectoires des personnes, il est possible de détecter les éléments qui rendent défavorables la recherche d'emploi ; par exemple, la (nouvelle) perte des relations sociales, fréquente à la fin du stage, représente un tel facteur de désinsertion. La nécessité d'intervenir rapidement après une action d'insertion et de formation est ainsi mise en évidence par l'opération d'accompagnement : il faut en effet savoir tirer parti des apports des A.I.F pour leurs bénéficiaires en termes d'information sur le marché du travail, de resocialisation, de redynamisation, de réflexion vis-à-vis de soi-même et des autres (éléments susceptibles favoriser les processus d'insertion). Enfin, il apparaît que les systèmes de suivi des organismes de formation apparaissent décidément peu efficaces et ne jouent pas le rôle de soutien qui devrait être le leur.

Au sujet des devenir des personnes ayant bénéficié volontairement de l'action expérimentale d'accompagnement, une évaluation chiffrée des situations vis-à-vis de l'emploi est opérée. Les situations d'entrée et de sortie sont comparées. A ce propos, on constate une certaine efficacité du dispositif expérimenté pour ces personnes...

Le rapport porte sur une action expérimentale et est rédigé par l'organisme l'ayant montée. L'action concerne un public de personnes en difficulté d'insertion ayant bénéficié d'A.I.F au sein d'un bassin d'emploi particulier. Une diversité, tant socio-démographique que situationnelle, caractérise ce public. L'impact de l'action est analysé selon les devenir observés des personnes "accompagnées".

ANPE/SES, Itinéraires professionnels d'un panel de chômeurs de longue durée

Objet :

Alors qu'au début des années 90 le volume des emplois créés s'accroissait de manière importante, le niveau du chômage de longue durée était élevé, constant, et donc préoccupant.

A partir de ce constat, il était légitime de s'interroger sur les causes d'un tel phénomène : pourquoi certains chômeurs de longue durée étaient-ils exclus de la reprise de la croissance de l'emploi ? L'étude devait donc permettre de dégager une meilleure compréhension des processus et itinéraires actuels, ainsi que des axes d'actions stratégiques à mener ou à développer en matière d'intervention publique et en collaboration avec les différents acteurs institutionnels.

Méthodes :

L'étude a consisté à mettre en place un panel de demandeurs d'emploi de longue durée, organisé autour de 4 vagues d'interrogations d'un échantillon représentatif initial de 3000 demandeurs d'emploi ayant entamé leur 13ème mois d'inscription en janvier 1990. L'échantillon était construit en 6 stages par sexe et groupes d'âges. Les enquêtes téléphoniques se sont déroulées en avril/mai 1990, octobre/novembre 1990, mai 1991 et septembre/octobre 1991. De la première à la quatrième vague, 44 % des premiers interrogés ont été perdus.

Outre la position par rapport à l'emploi à la fin de chaque période de 6 mois, des informations sont recueillies sur le motif de l'inscription initiale, le passé professionnel des personnes, l'attitude des demandeurs par rapport à la recherche d'emploi et les rapports avec l'ANPE.

Résultats :

Ils s'articulent autour de deux préoccupations, le devenir des DELD et leurs rapports avec l'ANPE. Le devenir des DELD : au cours des 18 mois, le taux des personnes qui travaillent a été en augmentation régulière, passant de 20 à 40 % de l'ensemble de la population, mais le nombre de ceux et celles ne cherchant pas ou plus a également régulièrement augmenté.

Le nombre de contrats à durée indéterminée est en hausse, cependant pour la moitié d'entre eux, les emplois trouvés restent précaires. On observe une augmentation des contrats à temps partiel. Le nombre de stagiaires rémunérés a progressé mais les perspectives d'embauche stagnent autour de 30%.

La réinsertion est plus difficile pour les femmes et surtout pour les plus âgées (55 ans et plus). Le niveau de qualification n'est pas toujours déterminant de réinsertion professionnelle : cette qualification semble jouer un rôle de moins en moins déterminant au fur et à mesure que la durée du chômage s'allonge.

En rapprochant les situations de départ et celles 18 mois plus tard, l'étude dégage plusieurs "itinéraires-type" : les personnes qui sont plutôt en voie d'insertion, essentiellement des hommes et des jeunes (33 %) ; les DELD plutôt en voie d'exclusion, parmi lesquels une forte proportion de femmes âgées de 25 à 49 ans (49 %) ; et les personnes découragées qui se sont retirées du marché du travail, surtout les femmes et des chômeurs âgés (10 %).

Les rapports avec l'ANPE : alors que 11 % seulement des personnes déclarent avoir trouvé l'emploi occupé grâce à l'appui de l'ANPE, la moitié d'entre elles évoquent les démarches personnelles et un quart l'appui de la famille ou de relations. Le stage par contre est souvent trouvé grâce à l'ANPE. Dans le courant des 18 mois, le nombre de personnes ayant eu un entretien avec un agent de l'ANPE baisse, de même que le nombre de propositions d'emploi ou de stage.

Baron C., Bureau M-C, Nivelles P., 1991
L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI
par les contrats de retour à l'emploi

Objet :

Cette étude s'insère dans le cadre d'une enquête plus large dont l'objet était d'étudier les formes d'utilisation des CRE par les employeurs ainsi que les caractéristiques d'entreprises explicatives du recours au CRE.

Or, les CRE sont considérés comme l'un des principaux moyens pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI. Cependant, ceux-ci sont peu nombreux à avoir pu signer un CRE et la question se pose donc de savoir si l'attitude des employeurs à l'égard des allocataires RMI joue un rôle dans cet état de fait. Pour ce faire, un certain nombre d'employeurs ayant effectivement embauché un ancien bénéficiaire du RMI ont été interrogés.

Méthodes :

L'enquête générale sur les formes d'utilisation du CRE portait sur 300 entreprises et 285 titulaires d'un contrat CRE couvrant une dizaine d'Agences Locales pour l'Emploi réparties sur 10 départements et 5 régions. Les choix des agences locales se sont faits sur base d'un ensemble de données statistiques départementales portant sur l'évolution de l'emploi salarié, la part de l'emploi industriel, le taux de chômage, la proportion de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi, le taux d'utilisation des mesures individuelles d'aide à l'emploi (alternance jeunes, CRA, CRE, SRA, SMAN) par rapport à l'emploi salarié UNEDIC, le taux d'utilisation des CRE par rapport au nombre de chômeurs de longue durée et la proportion de bénéficiaires du RMI parmi les bénéficiaires d'un CRE.

Sur la base d'une analyse en correspondance principale et d'une classification ascendante hiérarchique (méthode des voisins réciproques), 5 classes ont été définies, à partir desquelles les 10 départements de l'enquête ont été choisis.

L'échantillon d'entreprises a ensuite été tiré.

L'enquête auprès des employeurs et des salariés s'est faite sur la base d'un guide d'entretien semi-fermé (quelques questions ouvertes).

L'interrogation s'est effectuée entre 4 et 7 mois (fichier de mai/juin/juillet 1990 pour interrogation se faisant en novembre/décembre 1990) après la date d'embauche de la personne bénéficiant d'un CRE. Ceci afin de pouvoir évaluer la qualité de l'intégration.

Résultats :

La question de départ, à savoir si le peu de CRE conclus avec des bénéficiaires du RMI était dû au comportement des employeurs vis à vis des allocataires de ce RMI, ne pouvait pas trouver réponse au travers de la méthode utilisée "dans la mesure où elle fournit des éléments sur les pratiques des employeurs qui ont effectivement embauché un allocataire, et non sur les pratiques qui excluent de fait ces personnes". Cependant, l'enquête a permis de dégager quelques résultats significatifs dans la comparaison des anciens usagers du RMI et les autres signataires de CRE. Elle permet de mieux comprendre comment s'opère l'insertion professionnelle des bénéficiaires de CRE. Cet examen est complété par l'analyse des itinéraires professionnels et de chômage des salariés avant l'obtention du CRE.

.../...

Les *entreprises* qui embauchent un ancien bénéficiaire du RMI :

- sont de taille artisanale et sont sur-représentées dans la tranche de taille entre 5 et 9 salariés,
- ce sont plus souvent des entreprises de création récente,
- dans le typologie des formes d'utilisation des CRE, construite par le CEE, celles qui embauchent d'anciens bénéficiaires du RMI se trouvent plus fréquemment classées dans trois catégories :
- les entreprises qualifiantes,
- les entreprises en développement,
- les entreprises qui embauchent en CDD pour tester leurs salariés.

Les *employeurs* qui ont embauché des bénéficiaires du RMI font plus souvent état de difficultés de recrutement sur les postes pourvus : ils évoquent en particulier la difficulté de trouver des personnes qui répondent à leurs exigences de qualification et/ou qui acceptent les contraintes de l'emploi.

Parmi les *canaux d'accès* à l'emploi, le rôle de certaines institutions semble être déterminant dans la mise en relation entre l'employeur et le bénéficiaire du RMI. La rencontre avec l'employeur se fait le plus souvent par l'ANPE que pour les autres CRE. Ce rôle de médiateur dans la procédure de recrutement est joué ensuite par les organismes de formation, les services sociaux et les mairies. Dans cette mise en relation, le futur salarié obtient la signature de l'employeur dès lors qu'il a su se présenter ou répondre à des exigences de *présentation* générale. Les *références* professionnelles jouent une grande importance, bien plus que le diplôme ou le niveau de formation. L'étude fournit aussi des informations sur la nature des emplois occupés, l'évolution du travail proposé par l'entreprise et les conditions d'embauche : contrats et salaires.

Bénédicto, 1992

DELD Partenariat Etat-Entreprise

Objet :

L'étude est commanditée par la D.R.T.E Nord-Pas-de-Calais ; dans le cadre du plan Emploi 1991, il s'agit d'évaluer l'impact d'une action qui implique des contenus pédagogiques et des formes particulières de montage avec des partenaires différents. C'est une action dite de "Convention Partenariat Etat-Entreprise" (convention signée par l'Etat, le Préfet du Nord, la D.D.T.E, le C.F.P.A de Lomme et la société de distribution MATCH). Elle s'est déroulée entre le 30/09/91 et le 28/12/91 et a concerné 12 stagiaires.

L'action est originale, au moins sur quatre aspects : une collaboration A.N.P.E-entreprise quant au recrutement, un contenu adapté aux besoins du marché, une aide de l'entreprise aux stagiaires par le biais du tutorat, un suivi réalisé par un cabinet d'audit (Bénédicto).

L'étude consiste à évaluer le dispositif mis en place, ses conditions de déroulement et son apport spécifique par rapport à une action classique. Cela passe par une évaluation des conditions de déroulement de l'action, des difficultés particulières rencontrées, du partenariat effectif, de l'employabilité des bénéficiaires. Et cette évaluation doit déboucher sur des préconisations à fournir aux commanditaires, susceptibles d'améliorer l'efficacité de ce type d'action pour favoriser l'insertion.

Méthodes :

L'hypothèse générale posée est la suivante : "la mise en oeuvre d'un parcours d'insertion comportant une immersion directe dans l'entreprise (un suivi personnalisé par un tuteur), une formation pratique au sein de celle-ci, une formation théorique en lien avec les besoins spécifiques et l'adaptation au terrain, doit permettre l'insertion par le travail" ; on reconnaît ainsi une importance majeure à cette notion d'insertion, mesurée par le nombre de stagiaires qui répondent à ce critère à la fin de l'action.

Des entretiens avec les chefs et directeurs de magasins ont lieu au début de l'action : besoins en personnel, déroulement du recrutement, accueil du stagiaire, tuteur, correspondance profils du stagiaire et du poste de travail,... L'évaluateur s'entretient aussi avec les tuteurs au début de l'action : mission, travail pédagogique, suivi, expérience,..., puis en fin d'action : travail pédagogique prévu/réalisé, investissements en temps et en énergie, résultats en terme d'employabilité,...

D'autres entretiens impliquent les stagiaires, et ce en trois temps : un entretien avec chaque stagiaire au début du stage : motivations, attentes, conscience de la réalité professionnelle,...; un second à son issue : acquisitions, manques, déroulement du stage, degré d'autonomie,...; un contact avec les stagiaires non retenus par l'entreprise, pour vérifier si la "dynamique de recherche d'emploi" existe.

Enfin, l'évaluateur rencontre également des représentants d'agences locales pour l'emploi, notamment après la phase de recrutement : liens entre l'A.N.P.E et l'entreprise de distribution, critères de recrutement différents par rapport aux critères de l'entreprise, facilités et difficultés pour trouver des demandeurs d'emploi potentiellement concernés par la mesure...

.../...

Résultats :

Les résultats de l'évaluation sont favorables à la mesure expérimentale de partenariat de type A.I.F. L'action expérimentale a bien fonctionné comme réponse concrète en terme d'insertion, adaptée au public concerné et aux besoins des magasins du réseau impliqués.

Au sujet du recrutement des stagiaires, il apparaît une certaine inadéquation entre les critères définis par l'entreprise et ceux définis par l'A.N.P.E ; par ailleurs, des "pertes" sont constatées entre les demandeurs d'emploi convoqués et ceux qui se présentent et entre ceux qui sont reçus par l'entreprise et ceux qu'elle retient ; on s'aperçoit aussi comment les acteurs parviennent à résoudre les difficultés de recrutement et trouvent des ajustements pour favoriser cette résolution.

Les critères subjectifs - en particulier ceux adoptés par l'entreprise - ont une grande importance dans le recrutement des stagiaires.

Les stagiaires sont à l'évidence marqués par une forte motivation ; leur implication apparaît en fin de compte plus importante que leur niveau scolaire ; la non-mobilité constitue un handicap essentiel, notamment dans la perspective d'une insertion professionnelle durable au sein de l'entreprise ; le tuteur joue bien sûr un rôle prépondérant...

Les contenus de la formation sont apparus adaptés au public et à l'entreprise.

En termes d'effets positifs, on note un accroissement de l'autonomie des bénéficiaires. De plus, la formation, assurée à 90 % sur le terrain, a fait ses preuves en terme d'employabilité - car plusieurs stagiaires restent dans la société à la fin de la période (quid les autres ? pourront-ils "vendre" leurs compétences acquises à d'autres enseignes ?).

Finalement, le surcôté engendré par une telle opération expérimentale apparaît globalement justifié, en raison de l'acquisition par le stagiaire d'une "réelle compétence"...

Bénédicto, 1991

Évaluation A.I.F expérimentale V.N.E

Objet :

L'évaluation présente a été commanditée par la D.R.T.E du Nord-Pas-de-Calais. L'intervention du cabinet d'études est venue s'insérer dans le cadre d'un processus d'évaluation plus large faisant intervenir plusieurs "acteurs", gérant chacun un domaine propre dans ce processus : la D.R.T.E elle-même, qui s'est préoccupée du domaine purement quantitatif ; l'A.F.P.A, qui a abordé le domaine qualitatif correspondant aux organismes de formation ; Bénédicto, prenant en charge le domaine qualitatif relatif à l'ensemble du dispositif, par contact direct avec les organismes de formation et les stagiaires (dans un souci de confrontation).

L'évaluation a eu pour objet un dispositif A.I.F expérimental, comportant un module de "formation accueil orientation" et un "suivi personnalisé", visant à l'élaboration d'un projet professionnel et prévoyant la mise en place d'un réseau d'appuis sociaux chargés d'aider les stagiaires rencontrant des problèmes personnels. Il s'agissait d'une A.I.F qui portait sur des publics dits "prioritaires" (les chômeurs de plus de 50 ans ou ayant plus de 3 années d'ancienneté de chômage, les Rmistes, les femmes au chômage depuis plus de 2 ans).

Le but fut d'évaluer l'atteinte ou non de l'objectif de cette A.I.F, celui de faire entrer les demandeurs d'emploi de longue durée en grande difficulté dans un parcours d'insertion avec pour finalité l'obtention d'un emploi le plus rapidement possible. Il s'est agi également de mettre en évidence son impact sur les stagiaires par rapport à une action traditionnelle, d'apprécier sa "productivité pédagogique", d'observer ses dérives relativement au cahier des charges.

Ces divers éclairages devaient déboucher sur des préconisations.

Méthodes :

A été d'abord posée l'hypothèse de base suivant laquelle la mise en oeuvre de l'A.I.F expérimentale doit permettre l'insertion par le travail.

Deux types d'informations ont été recueillis : auprès des organismes de formation impliqués dans le cours du dispositif et auprès des stagiaires par le biais d'entretiens semi-directifs. Des entretiens ont été réalisés systématiquement avec des formateurs faisant partie des cinq organismes de formation concernés ; une analyse des documents pédagogiques produits par ces organismes a été effectuée en parallèle. Les entretiens avec les stagiaires ont concerné un échantillon de 60 stagiaires provenant de 15 groupes constitués par le mode du tirage au sort ou sous la base du volontariat, avec le respect d'une proportion hommes/femmes.

Trois entretiens se sont succédés dans le temps : à l'entrée en stage, il fut question de la situation individuelle des stagiaires, des objectifs qu'ils poursuivaient, des procédures de recrutement qu'ils avaient vécu, des représentations qu'ils avaient du travail, de leurs réseaux d'appuis sociaux,... ; à la fin du stage, l'entretien avait pour but d'évaluer la capacité du stagiaire à verbaliser le contenu des différentes phases de l'action, à apprécier si ces phases constituent vraiment une aide à la recherche d'emploi (phases d'élaboration du projet, recherche de l'entreprise, période en entreprise,...) ; au plus près possible de la fin du suivi (3 mois après le stage), les thèmes abordés en cours d'entretien étaient la situation du stagiaire, son vécu, son opinion sur les conditions et le contenu du suivi, les aspects qui favorisent ou non l'insertion...

.../...

Résultats :

Les résultats de l'évaluation s'appuient principalement sur les discours des stagiaires. Ils sont présentés selon les trois moments de l'enquête, avec de surcroît un effort de distinction entre organismes de formation. Ils sont de nature qualitative et sont parfois traduits en valeur quantifiée (ex: calcul du taux d'accès à l'emploi).

L'étude de la situation initiale du chômeur de longue durée accédant au stage a montré l'existence d'une grande différenciation des profils et des besoins selon les tranches d'âge. L'état physique et psychique apparaît parfois incompatible avec la réalisation du stage. On peut en déduire des erreurs de recrutement, voire même une inadaptation de celui-ci.

Le second entretien a permis de repérer les difficultés vécues par les stagiaires pour élaborer un projet professionnel. Ce fut aussi l'occasion de noter les décalages entre fonctionnements prévus et réalisés, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme pédagogique. De plus, une forte démotivation vis-à-vis de la formation est également apparue chez les stagiaires. Enfin, il apparaît que les organismes de formation ont mis en place peu d'innovations.

Le troisième entretien, qui a porté entre autres sur le devenir de ses bénéficiaires, a permis de mettre en question l'utilité du suivi eu égard à son fonctionnement effectif. Il a confirmé par ailleurs leur grande démotivation à l'égard de la formation.

Aussi, les résultats sont-ils sans complaisance à l'égard de la mesure A.I.F à caractère "innovant" et expérimental mise en oeuvre, ainsi qu'à l'égard des organismes de formation et des services de l'Administration. L'hypothèse concernant l'insertion est réfutée. La mesure aurait même créé finalement "plus de démobilitation chez le public visé qu'il n'a été générateur d'insertion professionnelle".

Toute une série de préconisations sont proposées pour chaque phase du dispositif. Elles visent à repenser l'ensemble du processus. Il importe à l'avenir de confronter les stagiaires à la réalité de l'emploi par l'accomplissement de stages plus longs en entreprise. Le partenariat entre organismes de formation et entreprises apparaît à ce titre indispensable...

L'évaluation porte ainsi sur une mesure dans un espace local bien déterminé, en l'occurrence l'agglomération de Roubaix-Tourcoing. Elle se veut outil d'aide à la décision car elle se propose de fournir de multiples recommandations et préconisations pour améliorer la mise en oeuvre de mesures équivalentes à l'avenir. Elle s'inscrit par ailleurs dans une dynamique (3 interrogations pendant et après le stage) de court terme (une appréciation de la situation des anciens bénéficiaires qui ne va pas au delà de 3 mois), pour étudier les devenirs des personnes.

Bénédicto, 1990

**Action innovante et expérimentale pour les demandeurs d'emploi de longue durée ;
l'action d'éloignement**

Objet :

Le commanditaire, la D.R.T.E Nord-Pas-De-Calais, a cherché à évaluer l'impact d'actions d'insertion et de formation concernant des publics "particulièrement en difficulté" et reposant sur des contenus et des pratiques pédagogiques originaux. Ce fut notamment le cas pour les actions à caractère innovant et expérimental, dites d'"éloignement".

L'étude d'évaluation de ces actions a conduit à comparer deux dispositifs s'appuyant sur une telle pratique de l'éloignement et un autre n'en comportant pas (servant de dispositif-témoin en fait).

Il s'est agi précisément d'évaluer l'"impact" des actions d'éloignement par rapport aux actions classiques. L'évaluateur s'est posé la question de savoir en quoi l'action d'éloignement peut être un facteur agissant en terme de "désinscrustation" et de réduction de distance à l'emploi. En quoi peut-elle améliorer le "comportement social" de ceux qui ont font l'expérience et favoriser éventuellement leur insertion professionnelle ?

L'analyse a porté concrètement sur deux dispositifs comportant des périodes d'éloignement de durée distincte : trois semaines et une semaine après un mois de stage.

Trois objectifs ont guidé cette analyse :

- "décrire l'impact de l'éloignement et de l'effet de vie de groupe sur les stagiaires en terme de comportement social"
- "fournir des indications sur les publics à privilégier ou au contraire à éviter pour ce type d'action"
- "fournir des préconisations de nature à optimiser l'éloignement"

Méthodes :

La démarche a cherché à vérifier l'hypothèse de base qui fonde l'existence de l'action, suivant laquelle "la mise en oeuvre d'une action spécifique d'éloignement dans un dispositif de formation favorise la réalisation des objectifs d'insertion sociale et professionnelle". La capacité des personnes à s'inscrire dans un processus d'insertion, c'est-à-dire, suivant le postulat adopté sur le Projet Professionnel, leur capacité à définir un projet précis et réaliste et un plan d'action cohérent pour l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Le recueil des données s'est effectué par des entretiens avec les organismes et les formateurs (quatre organismes de formation concernés), par une analyse des documents pédagogiques produits par les organismes de formation, par de l'observation directe et, surtout, par des entretiens avec les stagiaires.

Les entretiens semi-directifs avec les stagiaires furent organisés en trois temps pour les membres des deux groupes expérimentaux : au début du stage, au retour de la période d'éloignement, à la fin du stage, et en deux temps pour les membres du "groupe-témoin" : au début du stage et à la fin.

L'entretien au début du stage a porté notamment sur la situation des stagiaires, leurs objectifs vis-à-vis de l'action d'éloignement, leur projet professionnel. Au retour de la période d'éloignement, l'accent fut mis sur les vécus des personnes, ainsi que sur les apports de l'action.

.../...

Le dernier entretien s'est plus focalisé sur les acquisitions perçues, la situation professionnelle à ce moment, les démarches effectuées alors pour se réinsérer effectivement. En dernier lieu, un bilan sur la situation exacte des personnes, élaboré en fin de stage et trois mois après sa clôture, a été réalisé pour estimer l'efficacité de l'action en terme d'insertion professionnelle.

Résultats :

Les résultats présentés sont apparus riches en contenu (une pluralité d'informations qualitatives). L'évaluateur s'est montré soucieux de différencier toujours les trois groupes concernés par l'opération d'évaluation.

Les "caractéristiques sociales" des stagiaires ont été finement développées. En terme de "profil social", des constantes ont été repérées : reproduction des modèles de niveau d'instruction et de travail des parents, aujourd'hui inopératoires, milieu familial souvent déstructuré pour les 25 - 35 ans, nombreux et fréquents problèmes de santé, tant physiques que psychologiques. Concernant la situation des stagiaires par rapport à l'emploi, quatre catégories de demandeurs d'emploi de longue durée sont repérables : les publics qui ont perdu leur emploi stable suite à un licenciement économique et qui ne sont pas qualifiés ; les publics de 25 - 35 ans - 40 ans destinés à exercer un emploi stable et dont le redéploiement des emplois a privé ; les publics femmes âgées de 40 ans environ qui souhaitent s'insérer par nécessité ou par envie après être libérées des charges familiales ; les publics de 25 à 35 ans n'ayant jamais eu d'emplois stables et qui reproduisent des comportements d'échec. D'autre part, les difficultés financières que connaissent les personnes sont apparues extrêmement lourdes. Trois "modèles" de recrutement ont émergé de l'analyse, suivant les groupes impliqués. Pour un groupe expérimental, on a axé les critères de recrutement sur les personnes ; pour le groupe-témoin on a sélectionné les personnes selon leur capacité à monter en qualification et à être adaptables aux besoins des entreprises locales...

Le déroulement de l'action d'insertion et de formation en question ici a été également évalué ; des différences importantes ont été notées entre les trois groupes ; la déception des personnes est apparue finalement très grande et la plupart ne pensaient pas pouvoir (re)trouver un emploi qui ne soit plus précaire. En revanche, les personnes se sont montrées satisfaites au sujet de la vie de groupe permise par l'action d'éloignement.

Le bilan de l'insertion professionnelle ne fut pas brillant ; les stagiaires ont éprouvé des difficultés à définir un projet professionnel solide et réaliste, et donc, à s'inscrire dans un véritable parcours d'insertion. En termes plus quantitatifs, l'évaluation a montré qu'il y avait eu finalement peu d'insertions effectives, et même de recherches actives d'emploi.

L'impact de l'éloignement en terme de "comportement social" a été néanmoins un peu plus fort ; sa durée a pourtant été jugée trop limitée et son organisation a eu tendance à limiter la portée de l'expérience de ce point de vue.

Au regard des constats établis de cette sorte, l'évaluateur en est venu à infirmer l'hypothèse fondatrice de l'action d'éloignement. De multiples préconisations ont été systématiquement développées...

Il s'est agi de mener une étude d'évaluation d'ordre qualitative sur une action particulière de type innovant et expérimental. L'"individualisation" de l'approche a été ainsi très forte. Les fonctionnements à l'oeuvre ont été analysés avec précision, notamment en ce qui concerne l'univers micro de la mise en oeuvre. L'impact de la mesure sur les bénéficiaires a porté sur les effets en termes d'insertion professionnelle et de développement du "comportement social". Le public a été interrogé plusieurs fois dans le temps, mais pendant le stage ou peu de temps après (3 mois).

Bouquillard O. (dir), Lebert S., Geninnet Y., Laurans G., Mothon J., Spirli J. (non daté)
La mobilisation professionnelle des jeunes par la formation en alternance. & LM
Intervention, 1991 - Étude Fal Qualité

Objet :

L'étude se propose d'approfondir la connaissance du rôle de la formation en alternance dans le rapport des entreprises au marché du travail des jeunes. Cette question reste toutefois sous-jacente à l'ensemble des interrogations effectuées. Ces dernières avaient avant tout trois objectifs : mesurer l'adéquation de la formation en alternance aux besoins des jeunes, notamment en matière d'insertion effective sur le marché du travail ; mesurer l'adéquation du dispositif FAL aux besoins en qualifications et en compétences des entreprises ; évaluer la place et la fonction de la formation en alternance dans les logiques d'entreprises.

Méthodes :

41 monographies d'entreprises sélectionnées sur des critères de taille et d'activité ont été réalisées dans cinq régions différentes : Pays de Loire, Basse Normandie, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes.

Pour chacune d'entre elles des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès du chef d'entreprise, du tuteur, du jeune, et le cas échéant auprès du formateur ou du responsable de l'organisme de formation.

Résultats :

C'est massivement le besoin d'un recrutement qui influence la décision de l'entreprise de recourir aux dispositifs de formation en alternance. L'aide de l'Etat n'est pas le motif primaire. Cependant, sans cette aide, l'embauche n'aurait sans doute pas eu lieu, ou se serait portée sur d'autres catégories de main d'oeuvre.

La formation en alternance apparaît comme une opportunité offerte à l'entreprise pour tester, sélectionner et embaucher des jeunes jugés "motivés" et disposant déjà d'une formation. Sauf pour une partie des SIVP, elle n'est donc pas, en pratique, une filière d'accès à l'emploi pour les jeunes sans qualification, encore moins en situation d'exclusion ou de marginalisation.

La formation en alternance est perçue par les entreprises comme un moyen de faciliter et d'organiser l'accès à une main d'oeuvre juvénile, supposée plus souple, plus adaptable, plus disponible, et mieux à même de faire face aux changements.

Les significations de la formation en alternance, du point de vue de l'entreprise, varie selon les formules :

- avec le contrat d'adaptation les jeunes bénéficient d'une période d'adaptation qui combinent plusieurs objectifs : le perfectionnement de la formation de base, l'adaptation au poste de travail, l'adaptation / formation à des métiers connexes. Les durées de formation sont assez disparates, et dans l'ensemble les entreprises ne recourent pas à des dispositifs de formation externe ;

.../...

- le recours au contrat de qualification répond très souvent à une difficulté de recrutement de personnel qualifié correspondant aux attentes et spécificités de l'entreprise. Les objectifs formatifs sont une élévation du niveau de qualification, un perfectionnement, ou parfois une réorientation. L'utilisation de ces contrats est souvent le fait d'entreprises disposant au moins d'un embryon de système de formation interne et/ou ayant su établir des relations de collaboration organique avec des organismes de formation externes ;
- le SIVP est souvent le premier échelon d'une filière d'embauche plus stable. Il a une fonction de "préqualification" ou de "préadaptation" à un poste. Il est suivi dans nombre de cas par un contrat de qualification ou d'adaptation.

In fine l'étude débouche sur la construction d'une typologie de logiques d'entreprises dans leur recours à la main d'oeuvre juvénile et leur utilisation des dispositifs de formation en alternance pour opérer les recrutements.

Selon les auteurs eux-mêmes, la méthodologie qualitative utilisée permet "*de repérer des tendances de comportements au niveau des trois partenaires du dispositif et de dégager des hypothèses de recherche à traiter sur un plan quantitatif*". Cette évaluation est assez complète, puisqu'elle prend en compte les appréciations et opinions de tous les acteurs directement impliqués dans les formations en alternance : l'entreprise, le jeune, l'organisme de formation. Elle mériterait également de s'inscrire dans la durée, notamment à travers une analyse de ce que deviennent les jeunes qui bénéficient de ces dispositifs après la fin de leur contrat, qu'il s'agisse du CQ, du CA ou du SIVP.

**Centre psychotechnique de l'A.F.P.A d'Alsace,
1991 Étude-action bassin d'emploi de Colmar**

Objet :

L'étude a été demandée par le Comité Régional de Pilotage auprès de la D.R.T.E Alsace, en association avec la D.D.T.E du Haut-Rhin. Elle a eu pour objet le vécu et le devenir des chômeurs de longue durée du bassin d'emploi de Colmar. Il s'est agi de connaître finement les caractéristiques de cette population supposée "mal connue" par les auteurs.

Plusieurs aspects de la situation des chômeurs de longue durée étaient à repérer : les motifs de la réussite ou de l'échec à l'insertion professionnelle, les vécus professionnels antérieurs et les savoir-faire acquis, les difficultés rencontrées en cours d'itinéraire, les démarches entreprises pour sortir du chômage, l'attitude de l'environnement institutionnel...

Méthodes :

La démarche consiste en une étude générale de la population, une prise en compte des caractéristiques individuelles des chômeurs de longue durée concernés et une appréciation de leur devenir, à travers leurs difficultés d'insertion.

L'étude est menée sur un ensemble de chômeurs de longue durée recensés au 01/07/89, dans le bassin d'emploi de Colmar : 821 personnes. L'approche des trajectoires se découpe en trois périodes successives : le passé des chômeurs de longue durée retenus avant le 01/07/89, leur devenir entre cette date et le 15/03/91, leur devenir jusque la période clôturant les investigations.

Deux techniques de recueil des données sont utilisées. D'abord, une enquête par voie postale sur l'ensemble de la population concernée est organisée ; cette enquête a obtenu un taux de réponses de 64 % (480 questionnaires reçus et exploitables). Ensuite, des entretiens sont passés auprès de deux groupes-témoins de chômeurs de longue durée ; l'un est constitué de personnes ayant accédé à l'emploi après le 01/07/89 ; l'autre de personnes n'ayant pas (re)travaillé depuis ; cela représente en tout un échantillon "représentatif" de 239 personnes ; ces entretiens se sont produits dans des locaux publics, ou alors, pour "un certain nombre de personnes", par voie téléphonique.

Résultats :

Les résultats sont présentés distinctement selon les deux phases centrales de l'étude. L'enquête postale a permis dans un premier temps d'analyser les caractéristiques des "répondants". Un "portrait-robot" du chômeur de longue durée fut alors élaboré à grands traits, même s'il est admis la grande difficulté inhérente à cette élaboration. Cette caractérisation met notamment en évidence la faiblesse des niveaux de formation professionnelle des CLD, les caractéristiques qui semblent éclairer les difficultés qu'ils éprouvent (âge, diplôme, moyen de locomotion, problèmes de santé), les parcours depuis le 01/07/89, notamment les accès à l'emploi, les disparités entre les hommes et les femmes aux niveaux de ces parcours...

.../...

L'analyse des données collectées au cours des entretiens s'est focalisée sur le vécu affectif de la situation du chômage de longue durée. Ce vécu est apparu douloureux ; les personnes interviewées ont exprimé leur souffrance par rapport à leur situation, ce à travers divers sentiments négatifs : sentiments d'isolement, d'inutilité sociale... L'étape des entretiens fut également l'occasion d'approfondir la connaissance du passé professionnel des CLD - ce passé est souvent marqué par une absence de qualification acquise -, de leur formation professionnelle - celle-ci est de même fréquemment absente -, de leurs recherches d'emploi - au fur et à mesure que le chômage se prolonge, ces recherches deviennent de plus en plus rares -, des reprises de travail pendant la période visée par l'étude - les reprises sont marquées par les fortes disparités hommes/femmes et l'importance des relations personnelles -, des problèmes de santé - ceux-ci semblent en liaison avec le problème du chômage.

En conclusion, quelques propositions sont apportées pour trouver des solutions au problème du chômage de longue durée ; elles tiennent à la diversité des situations à prendre en compte, ainsi qu'au fonctionnement des institutions...

Il s'agit d'un rapport qui se positionne dans le "local" (le bassin d'emploi), tout en jouant également sur le "longitudinal" (enquêtes rétrospectives). Une articulation est opérée entre une démarche statistique et une approche qualitative sur base d'entretiens non-directifs. L'évaluation ne porte pas sur un dispositif particulier et sur son impact potentiel ; c'est l'ensemble des chômeurs de longue durée à une date déterminée qui représente la population enquêtée, indépendamment³ de leurs passages par des mesures ou des formes d'emploi, "normales" ou "particulières". L'évaluation est donc forcément implicite et porte sur l'ensemble de la politique de lutte contre le chômage de longue durée au sein d'un bassin d'emploi spécifique...

Centre Associé du C.E.R.E.Q d'Orléans, 1991
Les stagiaires A.I.F et F.N.E-F

Objet :

Le rapport a été demandé par la D.R.T.E de la Région Centre. Il a eu pour objet d'évaluer deux mesures d'aide à la réinsertion des chômeurs de longue durée, en étudiant leur fonctionnement et leur impact sur les bénéficiaires en termes personnel et professionnel. L'une est spécifiquement destinée aux "femmes isolées" (dispositif F.N.E-F.I), l'autre accueille tous les publics en difficulté d'insertion ou de réinsertion (dispositif A.I.F).

Les objectifs étaient de faire avancer la réflexion sur l'utilité de conserver la spécificité propre aux stages pour "femmes isolées", dont la fusion avec les stages A.I.F était envisagée, et de déterminer des axes d'aide à la programmation des A.I.F dans le cadre des prochains schémas annuels départementaux.

Méthodes :

La démarche s'est scindée en trois étapes. Une première enquête de traitement des informations statistiques disponibles et de recueil d'autres informations par voie postale a cherché à décrire le profil des bénéficiaires des deux mesures concernées par l'étude et à connaître d'une manière synthétique les opinions qu'ils ont eues sur le stage qu'ils ont suivis. Une seconde enquête postale auprès des répondants à la première enquête, lancée environ un an après, devait être organisée et privilégier la perspective de l'insertion professionnelle. Enfin, les auteurs prévoient également à terme d'avoir des entretiens auprès de responsables de centres de formation et d'administrations concernées. Ces deux étapes ne sont pas traitées dans le rapport.

S'agissant de la première étape de cette évaluation, deux sources d'informations ont été utilisées : les fiches d'inscription en stage (fichier tenu par l'A.N.P.E) et les questionnaires issus de l'enquête postale. Au sujet de cette enquête, notons que tous les stagiaires inscrits entre le 01/01 et le 30/06/1990 ont reçu un questionnaire à la fin de leur formation. Sur 2818 personnes, le taux de réponses s'est élevé à 45 %. D'après les auteurs, cette population de répondants aurait constitué un échantillon assez fidèle de l'ensemble des personnes contactées (ensemble des bénéficiaires d'A.I.F en Région Centre pendant la période donnée).

Résultats :

Les résultats quantitatifs obtenus sont présentés selon les trois grands thèmes retenus. Le profil des bénéficiaires des deux mesures considérées est cerné à partir des critères socio-démographiques usuels ; on apprend par exemple que 80 % des bénéficiaires sont des femmes, qu'il y a parmi eux 90 % de personnes de nationalité française, que le montant de leurs ressources financières est particulièrement affaibli,... Le fonctionnement des stages fait l'objet d'appréciations plus ou moins positives sur la pratique du bilan/orientation, les rémunérations, la période passée en entreprise, le lieu où se déroulent les stages,... L'appréhension du vécu des personnes a consisté à montrer quelles étaient leurs motivations à entrer en stage, en quoi celui-ci a fonctionné comme moyen de renouer des relations sociales et d'inciter et d'aider à la recherche d'emploi. En dépit d'une évaluation plutôt positive par les individus, il est à noter que l'appel à l'expression libre en fin de questionnaire fut souvent accompagnée de remarques critiques.

.../...

A travers les réponses apportées par les bénéficiaires du dispositif F.N.E-F.I et celles données par les bénéficiaires du dispositif A.I.F (avec de surcroît un repérage distinct pour les bénéficiaires d'A.I.F entrant dans le champ du public concerné par le dispositif F.N.E-F.I), quelques éléments de comparaison sont établis, même si les différences restent assez limitées dans le fond. La durée du stage est en moyenne plus longue pour les stages du dispositif A.I.F. Par ailleurs, l'initiative du stage revient généralement à l'A.N.P.E en A.I.F et à l'Assistance Sociale en F.N.E-F.I. On peut encore noter que les stagiaires F.I expriment plus fréquemment leur intérêt que les stagiaires A.I.F (beaucoup plus critiques) et demeurent finalement les remarques libres les plus "positives".

Il s'agit d'un travail inachevé (il devait se poursuivre en 1992/93). De ce fait, les auteurs se contentent d'exposer des résultats intermédiaires, sans apporter explicitement un véritable "jugement de valeur" et sans répondre à la question de l'éventuelle fusion des deux mesures. Il se focalise sur la région Centre et s'inscrit dans une double dimension temporelle concernant les devenir des bénéficiaires : après le stage (résultats traités dans le rapport) et un an après (exploitation prévue pour 1992). Il faut aussi noter le choix prioritaire d'une démarche quantitative.

Couppié T., Dieudegard J., Pouch T., Zilberman S., 1992

Emploi, mesures jeunes et crédit-formation à l'issue des formations scolaires et de l'apprentissage. Analyse longitudinale de l'entrée dans la vie active d'une cohorte de jeunes sortis de formation initiale en 1989

Objet :

Apprécier le rôle des aides publiques à la sortie du système éducatif. Il s'agit d'analyser les conditions d'accès au marché du travail (statuts obtenus, rôle du diplôme, etc), puis d'évaluer l'importance du passage en mesures (dont le CFI) et leur impact sur les itinéraires, enfin de procéder à une estimation des premières mobilités professionnelles (changement de statut chez le même employeur, et mobilités externes).

Méthodes :

Panel téléphonique : enquête par questionnaire téléphonique et à intervalle régulier des sortants de l'enseignement secondaire en 1989. Ils ont été interrogés en décembre 1989, 1990, 1991, 1992. Le présent rapport donne les résultats des deux premières interrogations. L'échantillon initial est de 6500 individus.

Résultats :

S'agissant des conditions d'accès au marché du travail :

Les jeunes sortants de 1989 ont bénéficié d'un cycle conjoncturel meilleur que leurs homologues de 1986. Pour autant, les difficultés d'insertion professionnelle ne semblent pas en voie de résolution. En effet, la précarité dans l'emploi continue de progresser. Cette vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail peut induire des risques d'exclusion quasi-définitive de l'emploi ordinaire. Toutefois le recul manque ici pour apprécier dans quelle mesure débiter sa vie professionnelle par un CDD ou un passage en mesures accroît la probabilité de ne plus retrouver d'emploi stable surtout lorsqu'elle s'enchaîne sur une période de chômage.

S'agissant des mesures jeunes et du CFI :

Le recours aux mesures jeunes a diminué (40% de la cohorte contre 58% après 18 mois pour la cohorte de 1986). Les TUC et les CES représentent la moitié des passages en mesures (avec une prédominance chez les filles et les plus faibles niveaux). Les stages de formation se concentrent parmi les niveaux VI et Vbis, mais aussi V pour les filles, etc.

Le CFI semble avoir drainé la fraction la plus en difficulté de la cohorte. Cependant les articulations annoncées entre les actions de formation alternée et les formules d'alternance ne se sont pas réellement développées. Les conclusions restent néanmoins fragiles dans la mesure où le panel est encore en cours. La dernière interrogation (décembre 1992) est actuellement en cours d'exploitation.

**Dejean P., Roux J., 1990 - L'évaluation des A.I.F :
éléments de réflexion relatifs aux conventions globales modulaires, Centre de
Recherche et d'Information sur le Droit à la Formation, Université de Toulouse**

Objet :

L'étude est financée et commanditée par la D.R.T.E Midi-Pyrénées. Elle est engagée par le C.R.I.D.F au cours du deuxième semestre de l'année 1990, suite à un travail préliminaire qui a permis de dégager une problématique générale de fonctionnement de l'Action d'Insertion et de Formation dans les onze centres de formation qui bénéficient du conventionnement de la D.D.T.E de la Haute-Garonne.

Il s'agit alors de mener un "audit" sur les "conventions globales modulaires", qui entrent dans le champ des A.I.F, à partir de ce questionnement dégagé préalablement autour de trois orientations : les pratiques et méthodes d'individualisation au sein des organismes de formation impliqués, les fonctionnements administratifs à l'oeuvre, les relations institutionnelles. Il s'agit donc d'examiner les pratiques concrètes des différents acteurs, d'apprécier comment le processus de "dynamisation" des stagiaires (par l'élaboration d'un projet d'insertion ou de réinsertion) est effectivement mis en place dans les centres de formation.

Méthodes :

La méthode mobilisée s'est donnée pour souci de respecter la spécificité de chaque centre de formation, tout en garantissant une égalité d'approche entre eux. Les auteurs de l'évaluation ont donc fait usage d'une grille de lecture fondée sur le concept générique de "dynamisation" du stagiaire A.I.F par l'entremise du développement d'un projet. C'est une conception partagée en effet par l'ensemble des centres conventionnés.

Pour identifier les pratiques des centres de formation et les faire apparaître suivant un ordre chronologique, les évaluateurs ont suivi un groupe de stagiaires dans chaque centre, ce sur l'ensemble de son "parcours" : appréciation des pratiques effectivement mises en oeuvre par rapport aux individus auxquels elles se sont adressées, etc. Onze groupes de quinze stagiaires furent ainsi suivis.

Ce suivi a consisté à passer une journée tous les mois dans chaque centre de formation, partagée entre le groupe concerné (entretiens collectifs) et la rencontre des responsables et des formateurs du centre.

Des observations ont également été faites en direction des services de l'A.N.P.E et à la suite des actions de formation (prise en compte du suivi et évaluation du devenir vis-à-vis de l'emploi des anciens stagiaires).

Résultats :

La démarche précitée a permis de mettre en évidence la diversité des modes de fonctionnement des centres de formation conventionnés, la nature des initiatives qu'ils ont prises, les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des actions. Deux aspects essentiels furent en particulier traités, en raison de leur caractère problématique et pluriel.

.../...

Les "circuits d'information-orientation" ont été appréhendés dans toute leur diversité : repérage des circuits "rationalisés" et "non-rationalisés", pratiques pour repérer les publics concernés, procédures d'entrée dans le dispositif. Il est apparu souhaitable d'établir une meilleure coordination entre les différentes institutions impliquées.

Les problèmes posés par la mise en oeuvre de "parcours individualisés" ont également été soulevés, aux niveaux des trois phases essentielles caractérisant en principe ces parcours ("bilan-évaluation", "formalisation du projet", organisation du parcours en fonction du "projet"). Au delà de l'extrême diversité des pratiques d'individualisation, un essai de "systématisation" (construction d'une typologie en fait) a été entrepris, à partir du repérage de grandes "mouvances" distinguant les centres de formation :

- un premier groupe rassemble les organismes qui accordent une priorité au "facteur professionnel" dans le processus de dynamisation des stagiaires et mettent en place des programmes de "formation technique qualifiante".
- un deuxième groupe est composé des organismes qui s'appuient avant tout sur une recherche permanente de la confrontation des besoins et désirs personnels des stagiaires et des réalités professionnelles ; ils accueillent en particulier des publics jeunes en quête de réinsertion.
- un troisième groupe est formé par les centres se préoccupant prioritairement des publics en grande difficulté ; ils se positionnent souvent sur le secteur de l'animation socio-culturelle et du travail social.

Les évaluateurs ont tenté ensuite de rapprocher cette typologie des manières par lesquelles émergent, évoluent les projets des stagiaires (après les avoir classés en 9 grandes catégories et évalués leur fréquence), ainsi que de leur devenir vis-à-vis de l'emploi après leur sortie du dispositif (contrats, en formation, en "attente") ; à ce propos la première "mouvance" semble avoir permis le plus grand nombre de contractualisations, la troisième "mouvance" a surtout débouché sur des sorties en formation, tandis que la seconde "mouvance" a donné lieu à une variété des sorties possibles.

Cette étude se polarise surtout sur les modes de fonctionnement des centres de formation conventionnés en Haute-Garonne, à travers les relations nouées entre les différents partenaires institutionnels impliqués dans le dispositif et les pratiques d'individualisation mises en oeuvre pour faciliter l'émergence de projets chez les bénéficiaires des actions. Les thèmes "politiques" majeures de la coordination locale et institutionnelle et de la construction de parcours individualisés dans la lutte contre le chômage de longue durée sont donc abordés explicitement. Cependant, même si les auteurs s'intéressent aux sorties du dispositif et tentent de les mettre en relation avec leurs analyses des fonctionnements à l'oeuvre, ils le font succinctement, dans le but de comparer encore les modes de mise en oeuvre selon leur impact et sans s'inscrire dans une dimension de moyenne ou longue durée...

D.R.T.E Midi-Pyrénées, 1991
Étude A.I.F-Qualité

Objet :

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une approche inter-régionale "A.I.F Qualité" à la demande du Ministère du Travail, faisant intervenir dix régions et coordonnée par le cabinet d'études Axisis (cf. la fiche concernant la synthèse réalisée par ce cabinet).

L'évaluation consiste à produire une analyse qualitative des A.I.F, différente des bilans quantitatifs traditionnels. Elle porte sur le dispositif A.I.F, en prenant en compte l'ensemble des acteurs directement concernés : les organismes de formation, les formateurs, les entreprises et les stagiaires.

Méthodes :

Il s'agit d'une méthodologie préconisée d'"en-haut", proposée par le cabinet Axisis, bien que construite avec les chargés d'études impliqués au sein des différentes régions. Cette méthodologie s'appuie sur des monographies d'actions d'insertion et de formation montées par divers centres de formation.

Pour chaque A.I.F analysée pendant son déroulement, l'enquêteur rencontre le responsable de l'organisme, un formateur, deux à cinq stagiaires, les responsables des entreprises les accueillant.

Sept monographies sont réalisées de la sorte. Cela représente "un peu moins de 50 entretiens" (42 "face-à-face" et des contacts téléphoniques, notamment avec des responsables d'entreprise).

Les thèmes abordés au cours des entretiens sont divers et spécifiques au type d'interlocuteur rencontré : la stratégie employée en matière d'orientation, la pratique de l'évaluation en formation, le partenariat,... pour le centre de formation ; la formation, le déroulement du stage, la pédagogie appliquée,... pour le formateur ; les avantages procurés par l'accueil de stagiaires, le déroulement du passage en entreprise,... pour l'entreprise ; les besoins, les attentes, les motivations, les projets, les perspectives, les avantages perçus,... pour les stagiaires.

Résultats :

Les sept monographies sont présentées chacune individuellement. Une note de synthèse établit une connexion entre les résultats de ces monographies.

Les informations sont de type qualitatif. Sont mis en avant les aspects particuliers à chaque stage retenu, éléments que nous n'exposerons pas ici.

Quelques constats transversaux, sous forme de critiques ou de propositions, sont également mis en évidence ; les A.I.F représentent un dispositif qui devrait compléter l'offre de formation conventionnée (avec précision et formalisation pour chaque action d'objectifs précis et compatibles, et avec une complémentarité avec les autres stages financés par les pouvoirs publics) ; la qualité des stages pâtit des modes de conventionnement, ceux-ci valorisant des programmes ponctuels qui ont des effets négatifs sur la qualité des formations des demandeurs d'emploi ; par ailleurs, les A.I.F qualifiantes n'apparaissent pas marquées par des spécificités sur le plan de leur déroulement et demeurent assez proches des stages de formation traditionnels (notamment en temps) ; il apparaît encore souhaitable de voir les A.I.F se fonder sur une redynamisation qui s'appuie sur le bilan professionnel et personnel ; de plus, les "accès individuels" A.I.F (formule totalement individualisée) représentent bien une aide à la définition du projet du bénéficiaire ;

.../...

Notons encore que l'orientation des demandeurs d'emploi souffrirait d'un problème de circulation de l'information, ce qui entraînerait le recrutement au sein des stages de demandeurs d'emploi non chômeurs de longue durée et le rejet de demandeurs d'emploi de longue durée ; l'alternance se heurte quant à elle aux ambiguïtés soulevées par le stage pratique en entreprise : peu de contacts noués par les centres de formation avec les entreprises pour analyser le contenu des tâches et l'adaptation des programmes de formation, tendance à "utiliser" les stagiaires après une rapide adaptation et sans véritable tutorat (avec l'objectif d'avoir en permanence sur certains postes de travail des stagiaires à bon prix) ; enfin, le partenariat entre organismes de formation semble constituer une évolution très souhaitable, sinon inéluctable, au vu des nouveaux dispositifs de formation et des pratiques de sous-traitance dans la profession.

Cette étude représente la contribution de la D.R.T.E Midi-Pyrénées à la démarche plus globale initiée par le Ministère du Travail et Axisis. Elle est donc localisée dans un espace particulier, une région dans sa totalité. On ne sait pas cependant comment sont choisies les A.I.F à "monographier" et on ne réfère pas aux bassins d'emploi et à leurs spécificités socio-économiques. Le fonctionnement des actions est par ailleurs analysé clairement et selon un modèle d'approche identique ; le rôle des acteurs directement concernés par l'action est dévoilé avec précision. Le devenir des personnes après l'action n'est pour autant questionné au sein de cette étude se focalisant sur la qualité de sa mise en oeuvre, non sur son impact sur les bénéficiaires en termes de parcours.

Durand F., 1991. - La fonction formation

Objet :

Décrire l'offre de formation et apprécier sa validité à deux niveaux : en tant que réponse globale aux besoins économiques et sociaux d'une zone, en tant que réponse spécifique à un cahier des charges type.

Méthodes :

Enquête dans six zones de formation (Créteil, Rhône Sud-Est, St Dizier, Orléans, Clermont de l'Oise, Loudéac-Pontivy), basée sur des entretiens avec le coordonnateur de zone, 1 ou 2 correspondants et 6 organismes de formation (un responsable et un formateur à chaque fois).

L'enquête a été menée entre le printemps et l'automne 1990, le CFI ayant été lancé en septembre 1989.

Résultats :

La réponse aux besoins locaux :

L'analyse inscrit la construction de l'offre de formation dans un espace tripolaire : besoins des jeunes, validation des acquis, besoins de l'économie locale. Globalement, les acteurs politiques et économiques locaux sont peu impliqués dans le fonctionnement du CFI, qui reste animé par les techniciens de l'administration et de la formation. Aussi les articulations entre le dispositif de formation et le marché du travail restent encore souvent cantonnées à un plan uniquement statistique. On assiste toutefois à des tentatives de réajustement à partir de diagnostics locaux : tentatives de collaborations directes avec les acteurs économiques, prise en compte croissante des besoins de l'économie locale, moindre dissociation entre l'offre de mobilisation et l'offre de qualification (davantage de mobilisation dans l'offre de qualification, davantage de validation dans l'offre de qualification). Toutefois les zones rurales sont caractérisées par un système plus segmenté et à interactions plus faibles.

La réponse à un cahier des charges type :

La diversité règne dans les interventions des organismes de formation. Quatre groupes d'organismes de formation sont dégagés, en fonction de leur attitude générale à l'égard du CFI et de la place qu'ils donnent à l'individualisation dans la gestion pédagogique et administrative des publics de bas niveau scolaire :

- ceux qui participent au CFI par obligation (pédagogie traditionnelle pour les matières théoriques, alternance théorie/pratique, un partenariat sans grande réalité pédagogique),
- ceux qui s'y engagent de manière prudente (organismes jouant la validation, alternant théorie et pratique, formation qualifiante souvent modularisée voire personnalisée, méfiance à l'égard du partenariat),
- ceux qui ont parié, raisonnablement ou de façon risquée sur lui (modularisation assez développée, structuration assez avancée de l'équipe de formation, partenariat assez solide),
- ceux qui dépendent en grande partie du CFI (pédagogie incertaine, équipe pédagogique réduite, absence d'investissement).

.../...

Pour comprendre les stratégies des organismes de formation, une grille de lecture est proposée, croisant deux caractéristiques de la zone de formation (dominante rurale ou urbaine, dominante mobilisation ou qualification) et deux caractéristiques de l'organisme (statut privé ou public, finalité de validation des acquis, d'insertion ou de placement).

Enfin, deux référentiels d'évaluation, l'un pour les dispositifs de formation, l'autre pour les organismes de formation sont proposés. Suit une liste des atouts et des difficultés de fonctionnement, repérés un an après le lancement du CFI.

- Atouts: le parcours est un acquis décisif, une rigueur nouvelle dans la démarche pédagogique des organismes de formation, un dynamisme réel de certains organismes de formation, une progression de l'idée d'individualisation, une cohérence plus forte de l'offre de formation et sa diversité.
- Difficultés: une gestion administrative et pédagogique des procédures non encore maîtrisée, une implication trop limitée des grands organismes de formation (AFPA, GRETA, CFPPA), un décalage significatif entre les pratiques du niveau régional et les besoins du CFI au niveau de la zone, une mise en oeuvre linéaire et cloisonnée des parcours de formation, un intérêt souvent marginal des acteurs économiques et des élus locaux.

Faria de Oliveira F., 1991

**Les actions d'insertion et de formation (A.I.F). Eléments d'évaluation,
CIA-CEREG de Rennes**

Objet :

L'étude a été commanditée par le D.R.T.E de Bretagne et a été réalisée en 1990/91. Son objet fut d'évaluer le dispositif des A.I.F déployées pendant le premier semestre 1990 vers les chômeurs de longue durée des bassins d'emploi de Rennes et de Lannion/Guingamp.

Cette évaluation a eu un double objectif. D'une part, il s'est agi d'identifier les situations et les problèmes rencontrés, les effets induits par ces actions, les modifications intervenues à leur suite, les changements de situation, d'attitudes, de comportements,... D'autre part, l'étude a eu aussi pour objectif de prendre un caractère exploratoire pour des investigations qui devaient ensuite se poursuivre ; il était apparu essentiel de jouer sur la nécessité d'un recul suffisant pour apprécier mieux l'impact de l'action de formation sur l'insertion et s'interroger sur l'affinement des outils et méthodologies utilisés.

Méthodes :

La procédure a été composée de quatre phases :

- le recueil de l'ensemble des informations disponibles (usage des fiches de stage et du fichier A.N.P.E) et la constitution d'une banque de données de l'ensemble de la population ayant suivi des A.I.F
- l'élaboration d'un guide d'entretien soumis à des organismes de formation ayant participé aux A.I.F (entretiens avec la presque totalité des organismes de formation qui ont signé des conventions A.I.F)
- le tirage d'un échantillon de la population à étudier en vue d'en interviewer des membres à l'aide d'un guide d'entretien (60 interviews réalisées à ce titre).

La population de référence est formée de l'ensemble des chômeurs de longue durée des bassins d'emploi de Rennes, Lannion et Guingamp ayant suivi des A.I.F en 1990 et ayant débuté la formation avant le 1er Juillet.

Dans un premier temps, une approche générale de l'ensemble des bénéficiaires d'A.I.F et de leurs caractéristiques, en fonction des bassins d'emploi concernés, est opérée. Puis, l'analyse se centre sur les bénéficiaires d'A.I.F qui étaient de surcroît chômeurs de longue durée ; ce public est alors identifié précisément, du point de vue de leur formation et de leur devenir. Enfin, des interviews sont réalisées avec des stagiaires, pour améliorer leur identification, la connaissance de leur devenir, cerner leurs appréciations et opinions sur le dispositif A.I.F ; ces investigations qualitatives ont pour but aussi de servir de "guide" pour la deuxième étude, programmée pour la suite.

.../...

Résultats :

Il apparaît difficile de savoir systématiquement quelle était la situation exacte de la personne trois mois après le stage et au moment de l'enquête ; beaucoup de pertes d'informations caractérisent les fichiers des organismes, qui font l'objet d'un traitement ; cela atteste entr'autres les défaillances courantes dans le suivi de certains organismes de formation.

Des différences sont repérées entre les deux bassins d'emploi considérés.

L'accès à l'emploi s'est produit par ailleurs faiblement.

Les appréciations positives données par les personnes portent essentiellement sur les effets "différés" des mesures, ceux qui se manifestent aux plans psychologique et/ou relationnel.

Le stage en entreprise est par ailleurs vécu comme une formalité, peu comme une véritable pratique qualificationnelle.

Le lien entre l'absence d'offre d'emploi et la dégradation du marché de l'emploi est finalement rappelé pour montrer que les difficultés d'insertion ne tiennent pas exclusivement à des problèmes personnels. Il s'agit de prôner un abandon de la traditionnelle vision mécaniste formation-emploi, ainsi que la prise en compte d'autres critères que le simple accès à l'emploi pour analyser les trajectoires des chômeurs de longue durée et l'impact des politiques et dispositifs sur celles-ci.

L'analyse se base principalement sur le public concerné par les A.I.F au sein de deux espaces locaux spécifiques, deux bassins d'emploi en l'occurrence. La connaissance de ses caractéristiques et de son devenir sont les deux principales sources d'interrogation. On notera l'articulation opérée entre une démarche quantitative et une démarche qualitative ; celle-ci apparaît notamment nécessaire quand il s'agit d'analyser les effets des actions sur les comportements des chômeurs de longue durée...

Fradin N., Dartois C., 1991
Qualité des activités de formation

Objet :

Concevoir des outils et supports permettant d'évaluer la qualité des prestations de formation réalisées dans le cadre du CFI. Il s'agit d'améliorer la qualité de la formation sur la base d'une démarche d'évaluation formative (l'objectif doit être réaliste, mobilisateur, et partir de l'existant) et non d'une démarche d'évaluation sommative (apparentée au contrôle et à la sanction).

Méthodes :

Enquête dans quelques organismes de formation dans le but de construire des outils de repérage de la qualité

Résultats :

Trois conditions de la qualité et de son évaluation :

- une bonne articulation entre l'organisme de formation et son correspondant (DRFP),
- la compétence des opérateurs en charge de l'évaluation de la qualité,
- informer les organismes de formation sur la procédure d'évaluation.

Un guide méthodologique de l'évaluation de la qualité des activités de formation dans le cadre du CFI est proposé, comprenant :

- une liste des informations à recueillir, à savoir des renseignements sur les organismes de formation prestataires ; les composantes de l'activité évaluée (objectifs , contenus et méthodes de formation) ; sur les relations entre l'organisme de formation et l'apprenant ; et sur les ressources humaines et matérielles mises à disposition de l'activité de formation évaluée),- des éléments d'aide à la conduite de l'exploitation de l'évaluation de la qualité, qui sont structurés de la même manière que le guide d'évaluation : suggérer des critères d'appréciation, suggérer des thèmes d'échange et de débat avec l'organisme de formation, expliciter la terminologie utilisée.

N.Govindoorazoo, 1992

Panel de chômeurs en mesures, ASSARO

Objet :

L'étude a pour objectif l'évaluation globale de l'impact de quatre mesures de réinsertion des demandeurs d'emploi sur "l'employabilité" de leurs bénéficiaires -les contrats de retour à l'emploi (CRE), les contrats emploi-solidarité (CES), les actions d'insertion et de formation (AIF) et les stages du Fonds National de l'Emploi pour Femmes Isolées (FNEFI)-. Ceci permettait également de juger l'efficacité des différentes mesures entre elles.

Dans un deuxième temps, il était prévu d'évaluer l'efficacité "relative" des mesures en comparant la situation des bénéficiaires à celles d'autres personnes non concernées. Pour ce faire, les résultats du panel des chômeurs en mesures ont été confrontés à ceux du panel de l'ANPE.

Méthodes :

L'étude "panel chômeurs en mesure" repose sur deux enquêtes : la première en avril 1991, la deuxième en octobre-novembre 1991. L'échantillon de départ était constitué de 60.000 bénéficiaires, toutes mesures confondues, choisis pour être sortis de mesure moins de 3 mois avant l'interrogation d'avril 91.

Les données obtenues ont été redressées à partir de deux variables significatives, le sexe et l'âge (en comparaison avec les données concernant les mesures au niveau national).

Afin de pouvoir déterminer au sein de chaque dispositif la contribution comparée de diverses caractéristiques individuelles sur le degré d'employabilité des sortants des divers dispositifs, un "ratio d'employabilité" a été calculé pour chacune de ces caractéristiques (sexe, âge, formation initiale, durée du chômage). La comparaison entre les mesures pour juger de leur efficacité comparée est réalisée à partir des taux d'insertion dans l'emploi des sortants des dispositifs (emploi aidé et non aidé). Une analyse croisée est également effectuée entre cette situation d'emploi ou de non emploi et les caractéristiques personnelles des individus (âge et niveau de formation initiale).

Pour finir, les résultats du panel "chômeurs en mesure" sont mis en parallèle avec ceux du panel ANPE (panel dit "témoin"), pour comparer les taux d'insertion de ceux ayant bénéficié d'un dispositif et des autres DELD.

Résultats :

Ils s'expriment à 3 niveaux : le suivi de l'insertion à la sortie de mesure, pour chaque mesure ; la comparaison entre mesures ; la comparaison avec le devenir des DELD suivis par le panel ANPE.

CRE : à l'issue d'un CRE, plus de la moitié des bénéficiaires occupent un emploi. pour la plupart, il s'agit d'emplois stables. Cependant, le taux de réinsertion des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique et plus encore celui des allocataires du RMI est inférieur à la moyenne. Globalement, le taux de réinsertion professionnelle est identique pour les hommes et les femmes mais des clivages existent cependant entre eux selon leur âge.

.../...

Les taux d'insertion sont partiellement conformes à la hiérarchie des niveaux de formation, cependant les plus diplômés accèdent moins largement à l'emploi. La mesure semble être plus efficace pour les bénéficiaires ayant connu une période d'inscription de 1 à 2 ans : ce résultat pourrait être expliqué par la forte proportion parmi ces bénéficiaires de personnes âgées de 25 à 39 ans, la classe d'âge qui s'insère le mieux.

CES : le taux d'emploi à l'issue du dispositif est élevé (50 %) mais pour 22 % il s'agit de nouveaux CES. Il y a donc un effet d'enfermement dans la mesure. Les femmes se réinsèrent mieux que les hommes : elles accèdent plus facilement à des CEI et surtout des CDD alors que les hommes entreprennent plus souvent un second CES. La réinsertion des personnes les plus âgées et les moins formées est moins aisée.

AIF : à l'issue du dispositif, le taux d'insertion dans l'emploi est faible (32,5 %). Lorsqu'il existe, cet emploi est essentiellement précaire (CDD ou CES). Les hommes s'insèrent davantage et vers des emplois plus stables que les femmes. Le taux d'insertion global varie fortement avec l'âge avec un avantage comparatif pour les jeunes de 16 à 24 ans et des difficultés d'insertion pour la classe des 40 ans et plus. Autre critère discriminant pour l'insertion : le niveau de formation. Les RMIstes s'insèrent moins bien que les DELD dans leur ensemble.

FNEFI : de grandes difficultés d'insertion, et essentiellement sur des CDD ou des CES.

En comparant ces résultats, une hiérarchie entre les mesures se fait jour. En termes d'insertion dans l'emploi tout d'abord : CRE = 58 %, CES = 46 %, AIF = 33 % et FNEFI = 26 %. Cette même structure persiste au regard de la stabilité de l'emploi, la distribution des CDI s'effectuant comme suit : CRE = 41,9 %, CES = 7 %, AIF = 6 % et FNEFI = 4,5 %. L'étude parle d'une double dichotomie entre les mesures : entre, d'une part, les contrats de travail (CRE et CES) et les stages (AIF et FNEFI) et les autres. A sexe identique, la hiérarchie précédente se confirme. La mesure FNEFI alors même qu'elle concerne spécifiquement les femmes se révèle la mesure qui les réinsère le moins bien (26 %).

Par rapport au panel "témoin" de l'ANPE la comparaison des résultats s'est avérée difficile voire impossible pour raisons d'insuffisance des effectifs concernés. Certaines tendances peuvent être citées : les DELG s'insèrent mieux après avoir bénéficié d'une mesure. Toutefois, les chômeurs du panel ANPE connaissent une structure de l'emploi plus stable que les bénéficiaires des mesures, hormis la mesure CRE. Dans les mesures CRE et AIF, les hommes ont un meilleur taux d'insertion que les femmes. Alors que dans le panel ANPE, les personnes âgées de 25 à 49 ans accèdent plus souvent à l'emploi que l'ensemble des DELG, le différentiel des taux d'insertion disparaît pour les mesures CRE et AIF. En général cependant, la comparaison des résultats avec ceux du panel "témoin" de l'ANPE n'a pas permis de trancher de façon catégorique quant à l'efficacité "relative" des mesures.

**Grandjean G. (coord.), 1991 - Expérimentation d'un dispositif
"préformation de détermination dans le cadre des A.I.F",
Délégation Académique à la Formation Continue, Académie de Nancy-Metz**

Objet :

L'opération a été financée par la D.R.T.E de Lorraine, dans le cadre du financement spécifique des actions innovantes pour les A.I.F. La D.A.F.C.O a réalisé le rapport, dans la mesure où ce sont deux "groupements d'établissements publics" (G.R.E.T.A), de Thionville et de Pont-à-Mousson qui furent chargés de l'expérimentation du dispositif visé par l'étude, le dispositif dit de "préformation de détermination".

Il s'est agi effectivement d'expérimenter ce dispositif qui se propose d'améliorer la phase de "détermination" des demandeurs d'emploi pour leur assurer une meilleure orientation, d'user d'un "séjour-formation" de quelques semaines, au cours duquel doivent s'opérer des actions d'accueil, de bilan, de préformation, un travail de définition d'un projet professionnel, un processus de redynamisation, de consolider la phase finale d'accompagnement, dans le but d'éviter les ruptures et les démobilisations à l'issue du stage, grâce à la mise en place d'un dispositif aval et à un travail systématique de synthèse et de préconisation individuelles.

Le rapport fait donc le bilan de cette opération "innovante". Il évalue implicitement cette problématique et ces méthodologies précitées, suite à leur application concrète. Il en tire une description générale et des propositions pour l'améliorer à l'avenir.

Méthodes :

La méthodologie décrite dans le rapport a été celle du dispositif expérimenté, puisque l'évaluateur a été partie prenante institutionnellement dans la mise en oeuvre du dispositif. Ont ainsi été décrits avec précision la constitution initiale des groupes de pilotage pour les deux sites concernés - un groupe "porteur" et un groupe "technique", qui rassemblent plusieurs institutions -, la phase de repérage du public potentiel, les procédures et les actions de recrutement, le déroulement du "module", la mobilisation d'un système aval d'accompagnement, l'étape des propositions formulées aux personnes pour qu'elles poursuivent leur parcours d'insertion et de formation...

L'évaluation a donc consisté à décrire ce qui a été mis en oeuvre et vécu par les organisateurs de l'action. A ce titre, le rapport a mis l'accent sur une analyse du fonctionnement du module (description des phases d'accueil, de recrutement, d'adhésion des personnes, des démarches, des outils, des "solutions-relais" proposées à l'issue du module) par rapport à ce qui était prévu initialement, ainsi que sur l'appréciation du devenir des personnes après le module, à l'occasion de la mobilisation du système d'accompagnement à l'aval. Les rapporteurs ont cherché en l'occurrence à évaluer la discontinuité éventuelle des parcours et les "moyennes d'attente" entre la fin du module et l'accès à l'emploi ou à une autre action de formation. Ils se sont basés in fine sur une évaluation de la situation des personnes passées par le dispositif.

Notons l'usage de la "monographie" individuelle comme outil d'analyse des personnes concernées ; il s'agit d'une approche originale par les "histoires de vie" qui conduit notamment à prendre en compte les composantes sociales et affectives des apprentissages et des itinéraires vécus en situation d'emploi, de chômage et de formation.

.../...

Résultats :

Les résultats de cette étude ont donc décrit le fonctionnement réel du dispositif dans les deux départements. Ils ont été considérés séparément, au vu des différences existantes et afin bien sûr de les comparer.

De façon transversale, dans les domaines de l'accueil et du recrutement, le rapport a insisté sur l'importance du critère de motivation à l'insertion du côté du demandeur d'emploi de longue durée. La description du rôle des différents partenaires institutionnels en ces domaines a montré par ailleurs la nécessité d'une confrontation possible de leurs exigences réciproques (l'un envers l'autre).

Le rapport a montré également la nécessité d'opérer une continuité effective dans le parcours d'insertion et de formation, "inaugurés" au moment de l'entrée au sein du module, à son issue ; il est notamment apparu essentiel, pour ceux qui n'accèdent pas à un emploi, d'éviter les délais d'attente, préjudiciables à la motivation, entre le module et l'inscription dans une autre action de formation.

Au sujet des démarches, méthodes et outils mobilisés, les auteurs ont décrit la diversité qui s'est manifestée entre les deux sites, ainsi que les conditions de l'efficacité de l'individualisation - en particulier, recruter des personnes déjà autonomes et capables de développer un projet est apparu nécessaire. L'intérêt des périodes passées en entreprise a été aussi affirmé.

L'évaluation du devenir a été faite pour les deux sites où a eu lieu l'expérimentation ; respectivement à Thionville et à Nancy, la discontinuité du parcours s'est étalée entre 1 et 12 semaines et entre 1 et 16 semaines, entre la sortie du module et l'étape suivante (emploi, autres mesures,...), avec une "moyenne d'attente" de 2 semaines et de 4 semaines ; 4 mois et 6 mois après la fin du module, 25 % et 40 % occupaient un emploi, 45 % et 25 % étaient en formation qualifiante, 15 % et 15 % recherchaient un emploi, 15 % et 20 % ne donnaient plus de nouvelles.

Enfin, l'"utopie adéquate formation-emploi" a pu être clairement mise en évidence, à partir de l'analyse plus qualitative des parcours des personnes par le biais des "histoires de vie" ; l'importance du projet dans les trajectoires d'insertion ou de réinsertion a été alors confirmée, et ces trajectoires ont pu être précisément analysées en repérant les "stratégies d'opportunité" et les "logiques d'horizon" auxquelles se sont tenues distinctement et singulièrement les personnes.

Quelques orientations ont été proposées en conclusion du rapport. Une articulation d'une telle action innovante avec des parcours qualifiants ultérieurs a semblé souhaitable à élaborer. De même, une amélioration de la cohérence et de la coordination dans l'offre de formation était proposée, ainsi qu'une amélioration en matière de gestion de l'individualisation et de formalisation des démarches et des outils.

Ce rapport de synthèse met remarquablement l'accent sur la mise en oeuvre d'un dispositif à caractère expérimental au sein de deux sites. L'analyse de fonctionnement est ainsi réalisée avec précision et pertinence ; l'enjeu d'une coordination inter-institutionnelle est par exemple affirmé avec force. Outre l'approche quantitative du devenir des bénéficiaires de l'action, il faut noter l'esquisse de monographies individuelles fondées sur leur itinéraire de vie, enrichissante dans une perspective de connaissance et de suivi, et originale du point de vue méthodologique (notamment pour évaluer l'impact potentiel d'une action sur ses bénéficiaires). Notons pourtant que l'évaluation n'est en fait qu'indirecte et inscrite dans une démarche globale devant probablement se perpétuer à terme ; on ne pose pas donc d'emblée la question de l'intérêt du dispositif par rapport aux mesures plus classiques de lutte contre le chômage de longue durée ; on s'en tient à une opération de bilan d'un dispositif pour lui-même.

Leconte P., Ferreira C. (sous la direction de), 1991
Étude "Les actions d'insertion et de formation :
de la formation à l'insertion", Axisis, Novembre

Objet :

Les financeurs de cette évaluation sont le service des études et de la statistique et la délégation à l'emploi du Ministère du Travail. Elle est réalisée en 1991 par le cabinet d'études Axisis, avec le concours de 10 D.R.T.E. Une vocation inter-régionale lui est ainsi octroyée.

Il s'agit d'une étude qualitative sur le dispositif de formation A.I.F. Plusieurs facettes caractérisent cette évaluation. Pour l'essentiel, elle porte sur une analyse de la population visée par le dispositif (les itinéraires des personnes concernées, leurs caractéristiques, leurs représentations de l'emploi et de la formation, leurs projections dans l'avenir, etc.) et une analyse des actions de formation et d'insertion effectivement mises en place (leurs formes, leurs résultats, etc.).

L'ambition de l'étude n'est pas de contrôler ces actions. Son aspiration est plutôt de connaître les logiques et pratiques qui se dégagent à l'occasion de leur mise en oeuvre, ainsi que les effets qu'elles produisent. L'évaluation est alors conduite d'une façon synthétique à s'interroger sur la signification prise concrètement par les concepts d'insertion, d'exclusion, d'alternance, d'engagement des acteurs, d'articulation formation-insertion-emploi,... bref tout ce que le dispositif A.I.F fait en principe intervenir.

Méthodes :

La méthodologie est organisée en quatre phases :

- un "séminaire" regroupe les chargés d'études des dix D.R.T.E concernées, chargés des investigations sur les "terrains". Son but est en l'occurrence de définir la conception retenue de l'évaluation à appliquer et d'élaborer les guides d'entretien et les grilles d'analyses mobilisés pour la conduite de monographies sous le même modèle, au sein des différentes régions
- le recueil des données est effectué par les chargés d'études dans chaque région ; plusieurs monographies y sont réalisées.
- les monographies sont élaborées et rédigées effectivement selon un modèle d'analyse uniforme.
- le rapport de synthèse peut être alors réalisé, à partir d'un rapprochement des différentes contributions monographiques et régionales.

Pour recueillir les données nécessaires, des entretiens ont systématiquement lieu avec des stagiaires, des responsables d'organismes de formation, des formateurs, des représentants d'entreprises (chefs d'entreprise ou membres de l'encadrement). Les thèmes abordés en cours d'entretien sont divers, mais identiques pour toutes les monographies : le rapport à la formation, la différenciation entre les logiques d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, la pratique de l'alternance et le rôle joué par l'entreprise en ce domaine, l'articulation formation-emploi, l'employabilité des bénéficiaires...

.../...

Résultats :

Les résultats de cette étude qualitative globale sont naturellement très riches. Parfois peu complaisants à l'égard du dispositif et certains de ses aspects, ils portent sur l'observation globale des actions de formation, la connaissance du public concerné, le rôle des organismes de formation, celui des formateurs et des entreprises... Il est bien sûr hors de question de reprendre ici l'ensemble de ses résultats de l'évaluation.

On peut s'en tenir à indiquer quelques constats concernant l'efficacité des A.I.F. appréhendée par les enquêteurs à travers les effets (essentiellement concomitants) de ce dispositif. S'agissant du public bénéficiaire, il apparaît que le dispositif fonctionne de façon différenciée (actions de "redynamisation" ou de "remise à niveau", "pré-qualifiantes", "qualifiantes-diplômantes"), et ce compte tenu justement des trois catégories de demandeurs d'emploi de longue durée repérées : le "DELD aux handicaps lourds", pour qui la formation n'a pas de réponse, le "DELD, dont le projet professionnel est latent", et pour lequel la formation peut éventuellement y répondre ; le DELD à l'"itinéraire morcelé", que la formation peut aider.

Pour les centres de formation, il semble qu'il s'y développe une tendance à la sélection des demandeurs d'emploi de longue durée les plus "employables". Certains organismes travaillent pourtant avec les personnes qui se trouvent dans les situations de plus grande difficulté, au titre en particulier de la logique de l'insertion sociale ; ces organismes souffrent néanmoins d'un faible ancrage dans le tissu économique local.

Les actions d'insertion et de formation, du point de vue de leur mise en oeuvre et de leur gestion au quotidien, rencontrent par ailleurs deux difficultés fonctionnelles majeures ; la gestion de l'individualisation apparaît dans la réalité très difficile à réaliser avec efficacité et efficience, les centres de formation ayant tendance à limiter la portée de cette innovation pédagogique ; des dysfonctionnements sont aussi observés dans la programmation des actions (au niveau de l'organisation locale et institutionnelle).

L'alternance apparaît enfin encore très limitée dans les faits, malgré la reconnaissance de son importance qu'on lui accorde. Les entreprises refusent souvent de jouer le véritable jeu de l'alternance ; c'est notamment le cas quand elles souhaitent utiliser les stagiaires comme de la main-d'oeuvre bon marché et améliorer sa capacité de flexibilité. De plus, les stagiaires vivent souvent la période passée en entreprise comme un simple exercice d'application, et non réellement comme une pratique essentielle et prédominante de qualification.

C'est une étude qualitative qui nous apprend quantités de choses sur le dispositif A.I.F. tel qu'il est mis en oeuvre dans différents lieux et selon différentes logiques. L'étude est globale puisqu'elle porte sur 10 régions - on ne sait pas pour autant la raison de leur choix. Les effets sont analysés pour l'ensemble des acteurs en interaction, dans le cadre du fonctionnement du dispositif. En ce qui concerne les stagiaires, l'analyse ne met pas en évidence explicitement leur devenir après leur passage par la mesure.

Legrand M. (dir), Gervaise T. 1991

La diversification de l'emploi féminin: atouts et freins

Objet :

Appréhender de façon qualitative les facteurs favorisant la diversification de l'emploi féminin. La mixité de l'emploi et du travail relevant d'un processus relativement complexe à l'intérieur duquel les représentations (des femmes, des hommes, des chefs d'entreprises) jouent un rôle aussi important que d'autres données plus objectives (législation, qualification, etc). L'étude se concentre sur la Lorraine.

Méthodes :

Analyse des représentations et des mentalités de quatre groupes sociaux différents : seize entreprises, six organismes de formation, trente sept femmes et soixante douze jeunes filles scolarisées.

Le champ de l'étude a été tronqué par les nombreuses difficultés rencontrées. Les données ont été récoltées sur base d'"entretiens".

Résultats :

L'étude confirme que si la diversification de l'emploi féminin reste faible ce n'est pas dû uniquement à des difficultés objectives mais que le poids de l'histoire, de la place des femmes dans la famille et la société et les représentations sociales demeurent déterminants. Les questions centrales relatives à l'emploi des femmes et à leur insertion professionnelle sont indissociables d'une analyse des rapports sociaux entre les sexes et de leur articulation dans la sphère de la production et dans la structure familiale.

L'étude affirme avoir montré que les freins habituellement énoncés (logique de formation, contraintes législatives, etc) jouent un rôle mineur, facilement dépassés à condition qu'une volonté réelle soit présente des deux côtés. Pour les femmes cependant, bien que le travail salarié soit devenu une donnée incontournable, elles continuent à structurer leur trajectoire professionnelle autour des interactions entre le déroulement de la vie professionnelle et celui de la vie familiale.

En ce qui concerne les entreprises, certaines innovations se font jour dans un usage moins sexué de la main-d'oeuvre et une ouverture au recrutement des femmes dans des secteurs et sur des postes traditionnellement masculins. Cette évolution reste néanmoins teintée d'une certaine réserve : si l'on ne craint plus l'absentéisme des femmes on s'interroge par contre sur leur aptitude à maîtriser la culture technique et scientifique.

Les cas de mixité observés montrent cependant qu'après un premier temps d'adaptation, cela se déroule sans problème particulier.

Cependant, l'observation de certaines pratiques conduit à souligner des risques ou des déviations : le recours à la main-d'oeuvre féminine constitue une opportunité facile et s'apparente à une logique de gestion flexible de la main-d'oeuvre. Les nouvelles formes d'emploi flexibles et précaires semblent en effet concerner de plus en plus de femmes.

Lucas A-M., 1991

La fonction bilan

Objet :

Analyser les pratiques de bilan, élaborer des indicateurs d'évaluation de la qualité de la mise en oeuvre des bilans, proposer des procédures et instruments d'évaluation.

Méthodes :

Observation des pratiques de bilan dans neuf régions : interviews de jeunes (une centaine), visite approfondie d'un lieu bilan dans chaque région (entretien collectif d'une demi-journée), une réunion collective avec plus de 120 acteurs.

Les pratiques ont été confrontées à deux référentiels : celui de la DFP, et celui de Quatenaire Education. L'évaluation a été guidée par une série de questions sur : des critères de pertinence (6 questions), des critères de cohérence interne et externe (7 questions), des critères d'efficacité (6 questions), des critères d'efficience (5 questions), des critères d'opportunité (5 questions), des critères de conformité (3 questions), des critères d'adhésion et d'acceptation (2 questions).

Résultats :

Les jeunes sans projet professionnel réaliste et très éloigné de la qualification ont tout à gagner d'une démarche de bilan préalable à l'entrée en formation, plutôt que d'être envoyés vers les stages de mobilisation ou de remise à niveau.

Les finalités du bilan sont très variables (l'insertion durable du jeune sur la base d'un projet professionnel réaliste, ou l'orientation vers une formation qualifiante), et la formation apparaît trop souvent comme un but, un débouché du bilan, alors qu'il faut d'abord se préoccuper de faire émerger un projet professionnel.

Les méthodes utilisées sont trop centrées sur le dire ou la production d'écrits, et pas assez sur des mises en situation, mieux à même d'identifier des potentiels (modes opératoires transférables).

Les centres inter-institutionnels de bilan de compétences (CIBC) sont en nombre insuffisant, alors qu'ils assurent des prestations de meilleure qualité.

Quinze critères de qualité, définis avec et par les acteurs et les experts-praticiens rencontrés sont proposés afin de co-évaluer les pratiques de bilan, ainsi qu'une série de grilles d'auto-évaluation destinés à être directement utilisables par les opérateurs.

Maubant P., Slama R., Dancoisne M., 1991
Le rôle des correspondants

Objet :

Le CFI repose, entre autres, sur la figure centrale du correspondant, témoin de la relation entre le jeune et les autres structures, et référent du jeune tout au long de son parcours. L'étude aborde les points suivants : analyse de la fonction d'accueil-orientation-suivi, en fonction des caractéristiques du territoire puis du fonctionnement de la structure pilote (l'accent est mis sur les transformations induites par le CFI) ; l'analyse porte sur les pratiques des correspondants, en particulier leur relation aux jeunes à travers la notion de projet et leur inscription au sein des acteurs du CFI ; analyse des manières dont les jeunes ressentent les fonctions d'accueil-orientation-suivi et le rôle du correspondant.

Méthodes :

Analyse de cinq zones d'emploi-formation (rurales/urbaine, avec mission locale, permanence d'accueil, d'information, d'orientation, ou centre d'information et d'orientation). Entretiens avec le délégué régional à la formation professionnelle, le coordonnateur, le responsable de la structure pilote, entretiens avec des correspondants (n=29), puis avec des jeunes et d'autres acteurs (organismes de formation, centres de bilan...).

Résultats :

Les structures-pilotes passent d'un rôle de structure d'accueil à celui d'animation d'un réseau de correspondants. Aussi sont-elles en quête d'identité ; en particulier dans le champ de la redéfinition des rôles avec les coordonnateurs. Il est toutefois trop tôt pour dire si le CFI a introduit une complexité inutile, ou au contraire amène une nouvelle rigueur dans les fonctionnements inter-institutionnels. La réponse viendra du terrain, dans les formes d'articulation entre les fonctions de coordonnateur et de responsable de la structure pilote.

Les pratiques des correspondants sont extrêmement diverses. Leurs inscriptions dans le CFI apparaissent dépendantes de leur passé professionnel, du type d'employeur qu'ils ont, des autres fonctions qu'ils assurent éventuellement. Trois profils de correspondants sont identifiés (autour des variables suivantes : leur discours, leur statut, leur ancienneté dans la fonction, le temps consacré à cette fonction, celui occupé par d'autres tâches, le nombre de jeunes suivis, l'âge, le passé professionnel, la motivation personnelle dans l'engagement professionnel) :

.../...

- Les "vieux routiers" : ils ont des expériences professionnelles importantes dans le travail social ou l'insertion, se définissent comme des spécialistes des jeunes, et ont des positions souvent critiques à l'encontre du CFI.
- Les "novices" : ils se définissent au regard du caractère inédit et nouveau de leur fonction, et ont quelque peine à se repérer dans les règles et enjeux institutionnels du CFI.
- Les "reclassés" : ils ont une expérience personnelle très forte, et renvoient une image de maturité et de distance vis-à-vis du CFI, et sont assez méfiants à l'égard des réunions d'information et/ou de formation.

Cette diversité constitue une garantie d'ouverture dans le suivi des jeunes et une possibilité d'enrichissement pour les correspondants, en particulier à travers les réseaux de correspondants. Elle est donc une richesse qu'il convient de préserver, tout en affichant certaines priorités :

- maintenir une approche globale du jeune tout en améliorant la qualité d'une approche professionnelle en matière de parcours de formation,
- enrichir la dialectique entre l'individuel et le collectif (personnaliser n'est pas isoler),
- inscrire le CFI au coeur des politiques et réseaux locaux d'insertion, contribuant par là à leur renforcement.

Du point de vue des jeunes, la phase de formation apparaît comme plus importante que l'accueil-orientation-suivi; et souvent le correspondant se voit attribué un rôle effacé, même si dans certains cas, il est considéré comme un médiateur, de référent, de garant, mais aussi de facteur de cohérence dans le cheminement du jeune.

Enfin, le rapport se clôt sur une proposition de grille d'évaluation concernant la fonction de correspondant : 3 champs comprenant plusieurs objectifs saisis par plusieurs indicateurs :

- l'accueil : permettre au jeune de s'exprimer, comprendre le jeune et sa situation, être capable de faire un diagnostic sur la situation du jeune,
- l'orientation et l'élaboration du projet : informer le jeune pour ouvrir son champ professionnel, pour favoriser sa mobilité, pour lui permettre de dépasser ses a priori, avoir à sa disposition les moyens de prescrire un bilan personnalisé et souple, dépasser l'urgence en aidant le jeune à se situer dans la durée et en mesurant les obstacles, ouvrir à une pédagogie du contrat en négociant les objectifs avec le jeune et en engageant la dynamique du parcours,
- le suivi : faciliter la cohérence et la continuité du parcours du jeune, être informé régulièrement de l'évolution du jeune, être capable de tenir l'ensemble des objectifs de la fonction de correspondant.

**Merdji M., 1991 - Evaluation du dispositif A.I.F
dans le bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte. L'action expérimentale
SVASM-Formation/A.F.P.A, Groupe ESC Nantes Atlantique**

Objet :

L'étude fut commanditée et financée par la D.R.T.E Loire-Atlantique, confrontée à la question de la "rationalisation des modes d'intervention des opérateurs publics".

Il s'est agi d'évaluer une action expérimentale de formation dans le cadre du dispositif A.I.F dans le bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte, considéré a priori comme un "bon terrain d'observation" pour la mise en oeuvre de cette mesure qui s'adresse à des demandeurs d'emploi de longue durée en grande difficulté d'insertion.

La mesure représentait un "bon exemple d'expérimentation de nouvelles approches d'aide à l'insertion" de ces publics. Elle a été mise sur pied par un organisme de formation (Svasm-Formation) et l'A.F.P.A.

L'étude devait permettre d'analyser les conditions de déroulement de cette action et de parvenir à une formalisation de la démarche, dans le but notamment de diffuser l'innovation et de favoriser ainsi les échanges d'idées et d'expériences avec d'autres acteurs procédant de différents bassins d'emploi ; pour ce faire, il a fallu dégager les traits caractéristiques et originaux de cette action, estimer la portée de ses résultats, définir les modalités de son transfert, à partir de la connaissance des problèmes posés par l'environnement socio-économique global du bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte. Il a importé aussi de préciser la spécificité du public concerné et le rôle joué par les acteurs locaux de l'insertion.

Bref, ce fut une évaluation globale, mettant l'accent sur les points forts et originaux et les limites de l'action, dans la perspective d'un transfert.

Méthodes :

La démarche suivie se divise en cinq phases :

- un travail d'analyse bibliographique est d'abord réalisé et porte sur les recherches et expérimentations récentes liées à la question du chômage de longue durée.
- ensuite, ce fut un travail de collecte et de traitement des données socio-économiques disponibles sur le bassin d'emploi qui fut accompli, à partir des informations et des études obtenues auprès de la D.R.T.E, la D.D.T.E, l'A.N.P.E et le Comité Expansion Economique de la Vendée.
- la troisième phase a consisté à analyser la mise en oeuvre de l'action à partir d'interviews auprès de l'ensemble des membres de l'équipe de formation (responsables de l'organisme et formateurs), des stagiaires ayant bénéficié de l'action - cinq interviews plus approfondies furent en outre réalisées *a posteriori* auprès de stagiaires ayant manifesté le "désir de témoigner sur l'expérience et la spécificité de leur itinéraire d'insertion ou de leur situation antérieure" -de quatre responsables de service ou d'établissement employant des personnes étant passées par l'action expérimentale, des membres du "groupe de pilotage" (membres de la D.D.T.E, assistantes sociales, médecins, psychiatres, conseillers d'orientation de l'A.N.P.E).
- une phase d'"immersion" dans une autre action du même type en cours de déroulement, s'adressant à un public présentant des caractéristiques identiques, est venue à la suite de cette phase d'entretiens.
- enfin, une exploitation de tout un ensemble de matériaux pédagogiques (production des stagiaires, matériel des formateurs) a été entreprise également.

Les indicateurs utilisés ont été bien sûr tributaires de ces phases. Pour le bilan des données socio-économiques du bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte, l'évaluateur a fait usage d'indicateurs usuels : taux de croissance de l'emploi, taux de chômage, disparités intra-régionales, structures économiques... En ce qui concerne l'analyse de l'action elle-même, divers points ont été traités : principales caractéristiques des opérateurs, objectifs, public, moyens mis en oeuvre, modalités de coopération entre les acteurs locaux de l'insertion...

De plus, on a cherché à évaluer la situation des stagiaires après la formation, ce qu'ils sont devenus à la sortie du stage 3 mois, 6 mois, 1 an après ; les insertions directes dans un emploi, les itinéraires de "formation qualifiante", les mobilités, ont été ainsi étudiés dans l'optique de faire le bilan de l'action du point de vue de son impact potentiel sur les cheminements d'insertion et de formation de ses bénéficiaires.

Résultats :

La situation de l'emploi et du chômage dans le bassin d'emploi de Fontenay-le-Comte apparaît défavorisée, relativement à la Vendée dans son ensemble. Le bassin est en effet en déclin ; il reste marqué par une culture rurale traditionnelle ; les activités classiques de main-d'oeuvre sont en crise ; le chômage tend à s'accroître ; la situation s'est notamment fortement détériorée pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Par ailleurs, l'action expérimentale mise en place par Svasm-Formation et l'A.F.P.A s'inscrit dans un programme global de formation des demandeurs d'emploi, qui cherche à développer des actions qualifiantes ciblées en fonction d'emplois identifiés préalablement et à inscrire le souci de la mobilité dans les contenus des différents projets pédagogiques.

Le public concerné par la mesure est un public de "demandeurs d'emploi en très grande difficulté" (des femmes en majorité), cumulant des handicaps lourds et vivant pour la plupart recluses dans un relatif isolement.

L'action s'est appuyée sur une "philosophie" fondée sur un objectif de reconstruction identitaire et de développement d'une aptitude à se projeter dans l'avenir, avec une pédagogie centrée sur le projet professionnel.

En terme de bilan de l'impact, la plupart des stagiaires semblent avoir trouvé une solution. S'il s'agit d'une insertion directe dans un emploi, l'effet est bénéfique, car la personne retrouve alors un "statut social". Au regard de cette étude des devenir, on peut cerner quelles sont les solutions réalistes qui s'offrent à eux pour trouver une forme d'insertion adaptée ; apparemment, les structures comme les collectivités paraissent appropriées à cette recherche de solutions réalistes. Il est à noter encore qu'au cours de la formation et surtout depuis sa clôture, la majorité des bénéficiaires ont été amenés à quitter leur lieu de résidence, et cette mobilité a été vécue *a posteriori* "positivement".

Quelques enseignements généraux ont été d'autre part tirés au sujet de la conduite de l'action : les enjeux d'une pédagogie de l'insertion adaptée, de la qualité et la rigueur de l'investissement pédagogique pour s'approprier les méthodes et outils issus de recherches et d'expérimentations de psychologie sociale dans le but de les utiliser et de les appliquer au mieux en fonction des objectifs de l'action et de ses contraintes, de l'ouverture de l'organisme de formation sur l'environnement local, de l'accompagnement, de la qualité de la mobilisation institutionnelle et du travail de mise en réseau et en cohérence de l'ensemble des opérateurs.

Du point de vue de la transférabilité, l'auteur précise que le transfert de l'ingénierie pédagogique ne constitue pas un gros problème ; c'est surtout la mobilisation institutionnelle qui en pose un (valorisation des initiatives des opérateurs publics, gestion plus souple intégrant le moyen et le long terme, logique contractuelle, développement local).

MV2 Conseil, 1991

le RMI. Synthèse des résultats &

Les représentations des entreprises face à l'embauche des publics en difficulté

Objet :

L'étude réalisée du 12 au 18 décembre 1990 avait pour objectifs, concernant le RMI, de :

- déterminer le degré de connaissance, l'image et les profils types du RMI et les RMistes, auprès des décideurs en matière d'embauche,
- de mesurer les possibilités d'accession à un emploi des RMistes et les conditions de leur insertion,
- déterminer les intentions et conditions de leur insertion,
- déterminer les intentions et conditions d'embauche des RMistes et les potentialités afférentes.

Sur ces bases, une typologie des entreprises permettrait de déterminer les cibles les plus "consentantes" aux opérations à mener, afin de déterminer une stratégie d'actions vis-à-vis de ces cibles sur la base d'axes de prospection issus des résultats.

Méthodes :

1000 interviews ont été réalisées par téléphone auprès de responsables du recrutement d'établissements sur la base d'un questionnaire de 20 minutes. L'échantillon, construit avec une sur-représentation des entreprises de plus de 50 salariés et stratifié sur la base de quotas (taille des établissements, secteur d'activité, localisation géographique). Les résultats ont été pondérés à l'ensemble des établissements en prenant comme référence les sources de l'INSEE. Une typologie des entreprises a été réalisée sur la base d'une analyse factorielle en composantes principales. Les résultats portent sur 3.600.000 établissements.

Résultats :

Perception du RMI : le dispositif reste très inégalement connu et principalement perçu par les employeurs comme un mode d'assistance à des personnes sans ressource.

Un responsable du recrutement sur 10 ne sait pas ce qu'est le RMI. Ce sont avant tout des responsables de petits établissements dans le secteur des transports. Pour 70 % des décideurs d'embauche, le RMI est avant tout un assistanat allant même pour certains jusqu'à le considérer comme un facteur incitant au chômage, à l'oisiveté ou à un manque de solutions réelles.

Cependant, pour un quart des entreprises, la dimension insertion est bien présente puisqu'elle perçoivent le RMI comme un revenu associé à une action volontaire d'insertion sociale et professionnelle.

Perception des RMistes : deux "profils-types" de bénéficiaires du RMI prennent forme dans les représentations des employeurs, correspondant à deux groupes d'entreprises :

- le profil le plus répandu est celui d'une personne sans ressource car sans activité professionnelle (2/3),
- le second caractérise les individus comme des individus en marge de la société, sans activité, sans être pour autant à la recherche d'une emploi (1/3).

.../...

Plus l'établissement est petit, plus l'image est négative. Deux secteurs d'activité perçoivent plus que les autres les RMistes comme des marginaux assistés : les services et l'industrie. Malheureusement, ce sont ces secteurs qui présentaient le plus fort potentiel d'embauche en 1991.

L'employabilité des RMistes : 40 % des responsables de recrutement pensent que les RMistes peuvent accéder directement à un emploi (surtout en Ile-de-France et dans les secteurs du commerce et des services). 14 % ne savent pas (plutôt en province et dans les transports). 46 % pensent qu'un accès direct à l'emploi est impossible (industrie et BTP). "Là encore les plus réfractaires appartiennent aux cibles potentiellement les plus intéressantes en matière d'embauche à terme". Les entreprises ayant déjà embauché une personne en CRE ou CRA se montrent plus réservées quant à "l'employabilité" des allocataires (54 % contraire à un accès plus direct à l'emploi). Ces dernières sont parmi les plus nombreuses à favoriser des périodes de stage en entreprise, qu'ils aient pour objectif le réapprentissage des rythmes de travail ou la réadaptation à l'emploi.

Intention d'embauche : près des 3/4 des établissements se déclarent prêts à recruter un bénéficiaire du RMI avec une exonération de cotisations sociales assortie d'une prime à l'embauche et d'une aide à la formation. Ce taux est moins élevé que pour les CLD (89 %). Les établissements ayant déjà eu recours au CRE ou au CRA ont une propension plus élevée à se déclarer prêts à renouveler l'expérience avec une personne percevant le RMI. En général, cette propension s'élève avec la taille de l'entreprise. Elle est également plus importante dans les secteurs du commerce, BTP et des transports. Quant aux postes proposés, il s'agit dans un tiers des cas d'emplois non qualifiés.

Nicole-Drancourt C., 1990
Enquête trajectoire des jeunes adultes.

Objet :

Plus que la question de l'insertion et de la trajectoire professionnelles, dont le traitement est rendu difficile par le fait que les données concernent environ 12 années passées après la sortie du système scolaire, la question traitée est celle de l'engagement professionnel, donc des attitudes des jeunes par rapport au travail et à l'emploi. Cette question se décline différemment pour les garçons et pour les filles. Pour les filles, il faut comprendre comment se construit le désir de travailler, à quel moment elles choisissent de le mettre en acte, ou en cause, définitivement ou temporairement. Pour les garçons il faut comprendre à quel moment ils prennent conscience qu'"il faut travailler", et articuler cette question à celle de la mobilité et de la stabilité sociale.

Méthodes :

Enquête auprès d'un échantillon de jeunes chalonnais nés en 1960, recensés en 1982, et ayant connu des problèmes d'insertion professionnelle. 120 questionnaires et 54 entretiens semi-directifs.

Résultats :

Il n'y a pas d'un côté le positif de ceux qui s'en sortent tôt avec une insertion facile et stable, et de l'autre ceux qui s'en sortent mal avec insertion et trajectoires précaires. La question de l'insertion professionnelle des jeunes (et de ses difficultés) est mal posée s'il s'agit de la formuler en termes de désarticulation du modèle classique du système d'emploi et ses répercussions ; ce sont aussi des mutations culturelles importantes qui travaillent les jeunes de cette génération et les fragilisent. A cet égard, les jeunes de cette génération ont vécu des ruptures qui semblent irréversibles : "hostilité de l'espace professionnel, évaporation de l'espace social familial, quête infinie de l'épanouissement et de la définition de soi". Un retour au statu quo ante du plein emploi n'arrangerait rien : c'est d'une transformation globale en adéquation avec les nouvelles aspirations que pourrait surgir une dynamique d'équilibre, nécessairement nouvelle.

On trouve quatre ensemble de trajectoires :

- les stables : insertion immédiate, même employeur, chômage rare,
- les instables : insertion immédiate, mobilité volontaire entre employeurs, chômage rare,
- les précaires d'insertion : insertion difficile, mobilités forcées, chômage fréquent au début,

les précaires d'exclusion : insertion impossible, chômage fréquent tout le temps.

Le rôle des dispositifs publics dans les processus d'insertion n'est pas, ce qui n'était pas l'objet, analysé en tant que tel. Cette recherche apporte des enseignements plus larges et globaux sur les transformations de ces processus. En ce sens, on peut néanmoins en tirer des conclusions pour la conduite des évaluations des programmes d'aide à l'insertion.

Sur ce plan, et à l'issue de cette analyse, il semble incontournable de connecter les analyses de l'insertion des jeunes à l'étude des stratégies, construites dans une temporalité assez longue, qu'ils mettent en oeuvre pour occuper des positions par rapport à l'emploi et circuler entre les statuts, opportunités, offres disponibles et virtuels. En effet, aucun itinéraire, statistiquement construit, ne peut être compris et interprété en dehors du sens, subjectif, que les individus concernés lui donnent (par exemple une trajectoire alvéolaire peut être vécue comme linéaire et continue, avec un fil conducteur : "je veux travailler, je cherche à travailler").

Sibue-de-Caigny C., 1992

**Évaluation des stages A.I.F pour travailleurs handicapés,
Études et Développement, Janvier**

Objet :

L'évaluation d'actions d'insertion et de formation pour travailleurs handicapés en 1990 et en 1991 a représenté un besoin pour les départements de la Meuse et de la Moselle. L'étude, commanditée par la D.R.T.E Lorraine a consisté à évaluer de telles actions (choix de quatre actions par département).

Cette étude d'évaluation du dispositif A.I.F pour travailleurs handicapés a été guidée par les questions suivantes : quel fut l'objectif de l'action ? A quoi et à qui a-t-elle servi dans un contexte donné ? Quelles furent les attentes des différents partenaires ? Quels furent les effets de l'action ?

Il s'est agi aussi d'adopter une conception de l'évaluation qui aspire à dépasser ce qui est considéré comme l'organisme de formation au sens strict et à situer l'action d'insertion et de formation dans un contexte temporel et spatial et comme étant liée aux différents acteurs en présence et aux cadres réglementaires. L'évaluation a été ainsi conduite en fonction des objectifs à atteindre et des acteurs engagés : l'Etat, les centres de formation, les entreprises, les stagiaires et les autres "institutionnels".

Méthodes :

Ce fut une démarche à la fois qualitative et quantitative sur laquelle s'est appuyé l'évaluateur. Des informations furent collectées et rassemblées par l'entremise d'entretiens individuels et collectifs avec des acteurs de centres de formation (direction, responsables de secteur, coordonnateurs et formateurs), des représentants de l'A.N.P.E, d'E.P.S.R, des contrôleurs du travail des D.D.T.E concernées et d'anciens stagiaires. Pour ces derniers, un "questionnaire-évaluation" leur fut présenté un an après la fin de leur stage, soit par courrier, soit par téléphone, soit au domicile de la personne. Le taux de réponses fut en l'occurrence satisfaisant (80 %).

Les indicateurs utilisés pour l'évaluation des actions organisées dans les deux départements lorrains ont concerné les procédures de mise en oeuvre d'une action : l'appel d'offre et la réponse de l'organisme de formation, le conventionnement, les objectifs, les partenariats, les relations entre et avec les institutionnels, l'aspect médical, la pédagogie, l'organisation des stages, les étapes d'une action,... S'agissant de la mesure des effets de ces actions pour travailleurs handicapés, l'évaluation, en utilisant et en rapprochant les informations apportées par les centres de formation, les institutionnels et surtout les anciens stagiaires (informations produites par l'exploitation du "questionnaire-évaluation"), s'est interrogée sur les suites du stage en termes d'emploi, de formation ou de chômage. Il s'est agi également de repérer les opinions de ces anciens stagiaires sur les points faibles et forts de l'action les ayant concernée, de déterminer ses manques de leur point de vue, de cerner s'ils ont eu l'impression d'avoir changé depuis.

Il a été également réalisé une évaluation chiffrée des devenir des anciens stagiaires en termes de situations pour établir des comparaisons en globalisant par année ou par département : évaluation des situations à trois mois, identification des actions d'insertion et de formation les plus efficaces, relativement au critère de l'insertion professionnelle, évolution depuis le bilan à trois mois (réalisé normalement par l'organisme de formation), types de contrat signé,...

Résultats :

Les résultats de l'évaluation concernent d'abord la mise en oeuvre des actions, en distinguant celles de la Meuse de celles de la Moselle. Cette mise en oeuvre a été effectuée "avec sérieux, dévouement et diligence" par les coordonnateurs et formateurs. Ont été repérés par ailleurs l'ensemble des mécanismes de fonctionnement à l'oeuvre : appel d'offres, "outils" des organismes de formation pour gérer et animer les actions (grilles, tableaux de bord, relevés), dynamiques relationnelles s'instaurant au sein des groupes de stagiaires, difficultés rencontrées dans le cours du déroulement,... Les pratiques des centres de formation apparaissent caractérisées par une grande diversité. Cette diversité s'est vérifiée dans plusieurs domaines ; la restitution au stagiaire ou la conservation à l'organisme des différents types d'évaluation (entendons ici une évaluation de la personne, non de l'action) a connu des pratiques diversifiées ; l'appréciation des capacités physiques et psychologiques a été différemment prise en compte suivant les organismes ; le choix et les démarches auprès des entreprises pour obtenir un terrain de stage ont différé (effectués par les stagiaires ou bien par le formateur ou coordonnateur) ; l'aspect d'employabilité et d'évaluation des compétences ou aptitudes professionnelles a été différemment pris en compte (auto-évaluation, entretien avec formateur, évaluation externe,...) ; etc.

Les résultats exposés dans le rapport concernent également l'évaluation des effets de la mesure en termes d'insertion professionnelle et de "chemin parcouru". L'analyse des cheminements ex-post conduit l'auteur à conclure que deux tiers des personnes ont connu une période de chômage après le stage et que 46 % ont eu une période d'emploi depuis la fin du stage, la plupart de type temporaire. Plus largement, la notion de "chemin parcouru" englobe des facteurs qualitatifs comme le développement de l'autonomie, le savoir-faire, les projets, le savoir-être. A ce propos, il importe de prévoir dès le démarrage des actions de mobiliser les moyens pour mesurer cette notion de chemin parcouru et de définir les moments privilégiés de cette évaluation (utilité de la "cellule de suivi" mise en place, regroupant tous les partenaires institutionnels et permettant de rencontrer les stagiaires en entretien individuel à chaque "moment-clé",...). D'autres aspects viennent éclairer la relation entre action de formation et perspective de l'insertion au regard des cheminements des anciens bénéficiaires des actions appréhendées ; par exemple, l'auteur reconnaît que la relation entre la durée des stages en entreprise et la possibilité d'obtenir à court ou moyen terme un emploi n'est pas clairement établie ; en revanche, il apparaît quand même que deux tiers des stagiaires qui ont obtenu un emploi l'ont obtenu dans la même entreprise où ils ont effectué leur stage...

Sur ces deux objets de l'évaluation (mise en oeuvre et effets), des différences et des similarités sont constatées entre les deux départements considérés.

Deux espaces concernés *a priori* par la même mesure d'aide à l'insertion ou à la réinsertion des travailleurs handicapés peuvent donc être comparés, compte tenu de la diversité des fonctionnements à l'oeuvre. Pour mettre en évidence cette variété s'opérant dans les formes concrètes de mise en oeuvre, un éclairage très fin est opéré. Un effort est réalisé d'autre part pour inscrire l'évaluation des effets de la mesure sur les cheminements d'insertion et de formation dans une temporalité plus élargie qu'à l'accoutumée (pour ce type d'évaluation localisée), en l'occurrence un an après la sortie des personnes du dispositif. Aussi, avons-nous bien une évaluation dépassant le cadre étroit du seul centre de formation et se positionnant dans un contexte spatial et temporel, comme le souhaite d'ailleurs l'évaluateur...

Sibue-De-Caigny C., 1991

**Les motivations des chômeurs de longue durée pour la formation,
Centre de Ressources d'Évaluation et de Formation**

Objet:

L'étude, commanditée par la D.R.T.E de Lorraine, a été réalisée en coopération avec l'A.N.P.E. Son objectif a été d'appréhender les motivations des chômeurs de longue durée pour la formation. L'étude avait pour ambition de susciter "débats et réflexions sur les motivations parfois contradictoires qui amènent les stagiaires à accepter ou à refuser une entrée en A.I.F." Il s'est agi en effet de mettre en évidence la complexité du phénomène, la pluralité des motifs de non-intégration : les raisons traditionnelles liées à certaines caractéristiques sociales a priori déterminantes (comme l'âge), mais aussi les autres motifs, comme ceux ayant trait à leur environnement, à la précarité de leur situation, à l'insuffisance de l'écoute de leur demande et besoins spécifiques...

A la suite de cette approche "motivationnelle", les moyens de sensibilisation et d'information mis en oeuvre en direction des bénéficiaires potentiels des A.I.F ont pu faire également l'objet d'une évaluation, ainsi que l'adéquation du dispositif A.I.F au public des DELD.

Méthodes :

L'hypothèse de base fut de dire que les difficultés d'insertion des DELD et les difficultés de recrutement pour le dispositif A.I.F proviendraient du manque de motivation de leur part à l'égard de la formation, de l'insuffisance des moyens de sensibilisation/information, du manque d'adéquation du dispositif A.I.F à leurs besoins.

La méthode d'évaluation s'est basée sur une double approche, quantitative et qualitative.

A été réalisée dans un premier temps une analyse statistique sur l'ensemble des chômeurs de longue durée ayant été convoqués par l'A.N.P.E (travail effectué sur 1051 dossiers de demandeurs d'emploi) à l'occasion de la mise en place d'A.I.F sélectionnées : 18 A.I.F (neuf de type "insertion", neuf de type "qualification" dans les quatre départements lorrains). Cette analyse a précisément porté sur les caractéristiques de cette population convoquée et les motifs de non-intégration au sein de ces A.I.F. L'étude a visé en particulier une mise en rapport de ces caractéristiques avec le moment du refus ou de l'intégration en stage (selon 4 moments possibles identifiés comme suit : la convocation, l'information collective sur l'A.I.F, la sélection ou la désaffection entre la réunion d'information et la date de démarrage du stage, l'entrée en stage), ainsi qu'un éclairage sur les modes de traitement des excuses ou motifs de refus enregistrés pendant la phase de recrutement des A.I.F.

.../...

Il a fallu aussi mettre en évidence des raisons d'ordre plus qualitatif, concernant cette intégration ou non dans un stage. Pour ce faire, des entretiens semi-directifs ont été faits auprès d'un échantillon de personnes n'ayant pas intégré une A.I.F : 30 personnes interrogées. Il s'est agi ici de comprendre le sens profond de leurs motifs de refus, en les situant dans une histoire de vie et un contexte personnel singulier, aux plans sociologique et économique. D'autre part, d'autres entretiens semi-directifs furent organisés, auprès cette fois d'un échantillon de personnes ayant intégré une A.I.F : 10 personnes interrogées. Là, les motivations quant à l'intégration dans un stage, mais aussi le niveau d'adéquation des actions par rapport aux besoins de leurs bénéficiaires, ont pu être abordés et cernés.

Résultats :

Les résultats issus de l'analyse statistique ont montré d'abord l'importance de la défection ; 1/3 des personnes convoquées répondent négativement à la convocation, 1/3 ne donnent pas suite à l'offre de formation, 1/3 intègrent finalement une A.I.F. Par ailleurs, très peu de caractéristiques apparaissent statistiquement significatives par rapport à l'un ou à l'autre "moment-clé" de la démarche - moins d'hommes que de femmes, proportionnellement, intègrent finalement un stage, 28 % des hommes et 36 % des femmes ; les personnes de tranches d'âge inférieur à 30 ans sont proportionnellement à intégrer un stage ; les personnes de niveau VI intègrent proportionnellement davantage un stage, etc. A noter que 61 % de l'ensemble des chômeurs de longue durée concernés par l'enquête n'avaient pas signalé de motifs quant à leur absence à la réunion d'information, d'où effectivement une importante désaffection dès le premier moment-clé repéré, celui de la convocation, et une perte d'informations pour analyser avec un souci de significativité les motifs de refus d'entrer en stage.

Les résultats qualitatifs ont été plus expansifs sur les causes de non-intégration et d'intégration dans les stages. En fait, les motifs personnels, contextuels, sociologiques, économiques et culturels ont été présentés comme imbriqués les uns dans les autres ; les conditions effectives de vie, souvent marquées par la précarité, les représentations *a priori* des incidences des stages, mais également les besoins ressentis par le demandeur d'emploi et les pratiques de l'A.N.P.E en matière d'information, furent notamment des motifs invoqués pour expliquer une non-intégration.

A l'issue de son analyse, l'auteur formule des propositions pour adapter les moyens d'information/sensibilisation utilisés par l'A.N.P.E au niveau du recrutement du public concerné par les A.I.F et l'offre de formation elle-même aux besoins des bénéficiaires, avérés ou potentiels.

Le thème de l'étude est assurément original. Les motivations des chômeurs de longue durée à entrer ou non en stage informent et sur leurs représentations et attitudes à l'égard de la formation, et sur les dysfonctionnements au niveau de la mise en oeuvre du dispositif A.I.F à son amont (phases de repérage, de sensibilisation et de recrutement du public potentiel). On reconnaît donc implicitement un rôle d'acteur au chômeur de longue durée, celui-ci pouvant refuser un stage, et les limites propres au dispositif A.I.F quant à couvrir et à concerner l'ensemble des personnes exclues. Néanmoins, son objet d'analyse est forcément circonscrit à un seul phénomène, se produisant à l'amont ; l'évaluation *ex post* des effets de la mesure A.I.F ne peut à l'évidence être accomplie. En termes purement méthodologiques, on pourra noter l'effort d'articulation d'une approche quantitative à une approche qualitative pour appréhender le phénomène visé.

Surville N., 1991
Étude "panel jeunes en mesures"

Objet :

Mesurer l'efficacité du passage par trois types de mesures : contrat de qualification (CQ), stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), contrat emploi solidarité (CES) pour une population de jeunes chômeurs.

Le principe est simple : comparer des taux d'insertion, à la sortie des mesures et six mois après. Différentes situations observées sont distinguées : CDI, CDD, CES, CQ, SIVP, apprentissage, attente de stage, intérim, chômeur ANPE, chômeur non ANPE, stage, étude, installation à son compte, service national, autre). Mais les résultats se focalisent sur les situations d'emploi et les statuts d'emploi.

Les comparaisons de l'efficacité relative des mesures sont croisées avec quelques variables socio-démographiques classiques : niveau de formation (VI et Vbis, V non diplômé, V diplômé), âge (16-18 ans, 19-21 ans, 22 ans et plus), sexe (garçon, fille), situation avant la mesure (fin de scolarité, d'apprentissage, de service national, de SIVP-TUC, de stage, d'emploi, chômage, autre).

Il s'agit donc de mesurer l'efficacité directe de chacune des mesures, en fonction de certaines variables socio-démographiques.

Méthodes :

Le champ de l'enquête est flou et imprécis :

- la comparaison à la sortie de la mesure concerne des jeunes sortis de mesure d'octobre à décembre 1990, la comparaison des situations six mois après la sortie concerne des jeunes sortis de mesure entre avril et juin 1990.
- les jeunes sont définis en fonction de leur niveau de formation initiale, mais on ne sait pas quand ils sont sortis du système scolaire, ce qui pose problème dès lors qu'une amorce de comparaison est faite avec le panel CEREQ (sortants juin 1989).
- les indicateurs de trajectoires ne permettent pas de retracer les cheminements : on ne dispose que d'une coupe instantanée, soit à la sortie de la mesure soit six mois plus tard.
- Les variations des taux d'insertion de chaque mesure selon les variables socio-démographiques sont mesurées toutes choses égales par ailleurs : pas d'analyse multivariée.

.../...

Résultats :

Les mesures sont nettement hiérarchisées du point de vue de leur efficacité en termes d'insertion professionnelle : le CQ a le meilleur rendement, et le CES le plus mauvais (le SIVP étant dans une situation intermédiaire), que l'on considère les taux d'accès à l'emploi, à l'emploi non aidé, à l'emploi sur CDI. Cette moindre efficacité du CES est expliquée par le fait que cette mesure correspond moins bien aux besoins du marché du travail, et est moins liée au monde de l'entreprise (ce qui est inscrit, soulignons-le, dans les dispositifs eux-mêmes).

Les variations en fonction des caractères socio-démographiques sont difficilement interprétables car les mesures ne s'adressent pas aux mêmes populations. Exemple : "la variable situation avant la mesure est donc importante dans l'avenir du jeune. Mais ici encore on ne peut pas déterminer une typologie précise, les mesures s'adressant à des publics différents".

Cette étude ne permet pas de formuler des conclusions stables. Comme le reconnaît l'auteur en conclusion : "les résultats de cette enquête sont à relativiser".

Cela tient notamment au flou du dispositif méthodologique (imprécision sur le champ de l'enquête) ; à la frugalité des techniques d'analyse de données utilisées ("*cette analyse repose sur l'examen de nombreux tris à plat et tris croisés, d'où aucune typologie de parcours ou d'individus ne peut raisonnablement être déduite. Il serait intéressant de pratiquer une analyse des données sur ces résultats afin d'obtenir des critères plus appropriés que les catégories statistiques utilisées, qui restent grossières*") ; à l'hypothèse implicite selon laquelle les mesures retenues seraient destinées à favoriser de la même manière l'insertion professionnelle des jeunes.

**Thuillier J-L, 1991 - Rapport d'étude d'évaluation du dispositif séquentiel,
Agence SOCOTEC Qualité, Bordeaux**

Objet :

Cette étude a été réalisée à la demande de la D.R.T.E Aquitaine. Il s'est agi d'évaluer le dispositif de formation par stages "séquentiels", destiné aux demandeurs d'emploi de longue durée : ces stages sont mis en place par la D.D.T.E Gironde, en collaboration avec des centres de formation et avec la participation de l'A.N.P.E.

Le dispositif est centré sur l'apprenant, en tenant compte de ses acquis antérieurs, de son potentiel et de ses projets individuels, afin d'adapter le parcours de formation et la pédagogie mise en oeuvre. Il s'inscrit donc dans une perspective d'individualisation.

L'évaluation a eu pour objet d'appréhender l'ensemble du processus du dispositif "Séquence" ; l'accent a été mis sur les relations fonctionnelles entre les trois partenaires institutionnels qui collaborent à sa mise en place : la D.D.T.E, l'A.N.P.E, les organismes de formation, les entreprises qui accueillent des stagiaires.

En se fondant sur un référentiel préalablement construit, elle a porté précisément sur la manière par laquelle sont obtenues trois formes de "qualité", symbolisant les trois phases principales du dispositif de formation individualisée: la "Qualité de conception" de la formation individualisée, c'est-à-dire l'adéquation entre les projets individuels des demandeurs d'emploi et le parcours de formation proposé ; la "Qualité de mise en oeuvre" de la formation individualisée, c'est-à-dire l'adéquation entre le parcours proposé et les méthodes d'organisation proposées ; la "Qualité des résultats" de la formation individualisée, c'est-à-dire l'adéquation entre les résultats mesurés et les objectifs visés.

Méthodes :

L'étude est abordée dans l'esprit d'un Audit Qualité de processus appliqué aux prestations de service.

Elle comprend plusieurs phases. En premier lieu, il y a la phase d'élaboration des référentiels et des outils d'enquête ; les séquences du processus sont précisées (conception, mise en oeuvre, résultats) ; l'organisation du dispositif est appréhendée et reconstruite (définition des étapes de chaque séquence identifiée et des objectifs partiels propres à ces étapes) ; les questionnaires-guides d'enquête sont élaborés, un test les validant. En second lieu, les enquêtes et les études sont effectuées auprès des partenaires institutionnels du dispositif ; à cet égard, il s'agit de faire ressortir les "dispositions" réalisées ou perçues par chaque partenaire rencontré et d'évaluer le degré d'influence du dispositif sur les centres de formation. L'analyse des informations recueillies constitue l'étape suivante ; l'enquêteur cherche à repérer les écarts entre les appréciations données par les acteurs ou les observations qu'il fait (les dispositions observées ou évoquées et les référentiels proposés). La phase ultime de l'intervention consiste à mener des enquêtes complémentaires auprès de stagiaires et d'entreprises en accueillant ou en embauchant ; l'analyse des informations tirées de ces dernières enquêtes doit encore engendrer un repérage des écarts entre les référentiels proposés et les dispositions évoquées.

Les entretiens avec les institutions impliquées au premier chef par le dispositif (D.D.T.E, A.N.P.E, A.L.E, Union Patronale Girondine, A.F.P.A, organismes de formation) ont concerné finalement 28 personnes. Il n'est pas précisé le nombre des autres personnes rencontrées (chefs d'entreprise, responsables de service, anciens stagiaires).

Résultats :

Pour chaque étape identifiée et propre à chaque séquence (parties composant le référentiel), une présentation des dispositions observées ou perçues et une analyse spécifique de la situation et des éventuels écarts constatés par rapport aux dispositions prévues sont systématiquement faites. Si besoin est, des recommandations sont indiquées éventuellement pour rendre conforme la réalité au référentiel, dans une perspective d'amélioration de chaque étape. Un avis général succinct est par ailleurs donné ; ainsi, les étapes sont-elles jugées "satisfaisantes", "à améliorer" ou "peu satisfaisantes". Cette démarche de présentation des résultats de l'évaluation est observée pour les 30 étapes relatives aux séquences du dispositif.

De manière transversale, il apparaît que le dispositif de formation "Séquences" bénéficie d'une approbation de la part des principaux partenaires qui participent à son fonctionnement ; des nuances sont toutefois à apporter, notamment en ce qui concerne les représentants de l'A.N.P.E, sans doute les moins "motivés" par ce dispositif. Néanmoins, ses points forts sont bien la motivation des acteurs institutionnels et leur envie de collaborer pour la réussite du dispositif. La communication entre eux n'est pourtant pas facile. Des "freins" entravent cette communication inter-institutionnelle ; les rapports entre les institutions impliquées demeurent marquées généralement par une certaine suspicion ; des rivalités existent et perdurent en particulier entre la D.D.T.E et l'A.N.P.E ; le partenariat tripartite apparaît basé sur des règles de jeu bipartites, négociées et définies par la D.D.T.E et les centres de formation, et s'imposant de facto aux services de l'A.N.P.E. Il faut encore souligner la tendance à la forte personnalisation des relations fonctionnelles, cette personnalisation pouvant remettre en cause les collaborations nouées préalablement (dans l'hypothèse notamment d'un changement de personnes).

Des axes d'effort sont alors à privilégier : stabiliser le processus, notamment pour le rendre plus conforme aux référentiels proposés ; accentuer la concertation inter-partenaire.

L'évaluation se centre ouvertement sur l'analyse de fonctionnement d'un dispositif localisé dans un département. Tout ce qui concerne la conception, la mise en oeuvre, l'organisation du dispositif, son déroulement sont finement abordés. L'accent est mis sur les difficultés de coordination entre les partenaires institutionnels de l'opération. Il s'agit en fin de compte d'une analyse typiquement gestionnaire à base d'audit processuel. Les effets de la mesure sur les cheminements d'insertion et de formation des bénéficiaires sont de ce fait absents de l'analyse.

Wiltchien P-H., Deluchat A., 1990
Les chômeurs de longue durée. Étude qualitative

Objet :

Permettre de mettre en lumière les effets d'une expérience prolongée du chômage, connaître de façon approfondie le vécu des CLD, leurs besoins, leurs attentes.

Méthodes :

3 sites ont été choisis pour leur diversité sociale et économique, dans l'hypothèse que cet environnement influait sur les effets matériels et psychologiques du chômage (Cavaillon, Maubeuge et Bobigny). Cinquante entretiens non directifs de CLD, inscrits dans les agences locales pour l'emploi des 3 localités au 30 juin 1990, ont été enregistrés puis transcrits et analysés. Cet échantillon n'a aucune prétention à la représentativité. Il ne constitue pas un ensemble significatif mais rassemble des cas variés, choisis précisément pour leur diversité (âge, sexe, durée d'inscription et qualification professionnelle).

Résultats :

Le chômage de longue durée se traduit pour le chômeur par une perte de sa fonction sociale, de son identité et par une fragilisation profonde de l'individu. La longueur du chômage ne permet plus de construire une typologie pertinente différenciant les diverses stratégies adoptées par les CLD. Au contraire, le poids du temps est si considérable qu'il conduit à une uniformité de comportements.

La fragilisation des CLD est si forte qu'elle nécessite non seulement des solutions de type matériel mais également des soutiens de type plus psychologique et ce besoin s'accroît avec la durée du chômage.

Au-delà des traitements purement curatifs, des aides à la fois curatives et préventives peuvent être trouvées qui éviteraient cette fragilisation aux chômeurs de moins d'un an:

- suppression d'un certain nombre de stages qui fonctionnent comme des "garderies" sans apporter de formation véritable ou de possibilité réelle de reconversion, et qui contribuent à l'installation dans le chômage,
- offre de stages qui donnent une véritable qualification,
- amélioration de l'accueil dans les structures existantes et la possibilité d'une écoute des demandes individuelles,
- création et amélioration du soutien à des structures nouvelles non institutionnalisées permettant à la fois l'écoute, l'aide psychologique, la communication avec d'autres CLD, la réinsertion sociale (les structures institutionnelles n'ont ni la vocation ni la possibilité d'assurer le soutien individuel des CLD),
- le recours au travail informel, n'est pas satisfaisant puisqu'il maintient les CLD dans une situation de précarité à la fois matérielle et psychologique.

Zilbermann S., 1990 - Mesures jeunes, emploi, chômage
Les trois premières années de vie active d'une cohorte entre 1986 et 1989
Enquête suivi par panel téléphonique d'une population de jeunes
sortis de l'enseignement secondaire en 1986

Objet :

Évaluer l'efficacité des dispositifs publics pour les jeunes en termes d'insertion professionnelle. Il ne s'agit pas de mesurer l'accès à l'emploi dans les mois qui suivent la sortie de telle ou telle mesure, mais de suivre sur une période plus longue (3 ans) une population de bénéficiaires potentiels des diverses mesures pour tenter d'une part de décrire leurs éventuels cheminements dans le système complexe des stages et des contrats aidés, et d'autre part d'en apprécier l'impact sur les processus d'insertion dans la vie active. Ceux-ci sont observés dans la durée, les éventuels parcours dans les mesures étant resitués dans les trajectoires sur le marché du travail.

Sont étudiés : les évolutions de la cohorte en termes de stock aux différentes dates d'interrogation, les flux de passage de la cohorte dans les mesures jeunes, enfin une classification (automatique) des itinéraires des jeunes est proposée.

Méthodes :

Panel téléphonique : enquête par questionnaire téléphonique auprès d'un échantillon représentatif national de 2000 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1986. Ils ont été interrogés en décembre 1987, juin et décembre 1988 et juin 1989. Les questions posées décrivent de façon très détaillée les différentes situations traversées : emploi, stage, chômage, mesures.

Résultats :

S'agissant du passage par les mesures :

Trois ans après la sortie du système scolaire, la cohorte est loin d'être stabilisée dans l'emploi, et le tassement des mesures publiques s'explique par le seul dispositif TUC.

L'entrée dans les dispositifs est rapide et massive, puisqu'elle concerne 70% des jeunes (les jeunes garçons de niveau V fréquentant toutefois moins les mesures).

Les itinéraires dans les mesures sont très hétérogènes ; toutefois 70% des jeunes passés par les mesures n'en ont suivi qu'un seul type, éventuellement renouvelé. Les passages par les TUC et SIVP constituent à eux seuls la moitié des passages par les mesures. Les TUC prédominent fortement chez les filles, les contrats en alternance chez les garçons (moins fortement), enfin les stages en alternance pour les niveaux VI et Vbis.

.../...

S'agissant du lien entre passage en mesures et processus d'insertion :

L'analyse permet de dégager une typologie de parcours, déclinée en neuf classes pour les garçons et autant pour les filles. Ces neuf classes ont été regroupées en trois types :

- Une insertion professionnelle stable ou en voie de le devenir (55%). Les passages en mesures sont moins fréquents, et se réduisent alors à un seul passage.
- Un passage intensif en mesures jeunes (20%). Il s'agit de parcours longs, souvent dans les stages, plus rarement dans les contrats en alternance. La sortie des dispositifs est trop récente pour en apprécier l'issue.
- Des allers et retours fréquents entre mesures et chômage, ce dernier restant dominant.

Au total la population est scindée en trois groupes : celui qui a résolu d'éventuels problèmes initiaux d'insertion par un recours mesuré au dispositif pour l'emploi, celui pour lequel ce dispositif pallie de façon prolongée des obstacles plus profonds d'accès à l'emploi, enfin celui qui éprouve des difficultés plus intenses encore et se trouve en danger d'exclusion du marché du travail malgré un fréquent recours aux mesures jeunes.

Ainsi le constat le plus patent est que l'on ne peut parler d'efficacité "en soi" de telle ou telle formule. En effet, resituer le passage par tel ou tel dispositif dans l'ensemble de la trajectoire (de trois ans) permet de montrer qu'une même formule peut tout autant constituer une brève parenthèse dans l'accès à l'emploi stable que la première étape d'un parcours prolongé dans le système des mesures, dont l'issue reste incertaine à l'issue des trois ans.

La configuration des trajectoires s'explique moins par l'effet direct des passages (ou non) dans les mesures, que par le jeu de variables comme le sexe et le niveau de formation (et sans doute la spécialité, le fait d'être ou non diplômé, les conditions locales du marché du travail des jeunes que la taille de l'échantillon ne permettent pas de prendre en compte). Ainsi le passage par les mesures enregistre plus les inégalités existant à la sortie du système éducatif qu'il ne les réduit.

Ce travail met clairement en évidence l'intérêt de réaliser des analyses longitudinales des itinéraires d'insertion des jeunes : l'évaluation des effets du passage par les mesures nécessite des durées d'observation suffisante, sans doute supérieure à trois ans.

Il montre également tout l'intérêt qu'il y a à ne pas isoler tel ou tel dispositif de l'ensemble des statuts et positions disponibles aux jeunes entrants dans la vie active : c'est en tenant compte de la place des mesures jeunes dans l'ensemble du cheminement professionnel que l'on peut en apprécier l'impact.

L'évaluation des aides publiques en direction des chômeurs de longue durée et des jeunes en difficultés constitue un enjeu social de plus en plus affirmé. Le lancement de chaque nouveau dispositif s'accompagne d'opérations d'évaluation visant à en apprécier les effets sur les bénéficiaires et les modalités de mise en oeuvre.

Les méthodologies mobilisées se caractérisent néanmoins par une hétérogénéité si forte qu'elle justifie la réalisation d'un bilan. C'est ainsi que l'analyse de rapports d'évaluation, concernant les aides à l'insertion co-financées par le Fonds social européen, a permis d'identifier deux questions majeures.

La première concerne la prise en compte par les évaluations de la temporalité des trajectoires d'insertion et de mobilité sur le marché du travail. Dans ce domaine, les effets des dispositifs sont saisis soit à partir de coupes transversales réalisées «n» mois après la sortie d'une mesure, soit à partir d'observations longitudinales retraçant, rétrospectivement ou sur la base de panels, les trajectoires de manière continue. Dans les deux cas, c'est la description des changements de statuts d'activité et de position sociale qui est privilégiée.

La seconde question a trait au rôle des stratégies d'acteurs, politiques institutionnelles et contextes socio-économiques locaux dans la construction de l'efficacité des aides publiques à l'insertion. Les approches développées dans cette perspective sont essentiellement qualitatives, et explorent plusieurs axes : la rencontre entre les logiques des bénéficiaires ou cibles et celles des professionnels de l'insertion ou des entreprises, la traduction de dispositifs juridiques en pratiques hétérogènes, les différenciations spatiales dans la mise en oeuvre et les effets des mesures, etc.

L'analyse statistique des trajectoires et l'étude qualitative des logiques d'acteurs restent souvent cloisonnées. Un développement possible de l'évaluation serait d'accroître les articulations entre approches temporelles et structurelles. Six pistes sont proposées pour aller dans cette direction.

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

ISBN : 2-11-087978-5 / ISSN : EN COURS

10, Place de la Joliette.
BP 176 13474 Marseille Cedex 02
Tél : (16) 91 13 28 28 / Fax : (16) 91 13 28 80